

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2023

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le lundi 3 juillet 2023, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Installation de Monsieur Dorian ALOY, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission de Madame Juliette FRICOT
- 2 - Régime indemnitaire des élus
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2023
- 4 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 5 - Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone
- 6 - Conventions de partenariat entre la ville de Talence et le personnel d'établissements spécialisés intervenant auprès de certains élèves durant la pause méridienne et le temps périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024
- 7 - Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives aux Prestations de Service perçues pour les Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires
- 8 - Délégation partielle de compétence pour l'exécution de circuits de transports scolaires - Signature d'une convention avec Bordeaux Métropole
- 9 - Charte déontologique des marchés publics à Talence – Actualisation
- 10 - Reconduction des fonctions de médiateur territorial

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 11 - Aménagement du site 1 rue Aldona

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, au Stationnement, aux Propriétés communales

- 12 - Stationnement payant sur la commune de Talence - mises à jour et modifications diverses
- 13 - Produits communaux - Années 2015 à 2021 - Admissions en non-valeur – Budget principal
- 14 - Produits communaux - Années 2019 à 2021 - Créances éteintes

- 15 - Requalification du quartier de Thouars – Résiliation amiable d'un bail commercial - Parcelle BH 210
- 16 - Cession avec charges – Résidence Pressensé
- 17 - Convention Projet de Rénovation Urbaine de Thouars entre la Ville de Talence, Bordeaux Métropole et Domofrance
- 18 - Subvention exceptionnelle à l'association Festival ODP

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement et au Développement durable

- 19 - Nouveau plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise – Avis de la collectivité
- 20 - Mise à disposition à titre gracieux d'un local avenue de la Marne pour l'installation de la Bricothèque

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

- 21 - Reconduction du poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque
- 22 - Prolongation sur emploi fonctionnel d'un Directeur Général Adjoint contractuel en charge des ressources et des moyens
- 23 - Recrutement d'un agent polyvalent au stade nautique Henri Deschamps
- 24 - Recrutement d'un adjoint en médiathèque au sein du service Médiathèques
- 25 - Recrutement d'un agent administratif au pôle administratif et sportif de la direction jeunesse, sports et vie étudiante
- 26 - Recrutement d'un gestionnaire du temps de travail au sein du service des Ressources Humaines
- 27 - Recrutement d'un Directeur des affaires culturelles au sein de la Direction ville dynamique et attractive
- 28 - Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique
- 29 - Recrutement de quatre Maitres-Nageurs Sauveteurs en contrat de 2 ou 3 mois au Stade Nautique Henri Deschamps
- 30 - Recrutement de deux saisonniers Éducateurs sportifs des activités de la natation - Maitres-Nageurs Sauveteurs au Stade Nautique Henri Deschamps
- 31 - Renouvellement du poste de chef de projet marketing

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 32 - Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire au stade nautique Henri Deschamps

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et relations avec les associations sportives

- 33 - Subvention Bourse T'@S2L'ID

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 3 juillet 2023 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST (de la question n° 1 à la question n° 10), Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART (de la question n° 1 à la question n° 17), M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY

Absents excusés ayant donné délégation : Mme CHADEBOST (procuration à M. SALLABERRY à partir de la question n° 11), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à Mme LUDLOW à partir de la question n° 18), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DUMONT (procuration à Mme RAMI)

Absents : Mme BONORON, M. JOYON

M. COLDEFY a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je voudrais vous souhaiter la bienvenue à ce Conseil Municipal du 3 juillet 2023, dont le secrétaire de séance sera M. Mathieu COLDEFY. Notre séance sera longue, il y a un certain nombre de délibérations, avant la pause estivale, qui nous attendent. Je voudrais me permettre, si vous le souhaitez, quelques propos introductifs. D'abord, vous rappeler, mais également indiquer à tous celles et ceux qui nous suivent en distanciel ou en replay, en bon français dans le terme, que nous nous sommes rassemblés à midi avec une participation des citoyennes et des citoyens qui était très importante. Et je voudrais, très sincèrement vous remercier pour cela. J'ai eu l'occasion d'échanger avec les représentants des minorités. Je crois qu'à l'heure où on parle de nécessaire entente entre les forces démocratiques et républicaines, je veux saluer la concorde politique qui existe dans notre ville, pour à la fois se rendre disponible vis-à-vis de tout ce qui a pu se passer ces derniers jours et pour avancer ensemble indépendamment de nos différences parfois d'appréciation lorsqu'il s'agit d'un intérêt supérieur, en l'occurrence celui de la République aujourd'hui. Je ne reviendrai pas évidemment sur ce qui a été dit et le discours que j'ai proposé, mais je voudrais m'autoriser, si vous me le permettez, à remercier une fois encore, en notre nom à toutes et à tous, publiquement, Monsieur le Préfet qui s'est rendu disponible. Comme je le rappelais, nous avons eu de très nombreuses conversations nocturnes pour l'adaptation de la réponse. Je voulais saluer aussi, à travers lui, à travers l'ensemble des forces de l'ordre, mais aussi des pompiers, par rapport à l'adéquation de la réponse qui a pu être faite sur le terrain. Nous avons vécu des moments difficiles et une intervention qui n'aurait pas été maîtrisée aurait pu conduire à quelque chose de beaucoup plus problématique pour notre ville. Donc, je voudrais remercier à la fois pour sa présence à nos côtés, mais également de la pertinence de la réponse. Je voudrais évidemment remercier les services de Bordeaux

Métropole qui nous ont aidés et qui vont continuer à nous aider compte tenu des dégâts qui sont toujours visibles sur notre territoire. Avoir un remerciement particulier pour toutes les associations partenaires qui, depuis le déclenchement de cette crise, mais j'ai envie de dire 365 jours par an, 7 jours sur 7, sont à nos côtés et sont aux côtés des services municipaux pour œuvrer sur les quartiers.

Je voudrais aussi rappeler que beaucoup de points de notre ville ont été touchés, et pas simplement le quartier Politique de la ville de Thouars. J'ai une pensée notamment pour les riverains et les commerçants du quartier de la Médoquine. J'ai eu l'occasion d'échanger avec mon collègue maire de Bordeaux, Pierre HURMIC, sur cette situation un peu singulière qui consiste à avoir besoin d'échanges du côté bordelais, mais des conséquences que cela peut avoir d'un point de vue administratif sur le territoire talençais. Nous avons eu un représentant d'un de ces adjoints qui est venu à la rencontre des commerçants dans ce quartier, mais il y a eu d'autres dégradations dans le quartier du lycée, à Raba notamment. Je voulais associer l'ensemble de nos associations partenaires. Comment ne pas avoir un remerciement, une nouvelle fois, que j'exprimais auprès de M. le Directeur général des services et Mme la Directrice du CCAS, pour nos services municipaux, et je voudrais plus particulièrement saluer les agents de nettoyage et d'entretien qui ont œuvré tout au long de la nuit, le matin. J'étais hier sur le marché de Thouars, comme très souvent le dimanche et beaucoup de gens me faisaient part, peut-être quasiment du caractère non visible et pourtant la veille ou l'avant-veille nous avons connu beaucoup de choses à nettoyer et à réparer. Notre ville porte encore les stigmates de ce qui s'est passé et va les porter pendant de très nombreuses semaines et nombreux mois parce qu'il y aura beaucoup de choses à réparer. Ces services ont répondu présents tous ces jours et toute cette nuit. Je voudrais avoir un remerciement évidemment particulier pour l'ensemble des forces de police municipale, des astreintes, des ASVP, qui nous ont aidés ou ont apporté une réponse complémentaire en ne substituant pas aux forces de police qui étaient mobilisées. Comment ne pas avoir un remerciement, évidemment, très, très appuyé pour le service de la médiation et de nos médiateurs, ainsi que la cohésion sociale, qui ont, avec nous et les associations, appelé des centaines de familles, rue par rue, bâtiment par bâtiment, entrée par entrée, pour d'abord prendre des nouvelles des familles qui étaient touchées par ces événements, mais aussi appeler à la raison et à un sursaut pour qu'on puisse revenir à des quartiers apaisés, je crois que cette crise nous oblige à être très humble par rapport au fait qu'elle pourrait revenir. On va prendre les choses jour après jour, mais je veux voir dans ce qui s'est passé, le signe du travail en profondeur qui est fait par la médiation et la cohésion sociale. Un remerciement particulier, ils n'ont pas forcément toujours l'habitude de la lumière, pour mon cabinet avec qui j'ai passé là aussi un grand nombre d'heures au téléphone par WhatsApp, et qui a fait le lien avec grand nombre d'entre vous, mes chers collègues. Pour l'administration générale qui a œuvré avec le CCAS, évidemment. Pour vous, mes chers collègues, qui se sont manifestés, qui ont agi aussi sur le quartier, sur le terrain, vous aussi personne par personne, famille par famille et qui sont allées sur le terrain dans le quartier, y compris lorsque les conditions de sécurité étaient dégradées pour aller directement là-bas. Donc je ne vais pas citer de gens en particulier, mais les personnes qui se sentent visées, soyez-en chacun remercié. Évidemment j'aurai une pensée pour nos commerçants et professionnels qui ont connu, pour certains d'entre eux des dommages, des

pillages. Il y aura le temps des réparations. J'ai appelé, lors du dernier Conseil de Bordeaux Métropole, à la mise en place d'un fonds qui pourrait, comme on l'avait fait pour le COVID ou pour d'autres épisodes, venir au secours de certains de nos commerçants qui d'abord, on le voit, les assurances pourront mettre du temps à se mettre en œuvre, et dans certains cas, compte tenu des trois jours de carence qu'il peut exister avant que l'assurance ne se déclenche, ils pourraient perdre beaucoup d'argent, et si on perd ces commerçants, on perd le lien social qui va avec, on perd aussi cette capacité de pouvoir employer des Talençaises et Talençais. Nous serons donc, dans les jours, semaines et mois à venir, à leurs côtés. Évidemment, on peut souhaiter que les nuits prochaines soient plus calmes et je ne manquerai pas, comme je l'ai fait depuis le début de cette crise, de vous tenir informés.

Il nous appartient maintenant de travailler collectivement, rapidement, avec tous nos partenaires, nos services, pour tirer tous les enseignements de ces derniers jours. Beaucoup de réponses ne relèvent pas des Villes, mais un certain nombre d'entre elles doivent relever des Villes, et ce à quoi je crois qu'il faut nous atteler dès maintenant, de manière à ce que tout ce qui s'est passé, avec tout ce qu'on a pu voir ou entendre, ne reste pas lettre morte et ne reste pas sans lendemain. En tout cas, je voulais vous redire la fierté qui est la mienne en tant que maire d'avoir une ville qui, une nouvelle fois, malheureusement j'ai envie de dire, dans des crises, sait encore une fois montrer ce qu'elle a de meilleur, sans qu'aucun ne fasse la moindre demande. Nous avons la chance d'avoir, entre nous chers collègues et auprès de nos services et de nos associations, des gens qui ne se sont jamais posé la question de « qui fait quoi ? », mais qui ont simplement agi et je voulais ici les remercier, en saluant tout particulièrement nos collègues de la minorité pour les échanges que nous avons pu avoir, qui démontrent, comme je le disais en introduction, que la concorde politique est nécessaire dans ce genre de cas là. Viendra le temps des choses sur lesquelles nous serons un peu moins d'accord, mais sur des choses peut-être de moins grande importance que ce que nous avons traité ces derniers jours.

Mme RAMI : Merci pour cette introduction. Au nom de Talence en transition, et comme nous avons pu vous le dire, nous vous apportons tout notre soutien aux événements qui se sont passés, aux équipes qui se sont mobilisées, aux différents élus. On vous apporte tout notre respect pour cette dure période. Je ne voudrais pas rentrer plus dans les thématiques du sujet, mais je pense qu'il faut aussi qu'on anticipe sur ce qui va arriver, ou sur ce qui risque d'arriver. Le terme « humilité », vous l'avez utilisé, ma crainte c'est de donner du terreau à tout ce qui est idée extrémiste et il faut qu'on soit extrêmement vigilant là-dessus. J'ai l'impression qu'on n'a pas les mêmes éléments de langage, les mêmes visions. J'appelle aussi à préparer l'avenir et à ne pas créer plus de difficultés et à apaiser. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez parfaitement raison, ma chère collègue. Comme je le disais, une crise comme celle-là qui n'est, à l'heure actuelle, pas terminée, ne peut pas rester sans lendemain. On nous a beaucoup parlé de 2005, on a aussi pu indiquer ce qui s'était passé depuis 18 ans sur une ville comme Talence puisque c'est celle qui nous occupe au quotidien. Je pense que quand on prend beaucoup de quartiers, et c'est valable aussi pour mes collègues Maires limitrophes, on ne pourra pas dire que rien n'a été fait, loin de là. Je vais au-delà de la simple rénovation urbaine, il y a aussi beaucoup de choses qui ont été faites et

beaucoup de choses qui vont être faites, y compris cet été, à partir d'aujourd'hui sur tout un tas d'animations et tout un tas de présence humaine. Je crois aujourd'hui que la grande demande de nos concitoyens c'est de la proximité, c'est de pouvoir incarner ces élus, ces services que les gens peuvent aller voir, peuvent solliciter, parfois aussi ne pas être en accord, mais face à un monde qui va de plus en plus vers une relation virtuelle, être dans le concret et dans cette confiance. Par rapport à ce que vous dites, ma chère collègue, j'irai même plus loin, je pense qu'avec les différents partenaires – nous avons la chance d'avoir une ancienne vice-présidente du Département – le travail doit être fait entre les différents établissements publics et entre les différentes collectivités. Il y a plein de choses qui sont couvertes par le secret, mais je pense qu'il faut qu'on décloisonne beaucoup plus. Je pense à un certain nombre d'opérations et à un certain nombre d'informations, dans le respect évidemment du secret puisque quand on parle d'un quartier, d'un endroit en particulier, on parle d'une population qui ne change pas, et que ces personnes soient traitées par la Ville, par le Département, par la Région, par l'État, par une association, une ou plusieurs de ces entités, je pense qu'on a besoin de mettre en commun.

Je ne vois pas comment le travail que l'on va lancer pourrait être un travail spécifiquement talenço-talençais. On a des réalités qui sont les nôtres, mais je pense aussi qu'à travers nos partenaires, je pense au Département en premier lieu parce qu'on parle de l'interlocuteur numéro un pour ce qui est des familles et on a beaucoup parlé des familles ces derniers jours, il y a beaucoup de travail qui nous attend. Le seul engagement que l'on peut prendre, c'est de continuer notre travail pour que notre rassemblement de ce jour soit le dernier. Je suis d'accord avec vous, il est des parties où sur l'échiquier politique un certain nombre de personnes qui n'ont qu'à se féliciter d'avoir ce genre de choses-là, et il est à craindre malheureusement qu'un jour la colère des gens, si elle n'est pas traitée et correctement appréhendée, se traduise par les urnes, soit par des votes, soit aussi par un peu plus d'abstentions encore alors que nous avons passé notre début de mandat et jusqu'à ce mi-mandat à se poser la question de comment pouvions-nous faire revenir les citoyennes et citoyens au bureau de vote. Je crois qu'il n'existe pas d'autre système que la démocratie pour régler les choses et que cette démocratie s'appuie sur des élus qui tirent leur légitimité du vote, il est très important de le rappeler.

M. CAZABONNE : J'approuve tout ce que vient de dire M. le Maire et je voulais remercier Isabelle RAMI et rappeler qu'il y a une unité par rapport à ce problème-là. Problème qui est connu depuis 2005 et d'autres difficultés. Je constate aujourd'hui, et on l'a étudié au niveau national aussi, je pense que Monique DE MARCO, bien qu'on ne soit pas de la même commission, l'évoque aussi. Le problème est extrêmement compliqué parce qu'on parle toujours de crise, en réalité c'est une crise qui est latente, elle existe en permanence et c'est une étincelle qui déclenche cette violence. N'oublions jamais que, dans ce qu'on appelle les cités ou les quartiers en difficulté, qui sont gangrenés aussi par le problème de la drogue, n'oublions jamais ce que disent les procureurs, c'est que la drogue elle fait vivre aussi beaucoup de familles de la cité, donc il y a une difficulté. Par quoi en passer ? les emplois, c'est difficile, la formation n'est pas toujours au rendez-vous. Il y a aussi cette communication avec les jeunes qui est devenue extrêmement difficile. J'ai connu les anciens jeunes qui sont

devenus de jeunes adultes, et je les ai vus pendant ces deux jours, le troisième jour je n'étais pas là. J'ai eu l'occasion de discuter avec eux et eux-mêmes le disent « les nouveaux 14, 15, 16 ans, on ne sait pas comment faire, la communication est extrêmement difficile ». Tous les travailleurs sociaux disent également la même chose. Le directeur du CAJ qu'on avait interrogé une fois nous a dit, pour un seul phénomène d'ailleurs, je sais que j'en parle souvent il me dit « Les gamins arrivent au CAJ, ou dans d'autres structures, autrefois on pouvait engager une discussion sur des sujets importants, la sécurité, maintenant ils s'installent avec un téléphone. » Ils me disent que c'est difficile, qu'ils sont obligés de confisquer les téléphones pour amorcer une discussion sur des sujets importants. Donc, très grande difficulté de discuter avec ces personnes parfois en difficulté. Il y a aussi, les anciens ont connu comme moi une autre période c'est-à-dire les relations avec la police. Moi j'ai connu la police de proximité et vous avez beaucoup connu la police de proximité, quand on voyait les policiers venir jouer au football avec les jeunes, les rencontrer dans le quartier, partager des moments de détente, ça change toutes les relations. Aujourd'hui, je ne sais pas si vous avez vu des jeunes interrogés à la télévision, par rapport à la police, ils disaient « si c'est un jeune policier, on y va parce qu'on sait qu'il a peur ; si c'est un ancien policier installé, il a l'habitude des relations, et à ce moment-là, il n'y a pas de problème sur le contrôle ». Il montre que ce lien a été rompu. J'ai regretté la disparition de la police de proximité. Il y a ce lien et c'est le plus difficile à recréer. Refaire un plan d'aménagement, on a connu, François JESTIN doit s'en souvenir, on fait un petit projet, on nous dit « il n'est pas assez grand, faites un grand projet pour qu'on vous aide ». On fait un grand projet et trois ans après on nous dit « il n'y a plus d'argent ». Je suis toujours inquiet par rapport aux grandes structures. On va faire un grand plan, ça part dans les administrations avec des règlements, des normes, etc. et il n'arrive pas grand-chose.

Par contre, dans le relationnel, on peut tous y travailler. C'est pour ça que je suis d'accord avec Isabelle RAMI, il faut absolument qu'on dépasse ces clivages politiques. Dans ce domaine-là, de recréer du lien, c'est le seul moyen de fidéliser des personnes qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, créer des relations avec elles, des activités de loisirs, de formation, mais ne pas compter seulement sur l'argent qui pourrait être déversé parce qu'on sait qu'il y a beaucoup d'évaporation. Voilà, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur. Je voudrais vous informer que la Ville de Bordeaux nous a conviés et nous allons participer à une relation interpartenariale pour les violences urbaines sur le secteur Tauzin, Medoquine. Quand on parle de décroïsonner, il y aura, dès cette semaine, des réunions qui vont nous réunir avec les villes limitrophes, puisqu'on sait que ces problématiques vont bien au-delà des seules limites administratives de notre commune.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Merci, M. le Maire, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais suite à votre intervention, M. le Sénateur, il me semble effectivement que nous avons à travailler ensemble sur le fond. Lorsqu'on parle de remettre de l'humain et des humains dans les quartiers, dans l'Éducation nationale, dans la prévention, dans l'accompagnement social, cela veut dire avoir des politiques publiques qui prennent en compte et qui financent ces sujets. Là, on rentre vraiment dans le politique. Vous faisiez référence à la police de proximité

qui a disparu, cela a été une décision politique. Donc, je souhaite, effectivement, que l'on travaille sur de vrais projets politiques qui puissent remettre de l'humain, de la relation, pas seulement dans les quartiers dits sensibles, mais dans l'ensemble des services publics qui ont besoin, à nouveau, de retrouver leur sens de service au public. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Je ne voulais pas intervenir mais c'est vrai que, comme Denise vient de le faire, votre discours, M. le Maire, ce matin à la mairie, je l'ai apprécié à moitié parce que je rappelle quand même que ce sont effectivement des décisions politiques, et c'est parti de Nicolas SARKOZY, si la police est aujourd'hui ce qu'elle est. Si elle n'est pas respectée, je ne dis pas qu'ils ne font pas leur travail, c'est qu'on leur demande de faire des choses qui ne leur incombent pas. Je valide, M. le Sénateur, le fait que la police de proximité était fondée, avait un sens et était respectée et connue. Ce n'est plus le cas. En tant que communiste, je dénonce effectivement les politiques qui ont été menées, des politiques de droite où on a voulu faire du chiffre et non pas du social. Il faut quand même le dire. Je suis pour l'unité politique, je suis effectivement pour qu'on soit tous ensemble, les Maires, les élus et autres. Parce que la violence, nous la condamnons, mais il y a des politiques qui sont menées, que je condamne.

M. LE MAIRE : Comme je n'ai pas cité le président Nicolas SARKOZY, j'espère que l'autre moitié vous a plu, mon cher collègue. L'objectif du discours ce matin, et comme je vous le dis là, ce n'était pas d'afficher une concorde de façade. C'est le fait de rappeler d'abord que depuis le quinquennat de Nicolas SARKOZY d'autres gouvernements se sont succédé et je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de Mme GRESLARD NÉDÉLEC, l'ensemble des actes qui aujourd'hui sont sur le territoire, sont tous des éléments et des actes politiques, qu'elle qu'en soit l'autorité émettrice. Je voudrais aussi vous rappeler la qualité des débats qui avaient été les nôtres lorsque nous avons parlé du plan prévention sécurité.

Nous avons, il y a trois ans, proposé des moyens supplémentaires. Nous l'avions débattu, on n'était pas tous d'accord là-dessus, mais nous étions tombés au moins d'accord sur quelque chose, il fallait plus d'humain et renforcer les moyens des associations. C'est ce que nous essayons de faire, mais un moment, comme tu dis Denise, se posera la question des moyens puisque tout cela se finance. Là, on a commencé le début du problème, mais la politique c'est choisir.

M. JOLIOT : On peut s'accorder sur le fait qu'il faille remercier tous les services qui, humainement, ont fait tout ce qu'ils pouvaient, notamment les services techniques, services administratifs, etc. Je suis tout à fait d'accord pour reprendre ce qu'a dit Denise GRESLARD concernant les services publics. Je crois que tous les agents du service public qui ont des missions claires et identifiées savent ce qu'ils font, pourquoi ils le font et ils le font bien. Je crois qu'il faut leur tirer notre chapeau et les remercier encore parce que face à des situations comme ça, ce n'est pas évident. Nous avons des analyses différentes du pourquoi de cette crise qui s'insère dans une époque, dans des perspectives tendanciennes pour lesquelles nous avons des appréciations diverses. Je crois qu'il faut comprendre que nous pourrions peut-être nous accorder, là encore tous ensemble, que cet élément que nous venons de vivre, si tant

est qu'il soit terminé, n'est, comme l'a souligné le Sénateur, qu'un élément parmi toute une séquence, toute une période, une réalité beaucoup plus tangente et avec laquelle il faudra peut-être recompter d'ici quelque temps. Si, effectivement la rivière retrouve son lit aussi vite qu'elle en était sortie, rien n'indique que dans 15 jours, dans un mois, dans six mois, nous ne soyons reconfrontés aux mêmes choses. Je crois que, par rapport à cela, cela a été dit, M. le Maire, il faut être très humble et tout le monde doit prendre sa part là-dedans, y compris, puisque nous parlons de police, les syndicats de police où j'ai l'impression qu'on est passé d'un paradigme qui était celui plutôt de la police de proximité à un paradigme bien différent, qui est plutôt celui d'une police, je ne veux pas dire séparatiste, mais en tout cas d'une police d'éloignement avec notamment une sémantique qui rappelle d'autres époques. Quand un syndicat de police majoritaire commence à traiter de nuisibles une partie des concitoyens, j'estime que c'est très mauvais pour la République et j'estime que chacun doit être conscient de ce que la République en est abîmée. De la même manière, quand on commence à considérer que nous sommes en guerre et qu'on écrit noir sur blanc qu'il faut mener cette guerre, par tous les moyens possibles, j'estime qu'on ne peut pas faire comme si cela n'existait pas. Donc il faut que chacun en son âme et dans sa conscience républicaine soit conscient de ce que l'on vit, comprendre quels sont les enjeux dans leur réalité profonde, et sache qu'effectivement la concorde républicaine à laquelle nous sommes attachés, se méritera si chacun prête l'attention qu'il faut à tout ce qu'il faut. Merci.

M. LE MAIRE : C'est la base même de la démocratie, pouvoir échanger, ne pas forcément être d'accord parfois et laisser les citoyennes et les citoyens trancher sur ce qu'ils jugent bon. En tout cas, merci pour l'ensemble de ces prises de parole qui viennent, je l'espère, clôturer une semaine, ô combien particulière. Je voulais, avant d'attaquer l'ordre du jour, évidemment, évoquer le décès de M. DESMET. Nous avons appris avec tristesse la mort tragique du directeur de l'école primaire Saint-Genès Bordeaux et Talence et vous savez que l'établissement avait été secoué par une affaire qui impliquait un professeur quelques jours auparavant.

Évidemment notre Conseil n'est pas le lieu pour faire des conclusions ou des liens qui relèveront et relèvent exclusivement de la justice, mais je tenais à vous faire part et partager avec vous notre émotion sur sa disparition qui a beaucoup ému la communauté éducative, les élèves et les parents de cette institution talençaise. Je voulais vous rappeler que ses obsèques, et je m'y ferai représenter par ma première adjointe, auront lieu demain à 11 h en l'église Sainte-Geneviève de Bordeaux et que la Ville fera parvenir un témoignage de sa reconnaissance pour ce directeur de l'établissement Saint-Genès Bordeaux et Talence.

N° 1 - Installation de Monsieur Dorian ALOY, nouveau Conseiller municipal, à la suite de la démission de Madame Juliette FRICOT

M. LE MAIRE : Vous savez que notamment pour des raisons professionnelles, elle ne pouvait plus être en capacité d'exercer pleinement son mandat. Donc, en vertu de l'article 270, c'est le Conseiller municipal élu sur la liste Talence Ensemble, dont le siège est vacant et donc, j'ai

le plaisir, beaucoup de plaisir à accueillir notre nouveau collègue Dorian ALOY qui va être installé et à qui je passe la parole pour quelques mots de présentation.

M. ALOY : Juste vous remercier de me permettre de rentrer au sein de ce Conseil Municipal et de venir travailler avec mes collègues pour les talençaises et les talençais.

M. LE MAIRE : Sois le bienvenu Dorian.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame Juliette FRICOT de son poste de Conseillère Municipale, il convient de pourvoir à son remplacement.

En vertu de l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Monsieur Dorian ALOY venant immédiatement après Mme Noëlle LARTIGUES sur la liste « Talence, Ensemble », il est installé comme conseiller municipal. »

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 2 - Régime indemnitaire des élus

M. LE MAIRE : Oui, alors cette délibération permet de mettre à jour les différentes indemnités. Vous indiquer que les indemnités pour l'ensemble des Conseillers municipaux, quelle que soit leur délégation jusqu'au Maire, tiennent compte de la revalorisation du point d'indice de 1,5 % décidée par le Gouvernement au 1^{er} janvier 2023.

Mme RAMI : Comme d'habitude, nous n'allons pas prendre part au vote sur cette délibération. Vous n'en avez pas parlé, mais il me semble qu'il y a eu un changement au niveau de l'équipe majoritaire. Si je ne me trompe pas, Mme BONORON était Conseillère municipale déléguée, là elle est Conseillère municipale et M. LAROSE est Conseiller municipal délégué. Est-ce que vous pouvez nous informer des changements de délégation et pourquoi s'il vous plaît ? Merci,

M. LE MAIRE : Alors M. LAROSE a toujours été Conseiller municipal délégué en charge de la jeunesse. Peut-être qu'il y a une erreur sur le site internet. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, je prends acte que vous n'allez pas participer au vote.

Vous avez connu, dans votre groupe, des ajustements avec des choses dont nous n'avons jamais parlé publiquement. Donc, vous nous permettrez, puisque c'est notre groupe, de ne pas m'étendre, mais je vous confirme que Mme BONORON est Conseillère municipale sans délégation, sans qu'il ne soit utile d'aller plus loin. Vous parliez des délégations que ces gens vont exercer, vous savez qu'il faut d'abord ce vote et je signerai dans la foulée un arrêté de

délégation qui vous sera transmis et disponible dans les boîtes aux lettres demain, avec les différentes délégations qui vont être distribuées à chacune des personnes présentes avec la délégation.

Mme DE MARCO : Oui, cela signifie que vous revoyez toutes les délégations ?

M. LE MAIRE : Non.

Mme DE MARCO : On reste sur notre faim, alors comment va-t-on avoir des informations ? Retirer à quelqu'un une délégation, on aimerait bien avoir des explications puisque cela nous concerne dans la mesure où on le voit écrit, on est devant le fait accompli alors merci de nous apporter quelques explications concernant cette situation nouvelle, et qui reprendra la délégation qui lui était impartie précédemment. Ça sera la surprise, mais, merci d'associer tout le monde. On verra ça dans la presse peut-être.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas une surprise. Je vous ai indiqué, encore une fois, je vais vous redire les mêmes choses, vous êtes curieuse de nature. Vous avez connu, dans votre groupe, des changements, pour des raisons qui vous sont propres. Il me semble avoir eu la réserve de ne jamais publiquement vous demander quels étaient les éléments qui conduisaient à ces choix. Donc, de la même façon que j'ai respecté ce choix de l'opposition, j'entends à ce que vous respectiez le nôtre. Par rapport aux délégations, ma chère collègue, vous êtes et vous faites la loi, je voudrais vous rappeler que le Maire ne peut pas donner de délégation tant qu'il n'a pas cette délégation, c'est le pouvoir du Maire, mais il faudra attendre, mais vous attendrez bien 24 heures pour avoir l'ensemble des délégations. Non, toutes les délégations ne vont pas être revues, mais un certain nombre d'entre elles, oui, et vous aurez ça dès demain dans votre boîte aux lettres. Nul doute que ce suspens pourra vous permettre de tenir ce soir. Mme QUÉLIER et M. JOLIOT ne prennent pas part au vote, le groupe majoritaire est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous propose de fixer, à compter du 01/07/2023, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

| | | |
|-----------------------|----------------------------|---------|
| Monsieur Sallaberry | Maire | 5042,52 |
| Madame Fabre-Tabourin | 1 ^{er} adjointe | 1800,60 |
| Madame Sallet | 2 ^{ème} Adjointe | 1800,60 |
| Monsieur Jestin | 3 ^{ème} Adjoint | 1800,60 |
| Madame Rondeau | 4 ^{ème} Adjointe | 1800,60 |
| Monsieur Besnard | 5 ^{ème} Adjoint | 1285,84 |
| Madame Castagnéra | 6 ^{ème} Adjointe | 1285,84 |
| Monsieur Giron | 7 ^{ème} Adjoint | 1285,84 |
| Madame Chadebost | 8 ^{ème} Adjointe | 1285,84 |
| Monsieur Erchouk | 9 ^{ème} Adjoint | 1285,84 |
| Madame Thomas-Pitot | 10 ^{ème} Adjointe | 1285,84 |
| Monsieur Fargues | 11 ^{ème} Adjoint | 1285,84 |
| Madame Madrid | 12 ^{ème} Adjointe | 1285,84 |
| Monsieur Coldefy | 13 ^{ème} Adjoint | 1285,84 |

| | | |
|-------------------------|---------------------------------|---------|
| Madame Chabbat | 14ème Adjointe | 1285,84 |
| Monsieur Joyon | 15ème Adjoint | 1285,84 |
| Monsieur Bonnin | Conseiller municipal délégué | 996,95 |
| Madame Balligand | Conseillère municipale déléguée | 576,74 |
| Monsieur Delgado | Conseiller municipal délégué | 576,74 |
| Monsieur Hanotin | Conseiller municipal délégué | 576,74 |
| Madame Iriart | Conseillère municipale déléguée | 576,74 |
| Monsieur Larose | Conseiller municipal délégué | 576,74 |
| Madame Micoine | Conseillère municipale déléguée | 576,74 |
| Monsieur Pene | Conseiller municipal délégué | 576,74 |
| Monsieur Aloy | Conseiller municipal délégué | 443,32 |
| Madame Desguers | Conseillère municipale déléguée | 443,32 |
| Monsieur Jean | Conseiller municipal délégué | 443,32 |
| Madame Lartigues | Conseillère municipale déléguée | 443,32 |
| Madame Ludlow | Conseillère municipale déléguée | 443,32 |
| Madame Serrano-Uzac | Conseillère municipale déléguée | 443,32 |
| Monsieur Garrigues | Conseiller municipal délégué | 190,15 |
| Madame Helbig | Conseillère municipale déléguée | 190,15 |
| Monsieur Cazabonne | Conseiller municipal | 0,00 |
| Madame Bonoron | Conseillère municipale | 149,17 |
| Madame De Marco | Conseillère municipale | 149,17 |
| Monsieur Bimboire | Conseiller municipal | 149,17 |
| Monsieur Bardin | Conseiller municipal | 149,17 |
| Madame Rami | Conseillère municipale | 149,17 |
| Monsieur Martily | Conseiller municipal | 149,17 |
| Madame Greslard-Nedelec | Conseillère municipale | 149,17 |
| Monsieur Joliot | Conseiller municipal | 149,17 |
| Madame Dumont | Conseillère municipale | 149,17 |
| Madame Quélier | Conseillère municipale | 149,17 |

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GREGLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2023

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il de votre part des commentaires ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 22 mai 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 4 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Ces décisions appellent-elles de votre part des questions ?

M. BARDIN : Une précision concernant la n° 23 qui concerne les Girondins de Bordeaux, je vois la convention de mise à disposition de l'installation sportive Pierre-Paul Bernard concernant les matchs saison 2023-2024. Pierre-Paul Bernard n'est pas un stade de foot ? Il ne me semble pas. Je pense que c'est de la préparation physique pour leurs matchs.

M. LE MAIRE : Je vais tout vous dire mon cher collègue. Ce sont les matchs majeurs, c'est le match de la montée en ligue 1 qui se jouera à Talence. Le FCGB a prévu d'organiser sur nos installations, je voudrais aussi vous rappeler qu'à une époque nous avons eu des féminines qui sont venues sur nos installations. Ce sont les matchs de son équipe réserve qui évolue au sein du Championnat de France de National 3, mais ça, vous le saviez aussi bien que moi. Aussi, en fonction des besoins, des matchs officiels ou amicaux de son équipe première féminine, évoluant au sein du Championnat de France de D1 Arkema, étant précisé qu'au cours de la saison 2023-2024, un minimum de trois matchs de championnat doivent être disputés dans un stade premium et que le stade de Thouars répond à ce cahier des charges premium.

M. BARDIN : Et le montant de la redevance qui est demandée aux... ?

M. LE MAIRE : 250 € de l'heure et on va souhaiter de grands moments de prolongation. Toute heure commencée est due, évidemment. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme QUÉLIER : Sur la n° 21, j'aurais aimé avoir des précisions sur les désordres causés à la propriété par les souches d'arbres.

M. LE MAIRE : Alors les consorts ont saisi à plusieurs reprises la collectivité, ainsi que Bordeaux Métropole, suite à un sinistre survenu sur la propriété qui est rue Debussy. Le fond de leur parcelle donnant sur l'avenue Pey Berland est clos par une clôture grillagée fixée sur un soubassement et par un portillon, et ces derniers ont été endommagés par les poussées d'arbres situés sur le domaine public. Donc, il y a eu des expertises qui ont eu lieu en janvier 2019 et en juin 2020, en présence des assureurs et du requérant, ceux de Bordeaux Métropole dont c'est la compétence, et de la Ville. Suite à ces expertises, les arbres ont été abattus, mais les souches conservées. Il semblerait qu'à ce jour, des désordres persistent et donc, nous n'avons pu résoudre aimablement. Donc, ils ont sollicité auprès du tribunal administratif par le biais d'un référé expertise, la désignation d'un expert dans le but notamment de déterminer les travaux nécessaires pour remédier en tant que désordre aux dommages conséquents et à chiffrer le coût et de fournir tout élément permettant ultérieurement d'apprécier les responsabilités éventuelles encourues et les préjudices éventuellement subis de désordre. Vous dire que par une ordonnance du 13 avril 2023, le tribunal administratif a désigné un médiateur par ordonnance. La Ville, par la présente décision municipale, accepte la procédure de médiation et a désigné un cabinet pour la

défense de ses intérêts, comme cela avait été le cas pour le référé expertise. Je vous ai dit ça de tête. D'autres questions ? Je n'en vois pas.

DÉLIBÉRATION

N° 4 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

| N° - DATE | OBJET / NATURE DE LA DECISION | BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE |
|------------------|---|---|
| N° 1 04/05/23 | Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de produits de traitement des eaux de piscine pour une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025. Montant annuel maximum de la dépense : 84 000,00 TTC | SAS STOCKMEIER FRANCE – Cestas (33) |
| N° 2 05/05/23 | Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 27/04/2023, soit une parcelle de terrain située 8 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme DUGUÉ – Bordeaux (33) |
| N° 3 05/05/23 | Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 12/04/2023, soit une parcelle de terrain située 8 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme JALLOIN – Noisy le Sec (93) |
| N° 4 05/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 12/05/2023, soit une parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme GONZALEZ – Mérignac (33) |
| N° 5 09/05/23 | <u>Opération 1</u> : Décision de sécuriser partiellement à taux fixe de marché le contrat 16795/002 comme suit : - Capital restant dû au 25/04/2023 : 740 000 euros - Maturité : 25/07/2032 - Amortissement : Trimestriel – Linéaire - Périodicité : Trimestrielle - Base de calcul : Exact/360 - Taux d'intérêts : du 25/04/2023 au 25/04/2025 : 3.85 % si (CMS SONIA 10 ans post – CMS SARON 10 ans post) ≥ | SOCIETE GENERALE – Paris (75) |

| | | |
|------------------|---|--|
| | <p>1.1625 % 5.45 % - 5 x (CMS SONIA 10 ans post – CMS SARON 10 ans post – 1.1625 %) sinon</p> <p>du 25/04/2025 au 25/07/2032 : 3.85 %</p> <p><u>Opération 2</u> : souscription à un emprunt d'un montant total de 5 000 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes : - Prêt consenti jusqu'au 17/06/2044 qui s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 17/06/2024</p> <p>- <u>Phase de mobilisation</u> : * Nominal : 5 000 000 € * Début : Date de signature du contrat * Fin : 17/06/2044 * Intérêts : Euribor* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0,60 % * Commission de non-utilisation : de la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.05 % l'an est perçue semestriellement ou à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé. *floorés à zéro.</p> <p>- <u>Phase de consolidation</u> : d'un commun accord entre la Banque et la ville de Talence, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci-dessous : * Montant : 5 000 000 euros * Date de départ : 17/06/2024 * Maturité : 17/06/2044 (durée 20 ans) * Amortissement : Trimestriel – Linéaire * Périodicité : Trimestrielle * Base de calcul : Exact/360 * Taux d'intérêts maximum : chaque périodicité du 17/06/2024 au 17/06/2044 : 4.00 %*</p> <p>* Le Taux Fixe sera déterminé lors du topage, dès réception des documents signés. Ce Taux Fixe ne pourra être dépassé, sinon l'opération ne sera pas conclue.</p> <p>Taux Fixe indicatif au 04/05/2023 : 3.89 %</p> <p>- <u>Soulte de rupture des conditions financières</u> : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.</p> | |
| N° 6 10/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 02/05/2023, soit une parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 10 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme GUICHARD – Talence (33) |
| N° 7 10/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 07/05/2023, soit une parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m | Mme TOURET – Saint André de Cubzac (33) |

| | | |
|-------------------|---|--|
| | pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | |
| N° 8 10/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 28/04/2020, soit une parcelle de terrain située 7 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 6 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme DEREPPER – Saint Morillon (33) |
| N° 9 11/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 27/05/2023, soit une parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme LE CHATON – Talence (33) |
| N° 10 11/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 13/05/2023, soit une parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | Mme ROUCHU – Coutras (33) |
| N° 11 12/05/23 | Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 08/08/2021, soit une parcelle de terrain située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | M. PETIOT – Saugnac et Cambran (40) |
| N° 12 22/05/23 | Arrêt de la liste des trois candidats proposée par le jury propre à la création d'un établissement d'enseignement artistique dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension du Château des Arts, afin d'inviter ceux-ci à remettre leur projet en vue du marché de maîtrise d'œuvre. | <p><u>CANDIDAT N° 1</u> <u>GROUPEMENT</u></p> <p>DESHOULIERES JEANNEAU (architecte mandataire) – Bordeaux (33)</p> <p>NDA NICLAS DUNNEBACKE (architecte restauration du patrimoine historique) – Paris (75)</p> <p>BASSINET TURQUIN PAYSAGE (paysagiste concepteur) – Paris (75)</p> <p>AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD, économie de la construction) – Mérignac (33)</p> <p>CABINET CONSEIL VINCENT HEDONT (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> |

AIA ENVIRONNEMENT
(performances
environnementales) –
Nantes (44)

ATELIER BILTO ORTEGA /
PHILIPPE GUIRAUD
(signalétique) –
Bordeaux (33)

AIA MANAGEMENT (OPC) –
Mérignac (33)

CANDIDAT N° 2
GROUPEMENT

CHARTIER + CORBASSON
ARCHITECTES (architecte
mandataire – restauration du
patrimoine historique) – Paris
(75)

FLOCK VIOLAINE
(paysagiste concepteur) –
Talence (33)

AIA INGENIERIE (études
techniques : thermiques,
fluides, structures,
énergétique, VRD, économie
de la construction) –
Mérignac (33)

CLARITY STUDIO (études
techniques : acoustique) –
Paris (75)

AIA ENVIRONNEMENT
(performances
environnementales) –
Nantes (44)

CANDIDAT N° 3
GROUPEMENT

VURPAS ARCHITECTES
(architecte mandataire –
restauration du patrimoine
historique – économie de la
construction) –
Caluire-et-Cuire (69)

EURL JARDIN-PATRIMOINE
Frédérique TEZENAS DU
MONTCEL (paysagiste
concepteur) –
Tassin la Demi-Lune (69)

| | | |
|-------------------|--|---|
| | | <p>AIA INGENIERIE (études techniques : thermiques, fluides, structures, énergétique, VRD) – Mérignac (33)</p> <p>GENIE ACOUSTIQUE (études techniques : acoustique) – Fontaines sur Saône (69)</p> <p>AIA ENVIRONNEMENT (performances environnementales) – Nantes (44)</p> |
| N° 13 23/05/23 | Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 23/05/2023, soit une parcelle de terrain située 15 ^{ème} Division, 7 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 180,00 € (soit 120,00 € pour la Ville et 60,00 € pour le CCAS). | M. LAHAIE – Saint Médard d'Eyrans (33) |
| N° 14 23/05/23 | Location de la salle Agora Haut Carré pour un concert de musique de chambre de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 10/06/2023. Montant de la dépense : 1 531,46 € TTC | UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33) |
| N° 15 25/05/23 | <p>Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique :</p> <p>Avenant n° 5 au marché n° 20/24-1 « VRD – Terrassements – Aménagements paysagers » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reprise de remblais sur ouvrage béton suite avis contrôleur technique pour un montant de 22 522.91 € HT - Fourniture et pose de caniveaux grilles spécifiques situées aux entrées/sortie + raccords pour un montant DE 20 939.85 € HT <p>Soit un total de + 43 462.76 €HT soit 52 155.31€ TTC.</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22/02/2023, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>Montant initial du marché : 913 085,28 € TTC Rappel avenant n° 1 de transfert : sans incidence financière Rappel montant avenant n° 2 : + 5 842,00 € HT Rappel montant avenant n° 3 : + 14 536,00 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 25 769,83 € HT Montant de l'avenant n°5 : + 43 462.76 € HT Nouveau montant du marché : 1 020 617.99€ TTC</p> | SAS COLAS France – Mérignac (33) |

Avenant n° 7 au marché n° 20/24-2 « Gros œuvre – Charpente » pour prise en compte des modifications liées aux finitions des gradins : démolition des marches, reconstruction des marches après étanchéité, finitions des surfaces supérieures des gradins pour un montant total de + 32 208.00 € HT soit +38 649.60 € HT.

Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 22/02/2023, a donné un avis favorable à sa passation.

Montant initial du marché : 4 494 938,70 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 12 239,00 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 43 000,00 HT

Rappel montant avenant n° 3 : + 12 940,96 € HT

Rappel montant décision de poursuivre : + 202 266,10 € HT

Rappel montant avenant n° 4 : + 75 436 ,96 € HT

Rappel montant avenant n° 5 : + 34 644,96 € HT

Montant avenant n° 6 : + 1 500,00 € HT

Montant avenant n°7 : + 32 208.00 € HT

Nouveau montant du marché : 4 992 021.88 € TTC

Avenant n° 2 au marché n° 20/24-3 « Etanchéité » pour la prise en compte :

- Fourniture et pose drain géotextile sur les zones étanchées au rez-de-chaussée recouvertes d'une protection lourde pour un montant de +4 750.00 € HT
- Moins-value pour la suppression du traitement gradins existants pour un montant de – 15 197.76 € HT

Montant total de -10 447.76 € HT soit 12 537.31 € TTC

Montant initial du marché : 732 000,00 € TTC

Montant avenant n° 1 : + 29 435,17 € HT

Montant avenant n° 2 : - 10 447.76 € HT

Nouveau montant du marché : 754 784.89 € TTC

Avenant n° 5 au marché n° 20/24-15 « Serrurerie – Métallerie » pour la prise en compte des modifications suivantes :

- Fourniture et pose main-courante ht 200mm sur potelet fixée à l'anglaise sur muret ht 1m du penta-glisser pour un montant de + 2 867.50€ HT
- Moins-value ouvrage cour de service pour un montant de – 54 780.00 € HT
- Plus-value accès pompier + accompagnateur pour un montant de 18 702.00 € HT
- Accès gradins pour un montant de + 2616.40€ HT
- Délimitation terrasse pour un montant de – 888.00 € HT
- Portillon ht 1m entre penta-glisser et haie pour un montant de +819.00 € HT

SAS RONCAROLO –
Le Barp (33)

ETANDEX SA –
Les Ulis (91)

FUSION METALLERIE SAS –
Bègles (33)

- Local plongée/compresseur pour un montant de +3 130.00 € HT
- Modification porte suite réunion SSI pour un montant de +9 850.00 € HT

Montant total de – 17 683.10 € HT soit – 21 219.72 € TTC

Montant initial du marché : 585 538,66 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : + 4 999,60 € HT

Rappel montant avenant n° 2 : + 15 335,04 € HT

Rappel montant avenant n° 3 : - 3 089,00 € HT

Montant avenant n° 4 : - 15 702,00 € HT

Montant avenant n°5 : - 17 683.10 € HT

Nouveau montant du marché : 566 171.30 € TTC

Avenant n°2 au marché n° 20/24-17 « Doublages – Cloisons – Peintures – Signalétique » pour la prise en compte des modifications suivantes :

- Travaux de platerie : peinture de sol, peinture de sol anti-poussière, peinture de sol sur les anciennes tribunes extérieures pour un montant de – 11 400.31 € HT
- Modification signalétique intérieur pour un montant de + 7 013.20 € HT
- Mis en place d'une cloison coupe-feu en partie haute du mur béton des vestiaires + peinture pour un montant de + 5 770.00 € HT

Montant Total + 1 382.89 € HT soit + 1 659.47 € HT

Montant initial du marché : 276 320,08 € TTC

Montant avenant n° 1 : + 4 305,36 € HT

Montant avenant n°2 : + 1 382.89 € HT

Nouveau montant du marché : 283 145.98 € TTC

Avenant n° 4 au marché n° 20/24-20 « Carrelage – Résine » pour la prise en compte de modifications portant sur :

- Exécution ragréage P3 sur ensemble des socles casiers pour un montant de + 3 043.43 € HT
- Reprise complète du complexe d'étanchéité avant faïences et carrelage. Traitement fissures y compris goulottes pour un montant de + 26 764.82 € HT
- Résine d'étanchéité circulaire pour un montant de + 13 587. 58 € HT
- Réalisation de joints de dilatation pour un montant de + 7 857.67 € HT
- Modification équipements bassins pour un montant de + 3 481.00 € HT

Montant total de + 54 737.50 € HT soit + 65 685.00 € TTC

Montant initial du marché : 1 104 096,02 € TTC

Rappel montant avenant n° 1 : - 16 182,60 € HT

SARL PEINTURE
PLATRERIE GENERALE –
Yvrac (33)

SARL CMB RD –
Puyoo (64)

| | <p>Rappel montant avenant n° 2 : - 18 352,18 € HT Montant avenant n° 3 : + 14 160,19 € HT Montant avenant n°4 : + 54 737,50 € HT Nouveau montant du marché : 1 145 331,52 € TTC</p> | | | | | | | |
|---------------------------------------|---|--|------------------------|---------------------------------------|---|--------------------------------------|--|---|
| N° 16 26/05/23 | <p>Organisation d'une lecture musicale et théâtrale intitulée « Les P'tits mots » avec Mme AZEVEDO pour le jeune public à partir de 3 ans et leur accompagnant dans le bois de Thouars le 8/07/2023 à 17 h dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival En Plein Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 280,00 € TTC</p> | ASSOCIATION ZAZOUS PRODUCTIONS – Ambarès et Lagrave (33) | | | | | | |
| N° 17 30/05/23 | <p>Signature d'accords-cadres avec les soumissionnaires retenus dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée le 30 mars 2023 pour l'acquisition de matériels à moteur pour l'entretien des espaces verts. Les soumissionnaires retenus sont les suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N° et libellé de lots</th> <th>Soumissionnaire retenu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Lot 1 : Matériels à moteur électrique</td> <td>SAS AGRI 33 ZA JARRY IV-13 chemin St Eloy de Noyon – 33600 CESTAS</td> </tr> <tr> <td>Lot 2 : Matériels à moteur thermique</td> <td>SAS ETABLISSEMENT DESTRIAN – Avenue de Peyrou 33190 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX</td> </tr> </tbody> </table> | N° et libellé de lots | Soumissionnaire retenu | Lot 1 : Matériels à moteur électrique | SAS AGRI 33 ZA JARRY IV-13 chemin St Eloy de Noyon – 33600 CESTAS | Lot 2 : Matériels à moteur thermique | SAS ETABLISSEMENT DESTRIAN – Avenue de Peyrou 33190 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX | <p>SAS AGRI 33 ZA JARRY IV– CESTAS (33)</p> <p>SAS ETABLISSEMENT DESTRIAN – ARTIGUES-PRES-BORDEAUX (33)</p> |
| N° et libellé de lots | Soumissionnaire retenu | | | | | | | |
| Lot 1 : Matériels à moteur électrique | SAS AGRI 33 ZA JARRY IV-13 chemin St Eloy de Noyon – 33600 CESTAS | | | | | | | |
| Lot 2 : Matériels à moteur thermique | SAS ETABLISSEMENT DESTRIAN – Avenue de Peyrou 33190 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX | | | | | | | |
| N° 18 31/05/23 | <p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du concert « Le concert dont vous êtes l'auteur For Street » le 8/07/2023 à 17 h 30 dans le bois de Thouars dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival En Plein Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 2 599,40 € TTC</p> | ASSOCIATION ART & CO – Saint Martin d'Uriage (38) | | | | | | |
| N° 19 31/05/23 | <p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Cache-cache sauvage » le 8/07/2023 à 15 h 30 dans le bois de Thouars dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival En Plein Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 3 385,50 € TTC</p> | ASSOCIATION ADIEU PANURGE – Bordeaux (33) | | | | | | |
| N° 20 31/05/23 | <p>Passation d'un contrat de cession pour la représentation du concert « Deter » le 8/07/2023 à 19 h dans le bois de Thouars dans le cadre de la 8^{ème} édition du festival En Plein Arts.</p> <p>Montant de la prestation : 2 120,00 € TTC</p> | ASSOCIATION TIMELESS BALLET – Bordeaux (33) | | | | | | |
| N° 21 31/05/23 | <p>Acceptation de la procédure de médiation proposée par le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre de la requête exercée par les époux AMRAOUI visant notamment à obtenir réparation financière des préjudices résultant des désordres causés à leur propriété par des souches d'arbres, et désignation</p> | SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33) | | | | | | |

| | | |
|-------------------|--|--|
| | d'un cabinet d'avocat pour la défense des intérêts de la Ville dans cette affaire. | |
| N° 22 31/05/23 | Passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour 2 représentations « Le savonnier » entre 18 h et 22 h (2 x 30 mn) lors de l'inauguration du groupe scolaire Paul Lapie le 27/06/2023. Montant des prestations : 500,00 € TTC | ASSOCIATION JONGLARONNE – Le Bouscat (33) |
| N° 23 05/06/23 | Convention mise à disposition d'installations sportives aux Girondins de Bordeaux pour l'utilisation du stade Pierre Paul Bernard contre paiement d'une redevance. La convention concerne les matchs pour la saison 2023/2024. | Football Club des Girondins de Bordeaux – Le Haillan (33180) |
| N° 24 06/06/23 | Convention avec Talence Evénements pour la mise à disposition gratuite du parc Peixotto pour « Talence Estival » qui aura lieu du 7 juillet au 25 aout 2023 (les vendredis soirs) | Talence Evénements – Talence (33) |
| N° 25 08/06/23 | Passation des avenants suivants dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du stade nautique : Avenant n° 6 au marché n° 20/24-15 « Serrurerie – Métallerie » pour la prise en compte de l'habillage afin de cacher le nez de dalle qui sépare le bâtiment et les gradins pour un montant total de + 430. € HT soit + 516.00 € HT Montant initial du marché : 585 538,66 € TTC Rappel montant avenant n° 1 : + 4 999,60 € HT Rappel montant avenant n° 2 : + 15 335,04 € HT Rappel montant avenant n° 3 : - 3 089,00 € HT Montant avenant n° 4 : - 15 702,00 € HT Montant avenant n°5 : - 17 683.10 € HT Montant avenant n°6 : + 430.00 € HT Nouveau montant du marché : 566 687.30 € TTC | SAS FUSION METALLERIE – Bègles (33) |
| N° 26 08/06/23 | Location de créneaux dans le stand de tir de Mont-Dore à Castelnau-de-Médoc pour des cessions d'exercice pour la police municipale. Le montant de la prestation est de 80€ TTC pour chaque policier inscrit. | L'association du Club de Tir à la Cible de CASTELNAU - CASTELNAU (33480) |
| N° 27 09/06/23 | Location de la chapelle de la Sainte Famille située 10 rue Charles Gounod à Talence pour l'organisation d'un concert de clavecins le 17/06/2023 dans le cadre du festival « Pulsations ». Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais). | Père Eric JACQUINET affectataire de la Paroisse – TALENCE (33400) |

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 5 - Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone

M. LE MAIRE : Oui vous le savez depuis, même avant l'année scolaire 2016-2017, le service éducation enfance avait de très grandes difficultés notamment lors des inscriptions scolaires concernant des enfants dont les parents ne parlaient pas, ou peu, le français, notamment les explications en matière de tarification, d'inscription, de modification. Donc, les directeurs d'écoles et de périscolaires se trouvaient aussi dans les mêmes difficultés. Nous repassons une convention passée avec INTERMED qui, sur rendez-vous, envoie un traducteur. Cela représente sur les années passées, huit rendez-vous en 2020-2021, 11 en 2021-2022 et 14 entre 2022 et 2023. On prévoit environ une dizaine d'interventions par an avec l'ensemble des groupes scolaires. On a mis à jour les langues disponibles puisque le nombre de langues a augmenté. On a ajouté également une prestation de traduction écrite. Nous avons mis à jour les prestations. Je voudrais aussi souligner que l'Education Nationale assure une prise en charge des enfants qui ne parlent pas français, avec un enseignant spécifique de l' UPEAA, unité pédagogique pour les élèves allophones arrivant de l'étranger. Pour Talence, il s'agit d'un enseignant qui se déplace école par école pour les enfants concernés. Pour avoir beaucoup discuté très récemment avec les directeurs d'écoles et de périscolaires, c'est une prestation qui est plus que capitale pour permettre un bon échange et à ce titre, une bonne intégration des enfants dans notre système scolaire. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 20 septembre 2021, vous m'avez autorisé à signer une convention avec l'association INTERMED GIRONDE. Cette association propose de l'interprétariat physique et/ou par téléphone dans un nombre relativement important de langues, sous forme de forfait payant de 1 heure. Ce partenariat a débuté durant l'année scolaire 2016/2017 et son utilité est reconnue.

Pour l'année 2022-2023, il y a eu 14 interventions (4 en turc, 2 en arabe, 1 en bulgare, 1 en géorgien, 4 en russe, 1 en somali et 1 en ukrainien). Lors de chaque intervention, chaque famille peut rencontrer un agent du service Éducation Enfance, la directrice et/ou l'enseignant(e), le directeur des temps périscolaires.

Ces rencontres permettent de transmettre le maximum d'informations à la famille concernant la scolarisation et facilitent sans aucun doute une meilleure intégration des enfants.

Afin que les services municipaux de l'éducation et les directeurs d'écoles puissent de nouveau utiliser les services de cette association, dans le cadre d'une procédure encadrée, je vous propose de m'autoriser à signer avec l'association INTERMED GIRONDE la convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone jointe à la présente. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 6 - Conventions de partenariat entre la ville de Talence et le personnel d'établissements spécialisés intervenant auprès de certains élèves durant la pause méridienne et le temps périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024

M. LE MAIRE : Nous avons eu l'occasion d'en parler encore très récemment. La Ville de Talence soutient, depuis très longtemps maintenant, l'inclusion des enfants en situation de handicap, dans les écoles publiques. Elle permet aux professionnels des établissements spécialisés, SESSAD, ITEP, IME, IEM, d'assurer une intervention éducative auprès des enfants durant la pause méridienne et/ou sur le temps périscolaire. Ces intervenants spécialisés, objets de la présente convention, s'associent à la Ville pour accueillir ces jeunes enfants en situation de handicap. Durant ces interventions, l'enfant concerné reste sous la responsabilité des professionnels et cela nous permet d'avoir un point très particulier pour l'intégration des enfants en situation de handicap dans notre système scolaire talençais. Des questions ? Je n'en vois pas. Des contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« La Ville soutient l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les écoles publiques talençaises. Leur accompagnement sur les temps périscolaires est essentiel pour assurer une continuité et une scolarisation complète et réussie.

Ainsi, la ville de Talence permet aux personnels spécialisés d'assurer un accompagnement éducatif des enfants, en favorisant leur autonomie, pendant la pause méridienne et/ou le temps périscolaire.

Cet accompagnement individuel est réalisé de manière complémentaire par les intervenants des établissements spécialisés, comme le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) et autres établissements médico-sociaux (IME, IEM).

Par le biais de conventions, ces intervenants spécialisés s'associent à la ville de Talence pour accueillir ces jeunes enfants en situation de handicap.

Lors de ces interventions, l'enfant concerné reste sous la responsabilité de ces professionnels.

Ce complément de prestation reste à la charge de l'employeur, et à ce titre, n'ouvre pas droit à rémunération supplémentaire.

Les repas éventuellement pris sont facturés au tarif maximum appliqué aux enfants talençais, conformément à la délibération des tarifs enfance et vie éducative 2023-2024.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au cours de l'année scolaire 2023/2024, les conventions de partenariat avec les différents établissements médico-sociaux. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 7 - Renouvellement des Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives aux Prestations de Service perçues pour les Accueils de Loisirs Périscolaires et Extrascolaires

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, les présentes conventions couvrant l'exercice 2022, nous sommes dans la phase de renouvellement pour quatre ans, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027. Je voudrais vous préciser que nous n'avons pas tardé, mais que la collectivité n'a reçu les documents qu'à la date du 30 mai, donc c'est le premier Conseil Municipal possible. C'est ce qui explique, et je vous prie de nous en excuser, la transmission

tardive. L'ensemble des structures d'accueil de loisirs municipales sont concernées, car éligibles depuis plusieurs années. Cela concerne la prestation de service d'accueil de loisirs, qu'on appelle le périscolaire, qui s'adresse à nos 18 accueils périscolaires et à nos 100 centres de loisirs du mercredi et l'accueil multisport. Cette convention inclut la bonification du « plan mercredi ». Pourquoi la Ville peut répondre à ce plan, c'est qu'elle cumule trois conditions : l'organisation de temps périscolaires le mercredi, la conclusion d'un PEDT intégrant le mercredi afin de maintenir la cohérence éducative des activités périscolaires, et le respect de la charte qualité « plan mercredi ». Je voudrais vous dire qu'à titre d'information, je pense que ça en surprendra plus d'un, pour l'année 2022, 263 898 heures d'encadrement d'enfants ont été déclarées à la CAF par la Ville pour un montant estimatif de 263 898 €. La prestation d'ALSH extrascolaire s'adresse aux deux centres de loisirs ouverts pendant les vacances scolaires, ainsi qu'aux vacances sportives. Vous dire, à titre d'information complémentaire, que 57 648 heures d'encadrement d'enfants ont été déclarées à la CAF pour un montant estimatif de 33 379 €. Ceci permettant de mettre en perspective ce qu'une délibération et une convention, parfois très juridiques, ne mettent pas toute l'importance qu'a cette convention pour notre Ville et pour la CAF évidemment. Des questions ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 04 juillet 2022, vous m'avez autorisé à signer les conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales relatives au versement de la Prestation de Service Ordinaire (PSO) accompagnant le fonctionnement des Accueils Périscolaires et des centres de loisirs fonctionnant le mercredi et durant les vacances, pour l'année 2022.

Cette prestation s'inscrit dans le cadre de la politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes portée par les CAF qui viennent en soutien du développement et du fonctionnement des accueils de loisirs éligibles.

Il convient de renouveler, pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2023 au 31 Décembre 2027, les deux conventions suivantes :

- **La Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) Périscolaire »** qui permettra le versement de la prestation pour les accueils fonctionnant avant et après l'école ainsi que le mercredi, incluant de fait, la Bonification Plan Mercredi.
- **La Convention d'Objectifs et de Financement « Prestation de Service Accueil de Loisirs (ALSH) Extrascolaire »** qui permettra le versement de la prestation pour les accueils fonctionnant durant les vacances scolaires.

A cet effet, je vous propose de m'autoriser à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde les deux documents annexés à cette délibération. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 8 - Délégation partielle de compétence pour l'exécution de circuits de transports scolaires - Signature d'une convention avec Bordeaux Métropole

M. LE MAIRE : Alors je voudrais vous rappeler que Bordeaux Métropole délègue partiellement cette compétence à notre commune pour organiser à titre subsidiaire la responsabilité d'un service régulier routier, assurant à titre principal à l'intention des élèves, les dessertes des écoles Picasso, Jules Michelet et le collège Henri Brisson. La convention qui nous liait à Bordeaux Métropole depuis 2015 est aujourd'hui expirée, d'où la présentation de cette nouvelle convention. Vous rappeler que le prix, sur une année scolaire, est compris entre 15 et 22 000 € par an, pour cette délégation partielle.

Vous dire que cette convention d'une durée d'un an n'est pas reconductible comme la précédente, pour être en phase avec les marchés publics en cours passés avec les fournisseurs de transport. Donc, nous devons passer une nouvelle convention d'ici un an avec Bordeaux Métropole pour coller aux différents délais des marchés publics. Des questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des votes contre ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Bordeaux Métropole délègue partiellement compétence à notre commune pour organiser, à titre subsidiaire et sous sa responsabilité, un service régulier routier assurant à titre principal, à l'intention des élèves, la desserte des écoles Picasso et Jules Michelet et du collège Henri Brisson.

La convention qui nous liait à Bordeaux Métropole est aujourd'hui expirée. Il est donc nécessaire pour la poursuite de ce service de signer une nouvelle convention d'une durée d'un an.

Je vous propose donc de m'habiliter à signer avec monsieur le Président de Bordeaux Métropole la convention susvisée. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 9 - Charte déontologique des marchés publics à Talence – Actualisation

M. LE MAIRE : Alors, nous avons déjà beaucoup parlé de cette charte. Nous l'avons adoptée en mars 2021 et je voudrais remercier très particulièrement le service des marchés publics et sa hiérarchie, puis l'ensemble des chefs de service qui participent à cette thématique ô combien sensible et parfois complexe. Cette mise à jour vous permet d'abord de tenir compte des différentes évolutions réglementaires et législatives qui sont intervenues entre temps, et on peut faire confiance au pouvoir législatif pour être créatif en la matière, pas forcément simplificateur. D'autre part aussi d'enrichir le document à travers des exemples concrets de mise en situation. Nous en avons discuté ensemble avec des mises en situation et des chemins explicatifs relatifs aux différents délits auxquels peuvent s'exposer les acteurs de la commande publique. Cette charte, je vous le rappelle, a un double objectif, responsabiliser les agents et nous les élus, fournir un outil pratique, permettant de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Aussi rappeler que notre service achats et marchés publics est là pour répondre à toutes les questions, et de vous rappeler évidemment que de très nombreuses autres collectivités, notamment de Bordeaux Métropole et des EPCI, ont adopté un tel

document. Pour n'en citer que deux, collectivités locales, notre Région ou le Département, disposent d'une charte à peu près similaire, de manière à faire un vademecum des marchés publics puisque nul n'est censé ignorer la loi, mais en matière de marchés publics mieux vaut en être sensibilisé. Y a-t-il des questions ?

Mme QUÉLIER : Il y a tout un passage sur les cadeaux qui sont acceptés, ou pas. Je me demandais pourquoi dans ce type de charte, on n'indique pas qu'il faut tout simplement n'accepter aucun cadeau. Ça serait tellement plus simple et clair.

M. LE MAIRE : Parce que les textes ne le prévoient pas et qu'une charte, par définition, ne peut pas être supérieure à la loi. Si les textes un jour disent « il est interdit d'accepter des cadeaux » et dans le terme de cadeaux, ma chère collègue, je vois ce que vous voulez dire, qu'est-ce qu'un cadeau, quelle est sa valeur ? Il y a beaucoup de choses qui sont précisées par la loi, mais la loi ne prévoit pas de les interdire. Une charte, on a souvent discuté l'intérêt d'une charte, a l'intérêt de mettre en perspective, mais elle ne peut pas, d'un point de vue législatif, se substituer ou bypasser les éléments qui sont présents dans la loi. On pourrait dire « on les interdit », mais ça n'aurait aucune valeur juridique.

Mme QUÉLIER : Sans les interdire dans la charte, mais on pourrait clairement déconseiller de les accepter. Une charte peut tout à fait aller sur ce terrain-là, sans être sur le terrain de l'interdiction ou de l'obligation. Le message serait tellement plus clair, c'est ça qui m'est venu à l'esprit en lisant la charte.

M. LE MAIRE : D'abord on donne ces recommandations, c'est arrivé qu'une entreprise de Com vous donne une boîte de post-it ou un arbre à planter, ce n'est pas un cadeau scandaleux j'ai envie de dire. Parfois, ce que l'on fait c'est qu'on laisse la liberté à chacun, en son âme et conscience, avec le soutien, mais qu'une ville ne peut et ne pourra jamais aller, sauf si la loi l'y autorise, aller plus loin que la loi. Là, en l'occurrence, ce n'est pas le cas.

M. CAZABONNE : Vous vous souvenez certainement que ces interdictions touchent également les présidents de la République et que les présidents ne peuvent accepter un cadeau que jusqu'à telle valeur. Vous vous souvenez des diamants de Giscard, le poney qu'avait reçu le président Kennedy. Les diamants, Giscard ne les avait pas pris. Quand il y a des affaires de cette nature, ça permet d'engager des polémiques sans fin. C'est pour ça que théoriquement, le président ne peut pas refuser un cadeau au titre de la France, après, c'est l'utilisation qui en est faite. Donc, c'est toujours un sujet un peu complexe.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? Y a-t-il des votes contre et des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. CAZABONNE : Un truc sérieux sur les marchés publics, on est le pays où les contraintes sont les plus lourdes. Je voulais attirer votre attention sur parfois la complexité de ces décisions, je m'explique. Les forces françaises spéciales, un jour se sont retrouvées au Mali avec Daech qui attaquait avec des armes particulières et ils cherchaient à avoir des contre-mesures. Ils avaient trouvé des entreprises qui leur livraient les contre-mesures tout de suite. C'est arrivé à la direction de l'armement, « halte, appel d'offres ». Tout ça venait d'une

directive européenne qui imposait les appels d'offres sauf en cas d'urgence militaire ou de sécurité. Cela signifie que les militaires français allaient partir pour huit mois à se faire tirer sur la tête, grâce à notre traduction de la directive européenne. Heureusement nous avons pu voir Mme PARLY, ministre des Armées, on avait attiré son attention là-dessus. Elle a fait faire en urgence une seconde lecture de la directive européenne dans laquelle ils ont effectivement exclu les appels d'offres pour les urgences militaires. Tout cela pour montrer que l'imagination française en termes de mesures, de contraintes, etc. est sans limites.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n°5 en date du 29 mars 2021, notre assemblée a adopté la charte déontologique des marchés publics de la ville de Talence.

Cette dernière, destinée à encadrer les pratiques de chacun, élus comme agents municipaux, nécessite aujourd'hui d'être actualisée.

Vous trouverez ainsi en pièce jointe à la présente délibération une nouvelle version de ce document (rédigée par le service des achats et marchés et validée par le service juridique de la Commune) enrichie notamment de mises en situation et cas concrets visant à apporter des réponses pratiques et éclairer les élus et agents municipaux amenés à intervenir dans la procédure d'achat.

Je vous demande donc de bien vouloir adhérer à cette nouvelle charte déontologique des marchés publics actualisée. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 5/07/2023

N° 10 - Reconduction des fonctions de médiateur territorial

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que dans le cadre de la délibération que nous avons adoptée ensemble le 8 juin 2020, nous avons créé le poste de médiateur territorial. Je vous rappelle que ce médiateur a deux objectifs, en l'occurrence une médiatrice, de faciliter la résolution des litiges entre l'administration et les usagers des services publics, elle agit en cela en totale et complète indépendance et formuler des propositions de réforme de l'administration, d'amélioration des règlements, dont beaucoup de choses ont déjà été mises en œuvre par rapport à cette action-là. Son mandat avait commencé avec le COVID donc c'était limité en rendez-vous, mais on voit quand même un certain nombre de rendez-vous qui sont relativement constants en nombre. Après, j'ai échangé avec elle, certains rendez-vous mettent plusieurs mois avant d'être résolus. Je voudrais vous indiquer que nous avons diffusé des documents d'information pour les ... Je voulais vous dire aussi qu'elle participe à un travail partenaire avec les réseaux des médiateurs territoriaux et un lien plus grand avec les services municipaux et notamment avec « allo Talence » nous avons connu une cinquantaine de sollicitations depuis le début de l'année, avec le sujet du stationnement et des démarches administratives, notamment l'urbanisme et l'état civil qui sont en augmentation.

Mme RAMI : Oui alors vous venez de le dire à l'oral, mais c'est vrai que quand on a une délibération comme ça, on avait voté pour la mise en place, on aurait apprécié d'avoir un bilan écrit, joint à la délibération, pour montrer les problématiques relevées et l'impact de ce

médiateur sur la ville de Talence. Si vous avez un bilan écrit, nous sommes extrêmement preneurs si vous pouvez nous le faire passer et nous voterons pour.

M. LE MAIRE : Je vous ferai passer tout ça. Vous rappeler que le *Cité-mag* fait aussi l'écho, en général une fois par an, de ce qui se passe. J'insiste encore une fois sur les fonctions qu'exerce la médiatrice. Le nombre de litiges, pour moi, plus il est faible, mieux on se portera. Ce sont surtout des propositions d'évolution de l'administration avec de la simplification administrative. On va faire passer ce compte rendu à l'ensemble des élus.

Mme QUÉLIER : Alors je rejoins cette demande parce que c'est quelque chose qui manque pour pouvoir se positionner sur cette délibération. Je pense que ça serait bien d'avoir un bilan annuel, pas seulement quantitatif, mais aussi qualitatif, y compris en intégrant peut-être quelques phrases, quelques mots de la médiatrice elle-même, qui puissent nous dire un peu comment elle vit ce rôle et ce qu'elle en pense. C'est-à-dire au-delà des éléments objectifs, qu'on puisse savoir ce qu'elle en pense.

M. LE MAIRE : Alors c'est toujours un peu compliqué parce qu'on lui confère une totale indépendance vis-à-vis du politique, je me suis toujours interdit d'aller lui demander quoi que ce soit. Par définition, elle intervient dans des litiges dans lesquels le Maire peut aussi trancher différemment. Je peux vous proposer aussi tout simplement, vous connaissez son nom, nous n'allons pas le citer publiquement. Peut-être lui envoyer un mail, elle dispose d'un mail, il y a un service, vous pouvez appeler le service de la participation citoyenne qui en assure le secrétariat pour peut-être aller la rencontrer, échanger avec elle sur ce qu'elle fait depuis trois ans et quelles sont les perspectives. Encore une fois, pour distinguer bien cette notion de litige et de propositions d'amélioration. Y a-t-il des votes contre ?

Mme QUÉLIER : Je m'abstiens en l'absence de bilan.

M. le MAIRE : Très bien, donc pour le reste tout le monde est pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a créé la fonction de Médiateur territorial. Pour rappel, à l'instar de l'ancien Médiateur de la République, il s'agit d'un médiateur institutionnel doté d'une double fonction :

- D'une part, faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics sous réserve qu'aucun recours d'ordre juridictionnel n'ait été engagé. De plus le Médiateur ne pourra être saisi des difficultés pouvant exister entre la collectivité et ses agents.
- D'autre part, formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Le recours au Médiateur Territorial est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé (saisine par écrit et transmise par courrier, courriel, fax ou par le biais de correspondant). Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge les plus préoccupantes.

Par ailleurs, un certain nombre de principes doivent guider les Médiateurs dans l'exercice de leurs fonctions :

- Indépendance et impartialité
- Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions
- Ecoute équilibrée et attentive des parties en litige
- Respect du contradictoire
- Confidentialité
- Sens de l'équité
- Compétence et efficacité
- Transparence

Au regard de ces éléments, il paraît donc souhaitable que les Talençais puissent recourir à une personnalité dont les qualités personnelles, l'expérience et la parfaite connaissance de la ville, permettent de rapprocher des points de vue et faciliter le règlement de problèmes rencontrés dans les relations avec la Mairie.

Malgré deux années de pandémie de la COVID 19 qui ont limité les rendez-vous en présentiel et les prises de contact, la médiation territoriale a montré tout l'intérêt de son existence en assurant un rôle pédagogique, social et d'apaisement.

Aussi, je vous propose donc de reconduire la mission de Mme Rosine SAUTOUR pour 3 années supplémentaires.

Pour mener à bien sa mission, il est proposé de recourir à des vacances pour un volume annuel de 1132 heures maximum. Le montant de la vacation s'élèvera à 14,34 euros bruts de l'heure, et sera indexé sur l'évolution du point d'indice de la fonction publique territoriale.

La mairie prendra également en charge les déplacements, formation de la médiatrice et mettra à sa disposition un bureau ainsi qu'un téléphone portable pour assurer ses rendez-vous ou prise de contact. Elle pourra être sollicitée par courrier, par téléphone ainsi que par le biais de sa messagerie dédiée : mediateur.territorial@talence.fr.

Je vous propose donc dans les conditions exposées de reconduire les fonctions de médiateur territorial pour une durée de trois ans et d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 012. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 11 - Aménagement du site 1 rue Aldona

Mme FABRE-TABOURIN : Oui M. le Maire, mes chers collègues, une délibération très détaillée. Vous savez que la Ville est propriétaire d'un immeuble situé 1 rue Aldona. Immeuble qui avait accueilli à l'époque la crèche Les bons petits diables. Immeuble dans lequel il y avait eu un projet d'implantation d'un pôle de santé, projet qui a été abandonné. Site qui a été occupé sans droit ni titre pour reprendre les éléments de la délibération, à plusieurs occasions. Site qu'aujourd'hui la Ville souhaite toujours céder. Comme nous l'avons fait à différentes reprises, l'idée est de vous proposer de mettre en place un groupe de travail composé à la fois d'élus et d'habitants, pour rédiger le cahier des charges de cession de cette opération. C'est-à-dire de coconstruire ce que nous souhaitons et ce que les habitants souhaitent, puisque ce sont eux qui ont l'expertise la plus grande de ce quartier de la ville. L'idée est de monter ce groupe de travail. Il nous faut donc aujourd'hui désigner un certain nombre d'élus et notamment un représentant de l'opposition qui puisse être disponible pour travailler sur ce cahier des charges. Un travail qui pourrait s'engager dans le cadre d'une réunion publique dès la rentrée de septembre. On n'a aucune idée pour le moment, c'est une démarche qu'on a maintenant un peu rodée. On se rend compte que quand on coconstruit,

on arrive à des cahiers des charges qui répondent aux attentes de la Ville, on n'a pas le souhait de voir ce lieu continuer à se dégrader. Nous souhaitons, avec cette opération, bien sûr valoriser ce foncier, on ne va pas se cacher derrière son petit doigt, mais le valoriser de la façon la plus intelligente possible. Je vous propose aujourd'hui de constituer un groupe de travail composé de la façon suivante : moi-même, M. JESTIN qui est délégué aux propriétés communales, Mme RONDEAU qui est déléguée à l'environnement et à la participation citoyenne, Mme CHADEBOST adjointe de quartier, M. PÈNE conseiller municipal de secteur, l'élu d'opposition qu'il vous revient de désigner et deux membres du Conseil participatif de quartier 5, dit Peylanne et Plume la poule.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme RAMI : Nous allons proposer M. Christian BARDIN au titre de l'opposition avec quand même un petit préambule parce qu'on part déjà sur un cahier des charges de cession, donc la base est déjà posée, vous l'avez dit. On regrette un petit peu que la concertation avec les citoyens n'ait pas pu être beaucoup plus en amont, avant de partir sur de la cession et qui est peut-être un projet porté par la Ville, sur le patrimoine de la Ville avec l'ensemble des citoyens.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors en l'occurrence il me semble que la Ville a un certain nombre de projets d'aménagement, qu'il lui revient de gérer ses différentes propriétés et qu'en effet, je vous rejoins, la décision a été prise de céder ce foncier.

L'idée est de le céder de la façon la plus pertinente possible et de la façon qui convient le mieux aux habitants. On pourrait, en effet, monter aussi des groupes de travail sur l'ensemble de nos actions. Ca relève de la compétence de la Ville de décider de la façon dont elle gère son foncier. Parfois on achète du foncier, parfois on en vend et quand on le vend on essaie de le faire intelligemment. Mais j'entends la remarque, ça n'était pas l'objet. La décision de mettre en vente ce foncier est une décision qui a été prise depuis un moment déjà et confirmée par la majorité actuelle, donc nous n'avons pas cru nécessaire d'interroger, de réinterroger.

M. LE MAIRE : Et je vous rappelle aussi que ça fait partie des différentes prospectives financières que l'on a intégrées. Il n'est pas interdit que ce groupe de travail aboutisse à quelque chose sur lequel les habitants seront particulièrement ravis ou contents de ce qui va être installé, d'où cette prise en compte. Je pense qu'on peut se féliciter d'être dans une Ville qui justement les associe bien en amont. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Des votes contre ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain, expose :

« La ville de Talence est propriétaire d'un immeuble situé 1 rue Aldona à Talence, au droit de la place Wilson. Ce bâtiment a accueilli la crèche « les Bons Petits Diables » jusqu'à son déménagement en 2013. Un projet de pôle de santé avait été initié sur le site mais il a finalement été abandonné par son porteur. Le site qui présente des désordres structurels et qui a fait l'objet de plusieurs occupations sans titre n'est aujourd'hui plus utile pour la collectivité. Sa cession est donc toujours envisagée.

La Ville ne souhaite pas que ce projet altère la qualité de vie dans ce quartier, ainsi je vous propose d'engager une procédure de réflexion sur le devenir souhaité de ce terrain en concertation avec les habitants du quartier.

Il s'agit donc aujourd'hui de constituer un groupe de travail composé d'élus et de citoyens, qui sera chargé d'élaborer un cahier des charges de cession afin de favoriser un projet urbain équilibré permettant à la fois de dégager les ressources nécessaires pour la ville, de répondre aux attentes actuelles en matière d'habitat en termes de qualité résidentielle, de développement durable et intéressante pour le quartier.

Le groupe de travail aura à se réunir 3 fois aux mois de septembre et octobre pour élaborer ce cahier des charges de cession ainsi que le dossier qui sera soumis à la concertation.

Celle-ci pourrait débiter par une réunion publique au cours de laquelle le projet serait présenté et débattu. Les contributions des Talençais pourraient parvenir à la ville par l'intermédiaire de sa plateforme numérique de participation citoyenne.

Une dernière réunion publique permettra de présenter la synthèse de la concertation dont le bilan sera arrêté par le Conseil Municipal au mois de décembre.

Enfin le cahier des charges de cession sera présenté au conseil municipal pour approbation et lancement de la consultation d'opérateurs.

Je vous propose en conséquence de constituer le groupe de travail comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain,
- M. François JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales,
- Mme Sophie RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement et à la Participation Citoyenne,
- Mme Jacqueline CHADEBOST, Adjointe de quartier,
- M. Christian PENE, conseiller municipal de secteur,
- M. Christian BARDIN, conseiller municipal,
- un membre du Conseil Participatif de Quartier 5 – Peylanne, Plume la Poule,
- un membre du Conseil Participatif de Quartier 5 – Peylanne, Plume la Poule.»

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 12 - Stationnement payant sur la commune de Talence - mises à jour et modifications diverses

M. JESTIN : Mes chers collègues, vous le savez, nous avons renouvelé notre marché d'accompagnement du stationnement payant sur la commune, qui a pris effet au mois d'avril. Nous avons fait valoir dans le cahier des charges un certain nombre d'évolutions. Des évolutions qui consistent à dématérialiser les différentes solutions de paiement et autres, que nous pouvons avoir. Sans rentrer dans le détail, c'est surtout la dématérialisation d'un certain nombre de procédures qui pourront se faire, sachant que nous avons souhaité maintenir dans un premier temps, on verra par la suite si on peut s'en passer, tout ce qui se faisait avant par le papier ou au guichet pourra continuer à se faire pour les personnes qui sont peut-être un peu plus éloignées de toutes ces notions-là. La totalité des mesures prendra effet dès la fin de l'été, à l'exception de la dématérialisation du paiement du FPS, qui elle interviendra au mois de janvier. Je vous précise également que le délai pour payer le FPS minoré passera de un jour à cinq jours, ce qui est une des modifications sensibles. Pour le reste, pas grand-chose n'a évolué, même pas les tarifs, c'est pour dire.

M. LE MAIRE : Je vous le confirme le forfait post-stationnement, c'est un peu technique, mais vous le savez, quand on a une amende, c'est cinq jours pour payer au lieu de 24 heures, donc ça permettrait aussi de le faire, et cela me rappelle des débats en 2015, que la ville de Talence depuis plus de huit ans n'a jamais, contrairement à certaines assertions de l'opposition à l'époque, n'a jamais augmenté le moindre de ces tarifs depuis plus de huit ans.

Dans une période d'inflation, on pourra tous et toutes saluer le fait que nous n'ayons pas touché à ces tarifs.

M. CAZABONNE : Le contrôle se fera toujours de manière physique avec nos agents ? C'est important parce que je sais qu'à Bordeaux, c'est une société privée qui passe avec des caméras. J'ai vécu trois fois la même difficulté pour une personne handicapée qui s'était mise sur un emplacement « handicapé » puisqu'elle a la carte handicapée, la voiture est passée et lui a mis 35 € d'amende, alors que s'il avait été en infraction il aurait payé 135 €. J'ai essayé d'intervenir auprès de la société pour arranger cette personne, vous n'avez pas d'adresse. Il faut écrire un recommandé à Paris qui vous répond, ou pas, donc on n'a jamais eu de réponse. C'est arrivé majoré et on m'a quand même dit par la Police municipale de Bordeaux, j'ai vu l'adjoint qui est à la Métropole, on a réussi à régulariser la situation. Le malheureux, si on ne peut pas intervenir comme cela, l'amende sera de plus en plus chère. C'est un scandale qu'on contrôle comme ça parce qu'il n'y a pas l'appréciation.

M. LE MAIRE : Je vous confirme qu'à Talence, on a parlé tout à l'heure d'humain, on ne fait pas le choix qu'ont fait nos voisins bordelais. Vous savez comment on l'appelle ? La sulfateuse, la machine qui permet de distribuer moult amendes et je confirme toute la difficulté des personnes à mobilité réduite qui doivent s'inscrire sur un site internet pour obtenir une dérogation.

Mme RAMI : Les deux et trois roues motorisées, il est écrit « sur les places dédiées ». J'habite dans un quartier où je ne vois pas de places dédiées pour les deux ou trois roues. On a des arceaux vélos, par contre, je ne sais pas ce que c'est les places dédiées pour les deux et trois roues motorisées. Il y en a peut-être dans d'autres quartiers, mais je ne les visualise pas au niveau de Cauderes. La deuxième question concerne l'augmentation du stationnement bleu et j'aurais voulu savoir quel était le nombre de personnels de la Ville qui tournaient et qui était occupé pour surveiller le stationnement.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à M. JESTIN en vous rappelant que les arceaux talençais sont faits avec la Métropole, donc ce ne sont pas nos arceaux. Ce sont plutôt vos arceaux, enfin jusqu'à preuve du contraire. Mais c'est une création à laquelle j'ai demandé à la Métropole le paiement de royalties dans l'hypothèse où je verrais, comme beaucoup d'aménagements cyclistes, des copies sur la ville de Bordeaux.

M. JESTIN : Alors pour la première des questions, c'est parce que comme je roule en trois roues il fallait absolument que ça apparaisse dans la délibération et sur le territoire talençais. Un véhicule en deux ou trois roues est censé se garer de la même manière que le fera un véhicule à quatre roues. De manière claire, évidemment, le stationnement n'est pas autorisé sur le trottoir. Après, on gradue en fonction de la réalité de ce qu'on trouve. Il fallait absolument préciser dans la délibération pour être capable de le gérer. Sur la question de la surveillance, on a une dizaine d'agents qui tournent quotidiennement, de manière aléatoire toujours, puisque c'est le principe, en portant une attention quand on suit les statistiques de manière très attentive pour voir s'il y a des montées dans certains quartiers par rapport à d'autres, du nombre de verbalisations et on adapte les parcours en fonction de cette réalité. Donc, c'est

une dizaine de personnes au quotidien qui continuent à sillonner la ville pour passer au moins deux fois dans toutes les rues de la ville par semaine, au minimum.

M. LE MAIRE : Puisque vous parlez du stationnement deux roues, je pense que c'est quelque chose qui aujourd'hui impacte beaucoup. Je parlais de Bordeaux, j'ai vu de plus en plus, effectivement, de stationnements dédiés, parfois sur la gauche aussi de la chaussée, rue de Bègles.

On a demandé un travail aussi à la Métropole pour une adaptation de nos villes qui bougent beaucoup. Les arceaux vélos sont des solutions très temporaires, mais je pense qu'il faudra qu'on aille sur une matérialisation de plus en plus importante, en tout cas une réservation du domaine public des deux et trois roues, avec la Métropole, pour prendre en compte cette évolution que l'on a dans les villes. Y a-t-il des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué au Stationnement, expose :

« Par délibérations n°7 du 19 mai 2015, n°20 du 04 juillet 2016, n°15 du 13 mars 2017, n°19 du 23 novembre 2017, n°18 du 08 juillet 2019 et n°16 du 24 avril 2023 le conseil municipal a fait évoluer les dispositions régissant le stationnement payant sur la commune de Talence pour les adapter tant aux attentes des Talençais qu'à l'évolution législative.

Dans un souci de simplification et de dématérialisation des démarches administratives et à l'occasion de la passation d'un nouvel accord-cadre avec la société Moovia relatif à l'entretien et la maintenance des horodateurs de stationnement ainsi qu'à la gestion de la base de données liées au stationnement, il vous est proposé les modifications et évolutions suivantes :

➤ **1/ Dématérialisation des droits à stationner longue durée des visiteurs ainsi que leur paiement :**

- Les conditions pour disposer de ces droits restent inchangées.
- Les bénéficiaires peuvent ouvrir des droits à stationner pour leurs visiteurs sur la plateforme dédiée en indiquant la plaque d'immatriculation du véhicule concerné, la date du jour de stationnement souhaité.
- L'activation du droit à stationnement peut s'effectuer le jour même ou de façon anticipée sans limitation de date. La demande de droit pourra être modifiée jusqu'à la veille de la date indiquée.
- Le pack visiteurs reste inchangé, soit 35 jours à prendre entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année, en plus des jours fériés et de la période estivale allant du 14 juillet au 15 août inclus.
- Les modalités financières restent inchangées : en zone payante le droit visiteur est de 2€ pour une journée allant de 00h à 23h59.
- Les droits pris sur la plateforme seront payés directement en ligne.
- La possibilité de prendre ces droits visiteurs au guichet est maintenue.

➤ **2/ Dématérialisation du paiement du FPS minoré :**

- Le règlement des Forfaits Post Stationnement pourra être effectué directement via les applications mobiles développées sur la ville de Talence et **sur la plateforme e habitant**.

- Le principe du paiement sur les horodateurs reste inchangé.
- Le montant de 17 € pour les FPS minorés et de 25 € pour les FPS non minorés reste inchangé.

➤ **3/ Extension du délai de paiement des FPS minorés de 24h à 5 jours (120h) :**

- Les destinataires de FPS auront désormais la possibilité de payer le tarif minoré dans un délai de 5 jours.
- Au-delà des 5 jours, le FPS devra être réglé directement auprès de l'ANTAI.
- Les modalités de règlement auprès de l'ANTAI restent inchangées.

➤ **4/ Elargissement des modalités de paiement :**

- Sur **les applications mobiles** : possibilité de payer le stationnement rotatif, les abonnements et les **FPS minorés**.
- Sur **la plateforme usagers** : possibilité de payer les abonnements et **les droits visiteurs** et les **FPS minorés**.
- Au **guichet** : possibilité de payer les abonnements et les droits visiteurs.

➤ **5/ Evolution des conditions d'accès à la gratuité du stationnement sur tout le territoire talençais après demande d'ouverture de droits, désormais accordée uniquement aux résidents et aux professionnels talençais disposant de véhicules à caractère particulier tels que :**

- les véhicules électriques
- les véhicules GNV
- les véhicules hybrides
- les véhicules GPL
- les véhicules des personnes à mobilité réduite

Par ailleurs, la gratuité est maintenue sur tout le territoire talençais pour les véhicules à caractère particulier tels que :

- les véhicules de secours et d'urgence
- les véhicules d'auto partage (type Blue Cub et Citiz) autres qu'entre particuliers
- les véhicules de service de la ville de Talence
- les véhicules 2 et 3 roues motorisés sur les places dédiées

Ces nouvelles évolutions entreront en vigueur à compter du 16 août 2023, excepté la dématérialisation du paiement des FPS minorés et l'extension du délai de paiement de 24h à 5 jours, qui ne seront opérationnels qu'à partir du mois de janvier 2024 pour des raisons de paramétrage technique.

Enfin, il est précisé que l'ensemble des autres mesures préalablement adoptées par le Conseil Municipal portant sur le stationnement payant demeurent inchangées (notamment : grille tarifaire, périmètre du stationnement payant, modalités de souscription des abonnements riverains et professionnels ...).

Par ailleurs, en complément de la délibération n°16 du 24 avril 2023 relative à la suppression du droit d'opposition à la collecte de l'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant, et pour les mêmes motifs que ceux exposés dans cette dernière, je vous demande de bien vouloir étendre cette suppression aux nouvelles modalités de collectes des immatriculations décrites dans la présente délibération. »

N° 13 - Produits communaux - Années 2015 à 2021 - Admissions en non-valeur – Budget principal

M. LE MAIRE : Juste vous présenter mes excuses parce qu'il est possible que vous soyez interpellés sur une erreur commise lors de l'envoi papier du Conseil Municipal, mais nous sommes tous ici en version dématérialisée, nous avons omis de joindre la délibération n° 13 et mis en doublon la 14. Cette erreur concerne les six élus de l'opposition qui ont demandé à recevoir un exemplaire du dossier au format papier. L'envoi dématérialisé était correct, mais si vous avez un envoi papier, il y a un doublon de 14 par rapport au 13.

M. JESTIN : Du coup, je vais être un peu plus détaillé sur la 13 pour vous donner la totalité des chiffres. Ce sont des délibérations classiques qu'on a l'habitude d'avoir en 13 et en 14. Le montant pour les produits communaux admissions en non-valeur pour les exercices 2015 à 2021, est un montant de 6 762,67 €. Concernant la restauration scolaire et la garderie, c'est 5 687,63 €. Pour les activités culturelles, 63,84 €. Pour l'occupation du domaine public, 786,80 €. Un remboursement dû pour un trop-perçu sur salaire de 224,40 €. L'addition de ces quatre chiffres faisant donc 6 762,67 €.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ?

Mme RAMI : Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : Pour l'ensemble du groupe ?

Mme RAMI : Oui.

M. LE MAIRE : Pour M. JOLIOT, même chose. Mme QUÉLIER, même chose. Pour les autres des Conseillers, adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le comptable public m'a adressé deux états avec des titres de recettes non soldés pour les exercices 2015 à 2021 pour un montant total de 6 762,67 €.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- des redevances pour la restauration scolaire et la garderie pour 5 687,63 €,
- des redevances pour des activités culturelles pour 63,84 €
- des redevances d'occupation du domaine public pour 786,80 €,
- un remboursement dû pour trop perçu sur salaire pour 224,40 €.

Le montant des dépenses sera imputé à l'article 6541 du budget.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en non-valeur de ces titres.»

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 7/09/2023

N° 14 - Produits communaux - Années 2019 à 2021 - Créances éteintes

M. JESTIN : Là, c'est un peu plus simple, 521 € pour les exercices 2019 à 2021.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Je n'en vois pas. Les mêmes votes. La délibération est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le comptable public m'a adressé un bordereau de situation faisant état de l'effacement des dettes d'une administrée prononcé par le Tribunal d'Instance de Bordeaux suite à l'instruction de son dossier par la Commission de surendettement de la Banque de France.

Le montant total de ces créances éteintes est de 521,00 €.

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 6542 du budget en cours.

Je vous demande donc d'accepter l'admission en créances éteintes de ces titres. »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 15 - Requalification du quartier de Thouars – Résiliation amiable d'un bail commercial – Parcelle BH 210

M. JESTIN : J'avais eu l'occasion de vous présenter une délibération le 12 septembre dernier qui nous autorisait à approuver l'acquisition des murs du dernier local de la place Gauguin. Vous savez que nous avons un projet important de réhabilitation de cette place, nous en reparlerons tout à l'heure dans le cadre de la convention globale. Il restait néanmoins à poursuivre la négociation avec le locataire de ce local-là. Vous en avez aujourd'hui la résultante. Cette résiliation ouvrant droit à une indemnité de 210 000 € qui correspond à la valeur du fonds de commerce existant. Je précise que dans ces négociations nous sommes fait accompagner à la fois de maître Daniel LASSERRE, avocat à la cour, spécialisé dans ce genre de négociation et de notre notaire, puisqu'au-delà de cette résiliation amiable

du bail, nous vous proposons également un protocole d'accord transactionnel avec le propriétaire, le locataire, puisque tout le monde cherchait à avoir des assurances. Ça n'aura pas été la négociation la plus simple de toute cette opération, mais nous sommes en train d'y arriver et nous allons pouvoir poursuivre. Je vous donne rendez-vous dans quelques minutes pour l'autre délibération sur le sujet.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de demande de parole. Quels sont les votes ? Pour, à l'unanimité, je vous remercie.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Ce n'est pas sur le vote, mais je serais ravie de donner la bonne nouvelle à Stéphane AMBRY.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« Par délibération en date du 12 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition des murs du dernier local commercial en activité sur la place Paul Gauguin. Ce local est actuellement loué par un bail commercial à usage de sandwicherie. Je vous rappelle que le projet de la place prévoit une démolition des constructions existantes, l'ouverture de la place en conservant son cœur (fontaine et arbres) et en aménageant l'emprise libérée.

L'objectif de cette action est de créer du stationnement paysagé, résorber les points d'insécurité actuels et d'assurer la continuité des jardins et cheminements du secteur.

Ces aménagements sont par ailleurs liés au projet de résidentialisation et de rénovation de la résidence Atrium par la société DOMOFRANCE qui ont été présentés en commission d'urbanisme. Cette opération est par ailleurs inscrite dans le cadre du contrat de co-développement depuis 2018 et bénéficie donc du soutien de Bordeaux Métropole.

Pour pouvoir poursuivre ce projet, il y a donc lieu de mettre fin à l'activité en place dans le local en procédant à la résiliation du bail commercial dont Monsieur Ahmed LATAMRI est actuellement titulaire.

Cette résiliation ouvre droit à une indemnité de 210 000 € correspondant à la valeur du fonds de commerce existant.

Dans un souci de sécurisation juridique de la transaction, la Ville a fait établir un protocole transactionnel tripartite afin d'organiser une signature concomitante de l'acte d'achat des murs et de la résiliation du bail commercial.

Les détails de la résiliation figurent dans le document joint à la présente délibération.

Maître Daniel LASSERRE, avocat à la Cour, et Maître Edouard BENTEJAC, notaire, assisteront la Ville dans ce dossier.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le principe de la résiliation amiable du bail commercial de Monsieur Ahmed LATAMRI concernant le local qu'il occupe actuellement au sein du centre commercial complémentaire Talence II, rue Arthur Rimbaud à Talence (parcelle BH 210) aux conditions sus évoquées.

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 16 - Cession avec charges – Résidence Pressensé

M. JESTIN : C'est évidemment le moment où l'ordinateur s'est éteint, parce que sinon, ce n'est pas drôle. Il est en train de se rallumer, pardon. Nous avons délibéré en décembre dernier pour vous proposer la mise en vente avec charges de ce bâtiment. C'est une affaire ancienne.

Vous savez que nous avons auparavant une résidence pour personnes âgées et que nous avons agrandi Bel Air pour pouvoir organiser cette modification. Nous avons cherché à d'abord travailler avec la société ENEAL qui gérait auparavant ces biens, qui est une société de HLM spécialisée en direction des séniors. Il n'a pas été possible de continuer avec eux, puisqu'ayant déjà obtenu des prêts aidés à l'époque, ils ne pouvaient pas financer une nouvelle opération. C'est ce qui nous avait amenés à présenter ce projet. Le terrain d'assiette, vous le connaissez. Nous avons lancé une publicité de janvier à mars autour de ça. Nous avons reçu huit dépôts de dossiers, dont un en doublon, donc sept candidatures. Après avoir vérifié le caractère complet des dossiers, une analyse technique nous a été proposée et présentée à la commission que nous avons constituée. La commission devait se prononcer en respectant un certain nombre de critères que vous avez là : la qualité architecturale pour 20 %, la qualité résidentielle pour 30 %, le prix proposé pour 50 %. Il y avait une phase de négociation qui était possible, que nous avons activée. Nous avons reçu les trois meilleurs candidats. Aujourd'hui, je suis en mesure de vous proposer ce que la commission a retenu, à savoir la candidature de KAUFMAN AND BROAD, associée avec un certain nombre de personnes que vous avez sur le visuel en haut, plus particulièrement pour la partie gestionnaire TENDOORS qui est une société qui accompagne là-dessus et Tom&Josette qui est un service lié à l'accueil en crèche avec une vraie spécialisation autour de la question de l'intergénérationnel. En tout cas un très beau projet qui consiste à créer des colivings, on va dire des colocations de séniors avec des espaces communs et avec une animation avec des gens qui seront présents tous les jours, pour accompagner et avoir cette notion de colocation ou colivings séniors, à la hauteur de 31 chambres. Voici quelques-uns des visuels qu'ils ont pu nous proposer. Sur ces visuels, je le précise immédiatement sous peine de prendre des risques à l'égard de la première adjointe, que nous avons exigé que les balcons soient, en tout cas, dans les parties basses, teintés et non transparents. Il est vrai qu'en France c'est assez souvent qu'on fait des balcons transparents, nous nous retrouvons avec des cartons pour cacher les choses, donc ça fait partie des adaptations que la commission a pu demander et qui sera prise en compte. Pour l'instant, ça n'apparaît pas sur les visuels. Voilà l'effet que ça peut représenter. Vous avez les différents plans, mais on pourra en rediscuter si vous le souhaitez, avec à chaque fois des chambres individuelles et une partie commune pour pouvoir vivre ensemble. L'offre financière de ce groupement, dont vous avez la composition complète, s'est établie à la hauteur de 2 800 000 € net vendeur. La commission vous propose de retenir ce groupement, de désigner le groupement KAUFMAN comme lauréat et de les autoriser à faire leur dépôt d'autorisation d'urbanisme afin d'avancer sur ce projet.

M. LE MAIRE : Merci, je voudrais remercier les élus de la majorité, Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHABBAT, Mme MADRID, Mme BALLIGAND, ainsi que les habitants du quartier et en saluant M. Amilcar MARTILY qui a participé à ce dossier complexe, mais qui je crois trouve

une certaine forme d'unanimité par rapport à la pertinence du projet, au regard des critères qui avaient été exposés. Un grand travail qui a pris plusieurs mois pour arriver à ce résultat-là, qui je crois, satisfait aussi beaucoup les riverains.

Mme DE MARCO : Merci, M. le Maire, merci pour cette présentation. Il est vrai qu'en décembre je mettais beaucoup d'espoir dans ce projet. Il y a de l'écho.

M. LE MAIRE : On a quelques petits soucis depuis quelques mois avec le système de micro, nous n'avons jamais été aussi près de le changer, mais c'est vrai qu'on entend un écho.

Mme DE MARCO : Donc, énormément d'espoir dans ce projet dans la mesure où l'on vous a félicité pour cette initiative, pour la démarche. On vous avait souligné au mois de décembre « attention, le fait de mettre 50 % de prix dans le choix va poser forcément un problème sur le choix définitif ». Mettre 50 %, c'est le prix qui fait la fin, au final c'est le prix qui décide, c'est mon sentiment. Je vous dis que je suis un peu déçue par le résultat parce que vous savez que j'étais très attachée à cette résidence pour personnes âgées. Il y avait 33 logements, 33 personnes y vivaient, elles avaient un loyer entre 300 et 500 € ; elles avaient leur propre mobilier, leur propre décoration. Il y avait une salle commune avec télévision, il y avait un service, une conciergerie pour les aider, les accompagner, etc. Là, sous le couvert de faire ce qu'on appelle un habitat participatif, on se retrouve avec une résidence pour personnes âgées avec des gens qui n'ont pas le choix de leur mobilier puisque la décoration est comprise ; avec un budget qui sera de l'ordre de pratiquement 2 000 € par mois suivant les revenus. Quand j'ai regardé l'étude de marché, de combien on évaluait le loyer hors charges, on voit les charges, le ménage, le budget des courses, pour des personnes qui normalement ont plus de 60 ans, sont encore jeunes et actives, sorties et divertissement c'est 30 € par mois. Je trouve qu'au final, ça va quand même s'adresser à des gens qui ont un revenu supérieur à 2 000 € net par mois, donc ça me dérange un peu. Je rappelle qu'au départ les personnes payaient des loyers très modestes. Pour cette raison-là, même si la démarche pouvait être louable, le résultat me paraît très décevant, donc je vais m'abstenir. On ne peut pas dire que c'est de l'habitat partagé, on a une crèche avec 12 berceaux, on a une salle commune, mais qui existait déjà. On a la conciergerie, qui existait déjà. Permettez-moi de dire que c'est dommage qu'on n'ait pas fouillé un peu plus et trouvé un projet d'un habitat participatif réellement avec peut-être des personnes qui ont un revenu pas supérieur à 2 000 € net par mois.

M. LE MAIRE : Je pense qu'il y a beaucoup de choses que vous avez dites, M. MARTILY vous l'a peut-être expliqué, qui ne sont pas tout à fait exactes et pas comprises dans le projet. Y a-t-il d'autres questions ? On va y venir, mais je pose la question aux autres, Mme DE MARCO.

Mme RAMI : Moi, je voulais rebondir et revenir sur le coût de ces chambres. Avec l'enquête sur le bilan social talençais, on a un niveau de vie des seniors qui s'élève à un peu plus de 2 100 à 2 130 € par mois. Cela veut dire qu'avec ce projet-là, si on va jusqu'à l'optimum avec l'ensemble des services, qu'est-ce qui va rester aux seniors pour le reste à vivre ? Il n'y en aura pas. Donc, le coût de, moi j'appelle ça une prestation, soyons cash, je le trouve onéreux pour une population qui à l'échéance 2040 verra son nombre augmenter. Je trouve que même

s'il y a des services publics sur Talence qui accueillent les séniors, je pense qu'il y a un effort à faire pour prendre soin de nos aînés à venir.

Qui va pouvoir se payer, je ne suis pas sûre de pouvoir me la payer, une chambre en co-living ? Je ne suis pas sûre d'avoir 2 000 € à sortir quand je serai à la retraite. La question qui se pose, si on veut être inclusif, on veut proposer, mais ne soyons pas exclusif et offrons le plus possible de possibilités à nos aînés de pouvoir se loger et de pouvoir vivre leur retraite, s'ils arrivent à en vivre, dans les meilleures conditions possibles.

M. LE MAIRE : Très bien, merci. D'autres remarques ? Je n'en vois pas.

M. JESTIN : Oui, le premier élément, puisque vous avez démarré par la question du prix, l'offre qui est retenue n'est pas la mieux-disante. Ce n'est pas celle qui était la plus haute. Il n'y avait pas un grand écart entre les deux. La troisième équipe que nous avons retenue n'a pas fini très, très loin. Donc, non, ce n'est pas le prix qui a fait la différence dans le choix, mais bien le projet qui était fourni et qui nous a accompagnés. Vous avez tenté, c'est le petit moment un peu plus polémique sur le passé, vous oubliez de préciser que nous avons reconstitué en amont l'intégralité des places qui existaient. Je vous l'ai expliqué à l'époque puisque nous étions déjà sur ces bancs à cette époque-là, nous ne pouvions pas réhabiliter en conservant cette résidence telle qu'elle fonctionnait. Le choix que nous avons fait était de reconstituer cette offre, de déménager les personnes pour qu'elles ne subissent pas une période de travaux et donc, cette offre qui existait a été maintenue sur le territoire, en l'occurrence sur la résidence Bel Air. Sur la question du prix de revient, il n'y a pas de surprise. La délibération qu'on vous a présentée en décembre consistait bien à avoir des classes de revenus entre 24 000 et 48 000 €, pourquoi ? Parce que dans ce secteur d'activité, c'est souvent la classe qui n'accède pas aux logements plus accessibles, parce qu'il n'y a pas d'offre et qui n'est pas en mesure parfois d'accéder à des offres bien plus onéreuses sur ce territoire-là. Dans votre raisonnement, je vous le concède c'est un domaine qui est excessivement compliqué, il y a également des accompagnements, des prises en charge qui sont faites, donc il faudrait presque, je suis prêt à ce qu'on l'organise, qu'on demande à cet opérateur de venir réexpliquer. On a passé beaucoup de temps sur ces questions-là. Je peux vous dire par exemple que le reste à charge où le prix au mètre carré était deux fois moins important que d'autres offres qu'on a eues, en l'occurrence avec un meilleur retour financier puisque que l'offre qui était la mieux-disante en termes de tarifs, était plus importante. Je comprends votre raisonnement, mais il n'est pas tout à fait complet parce qu'il y a un certain nombre d'accompagnements sur des prises en charge pour ces publics-là pour pouvoir intégrer ça. Après, on est dans une offre complète pour des personnes qui vivent aujourd'hui isolées. Au CCAS on rencontre parfois des séniors qui sont isolés, dont la seule visite est, parfois, notre service d'aide à domicile qui apporte des repas. Là, c'est l'occasion de permettre à des séniors isolés de vivre ensemble, en colocation, avec un accompagnement journalier, avec il est vrai une prise en charge, mais pour ceux qui ont moins de moyens nous avons nos propres places aujourd'hui qui existent sur le territoire. Je crois, au contraire, que c'est vraiment un beau projet. Je peux comprendre votre réaction parce que c'est excessivement compliqué à comprendre, mais nous ferons un certain nombre de réunions de présentation et je suis sûr que l'opérateur sera de nature à pouvoir vous rassurer sur ces aspects-là.

Après, le choix de ce public un peu médian au-dessus des plafonds du logement social est un vrai choix que nous avons posé dès le départ et que nous avons assumé dès la délibération du mois de décembre, pour laquelle nous avons voté, de mémoire, ce dossier à l'unanimité.

M. LE MAIRE : Je voulais revenir pour conclure, c'est pour ça que je préférais, ma chère collègue, parce que je trouve que le débat est très intéressant. D'abord, quand vous dites que le prix est déterminant, non. Le plus-disant n'a pas été retenu et il n'y avait même pas 6 % d'écart entre l'offre la mieux-disante et la moins-disante. Le choix qui a été fait par les personnes que j'ai citées tout à l'heure est quasiment exclusivement au technique. Si on avait fait un choix uniquement financier, on aurait pris l'offre la mieux-disante en l'occurrence, ça n'a pas été le cas. Je vous rappelle que tout le monde a fait sa notation dans son coin, sans aller voir le voisin. Je vous trouve un peu dure. Par rapport à ce que vous dites Mme RAMI, oui c'est compliqué de se loger en sénior, mais je pense, comme l'a dit mon collègue François JESTIN, on l'a assumé avec vous au départ en se disant qu'une ville doit être capable d'accueillir tout le monde. Les gens qui pourront aller dans cette résidence-là ne sont pas éligibles parce qu'ayant des revenus trop importants, aux résidences autonomie. C'est-à-dire que ces gens-là, on est d'accord qu'on ne veut pas une ville excluante, sont soit restés à domicile avec les difficultés qu'a connues François JESTIN, soit allés vers ce type d'habitat. La Ville ne va pas exclusivement vers cette typologie-là ; on a, il ne faut pas refaire l'histoire, étendu considérablement la résidence autonomie Bel Air avec beaucoup de services. Je pense, vous y êtes allée souvent, qu'on a fait une très, très belle résidence là-bas. On a augmenté le nombre de places en résidence autonomie pour les publics qui y ont droit. Mais les publics qui n'y ont pas droit n'ont pas d'offre de la part des collectivités, ils ne peuvent se retourner que vers le privé. Je trouve que c'est plutôt vraiment intéressant d'avoir cette typologie qui permette de dire qu'à chacun, quel que soit son revenu, Talence essaie, modestement, de répondre à l'ensemble des personnes, des revenus les plus faibles jusqu'aux revenus médians supérieurs. Donc, il n'y a pas de surprise, c'est ce qu'on avait validé ensemble. Je trouve intéressant justement qu'on n'ait pas pris l'offre la mieux-disante puisqu'on a préféré l'offre qui, qualitativement, dans ses services, nous paraissait plus importante. Je voudrais aussi souligner quelque chose qui n'a pas été souligné par vos propos, je trouve que ça vaudrait le coup qu'on ait des débats, pas forcément au Conseil Municipal, sur l'hébergement de nos séniors demain. On sait qu'aujourd'hui on va vers un vieillissement de la population. On sait qu'on a des services et on manque cruellement de services publics pour l'aide à domicile ; or on a une population qui vieillit, dans tous les quartiers de la ville. Plus fortement au sud qu'au nord. Cela veut dire qu'avec les pouvoirs publics on puisse se dire « comment on loge nos séniors demain ? » Je pense que quand on répond à cette question-là, il faut pouvoir les loger quels que soient leurs éléments de revenus, pas simplement les plus précaires, pas simplement les plus riches, mais avoir un panel, un peu comme on le fait dans le logement social finalement. Avoir un panel qui représente le panel de la population.

Dernier point, qu'on a un peu passé sous silence, il y a un service public supplémentaire quand même, il y a une crèche. Aujourd'hui, on en a souvent parlé avec Denise dans le cadre du CCAS, aujourd'hui, il y a de moins en moins d'enfants sur Talence, c'est quelque chose que l'on a depuis quelques années, à la fois scolarisés et en termes de naissance. Par contre, il n'y a jamais eu une telle demande d'accueil collectif. D'abord parce que c'est un accueil qui plaît et parce qu'on a un effondrement des assistantes et assistants maternels et on en a perdu quasiment 30 % en quatre ans. Il y a une désaffection du métier, c'est quelque chose qui touche toutes les villes, j'en discutais avec certains de mes voisins, c'est pareil. Demain, et grâce à cette opération, on est susceptible d'offrir, c'est une crèche privée. La Ville, je vous le rappelle, va créer des places publiques, mais il y a un délai pour cela. Je vous rappelle que nous avons voté un plan petite enfance qui prévoit la création d'une trentaine de places, nous aurons l'occasion de débattre de ce projet-là. Donc, on fait du public et on fait du privé. En tout cas, ce qui est sûr c'est que ça va permettre aux gens de venir avoir une crèche dans un des quartiers qui comporte le plus grand nombre d'enfants. Je veux quand même qu'on prenne cet élément-là. Je trouve très intéressant qu'il y ait un comparatif entre Bel Air et Pressensé qui ont une histoire commune, à la fois d'avoir des éléments de la petite enfance, comme à Bel Air avec des animations, et à la fois des séniors dont le revenu est supérieur effectivement. Je pense que c'est mieux de proposer quelque chose plutôt que de ne rien proposer.

Dernière chose à partager avec vous, nous aurions pu, et je rejoins tes propos Monique, faire un cahier des charges de cession 100 % financier en disant « faisons une opération de logements libres », ça nous aurait rapporté beaucoup plus d'argent, ça aurait nécessité beaucoup moins de travail de cahier des charges. Ce n'est pas ce que l'on a fait. Je suis plutôt fier, vraiment, de cette opération même si je comprends que peut-être politiquement on puisse préférer telle ou telle chose. Je pense qu'il ne faut exclure personne. Ceci étant exposé, en espérant avoir changé vos votes, quel est le vote que vous souhaitez ?

Mme RAMI : Je vais m'abstenir, personnellement.

M. LE MAIRE : On va peut-être le faire à main levée, qui s'abstient ?

Mme QUÉLIER : Je vais m'abstenir aussi, je m'abstiens pour mauvaise compréhension du dispositif. Je retiens l'offre que vous avez faite, ce n'est pas un vote qui vient contredire, mais qui a besoin d'explications. Et quel est le devenir ?

M. LE MAIRE : Je vous propose que vous puissiez prendre rendez-vous avec François JESTIN.

M. JESTIN : À votre disposition, mais je ferai venir l'opérateur comme ça, vous aurez les éléments.

M. LE MAIRE : Ce qui est sûr c'est que je pense qu'il faut définir une certaine forme de standard. Je pense que cette question de l'habitat sénior, on va nous la poser. Je pense qu'à un moment ou à un autre, qu'on puisse être capable, comme on l'a fait sur d'autres typologies d'habitat, de pouvoir le définir. Donc, une abstention.

M. JOLIOT : Oui je m'abstiens pour les mêmes raisons qu'a pu évoquer la Sénatrice DE MARCO et que j'avais moi-même évoquées précédemment, au mois de décembre. Je reste cohérent avec ce que j'avais pu émettre comme questionnement à ce moment-là.

M. BIMBOIRE : Moi j'aurais aimé effectivement connaître les aides de ces personnes. Je connais des personnes retraitées qui ont 2 000 €, j'en connais beaucoup plus qui ont 800 € et qui sont peut-être plus demandeuses d'être logées que les personnes qui en ont 2 000. En ce qui me concerne, je vais m'abstenir parce que je ne connais pas l'intégralité des aides qu'on peut apporter à ces personnes-là. Ceci étant, j'aurais préféré effectivement loger des gens, sans discrimination totale, avec un bas revenu et de faibles retraites, que ceux qui ont 2 000 €. Désolé de le dire, mais il y en a beaucoup plus qui sont en dessous qu'au-dessus.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE, je vous l'ai dit et je vous le redis, ce n'était pas possible. Nous ne pouvons pas obtenir pour un foncier qui a déjà eu des aides publiques pour faire du logement social, de redemander sur ce même foncier des aides sociales. Ce n'est pas possible, ce n'est pas un choix. C'est la raison pour laquelle nous avons fait ce cahier des charges. À la rigueur, je comprends la loi. Le fait de ne pas pouvoir obtenir deux fois des financements pour un même foncier, c'est normal. Donc, ce n'est pas une question qu'on a préféré telle ou telle chose, c'est qu'on a fait une opération à Bel Air dans laquelle on retrouve des gens avec des revenus plutôt modestes, et là on a fait ce qui était le plus possible sans partir sur... donc, comprenez-le.

M. BIMBOIRE : Je peux comprendre, M. le Maire, la logique, bien évidemment. Ceci étant, peut-être qu'il faudra modifier la loi pour qu'on puisse le faire.

M. LE MAIRE : Alors nous avons la chance d'avoir deux sénateurs ici, pas encore de député, mais nous avons quelques relais de députés. Si la loi un jour est modifiée, j'en serai le premier ravi. Ce qui est sûr c'est qu'il faudra que l'hébergement et la prise en charge de nos séniors fassent l'objet d'un très grand nombre de textes parce que je pense qu'on n'est pas du tout armé par rapport à cette vague qui arrive et que là, pour le coup, on ne pourra pas dire qu'on ne l'a pas vue arriver.

M. BIMBOIRE : Juste pour compléter, on a quand même sur Talence un nombre de demandes qui seraient appropriées avec ces personnes qui ont un certain revenu et d'autres qui seraient inférieurs. On connaît le nombre de demandes ou pas ?

M. LE MAIRE : Je vais vous proposer qu'on fasse une réunion avec tous les éléments avec le CCAS sur l'analyse des besoins sociaux. Denise GRESLARD NÉDÉLEC vote pour. M. BARDIN, pour. M. MARTILY, qui a participé justement, vous vous abtenez ? Très bien. Donc, pour, pour les autres personnes, je vous remercie, elle est adoptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« En décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges concernant l'ancienne résidence Francis de Pressensé située 17/19 rue Francis de Pressensé à Talence.

L'objectif de la consultation était de trouver un opérateur capable de rénover le bâtiment existant afin d'améliorer ses performances énergétiques tout en proposant une solution résidentielle fondée sur le principe d'un habitat partagé à destination majoritairement de séniors dont les ressources sont comprises entre 24 000 € et 42 000€ net annuel. Les opérateurs devaient également proposer d'installer un service à destination des habitants comme une micro crèche ou toute autre variante qu'il leur serait loisible de soumettre.

Il était également demandé aux opérateurs de présenter des solutions de végétalisation du bâtiment.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- 50% pour la qualité du projet subdivisés de la manière suivante :
 - 20% pour la qualité architecturale, environnementale du projet et son insertion dans le site
 - 30% pour la qualité résidentielle du projet
- 50% pour le prix proposé

L'examen des offres a été assuré par une commission composée comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Isabel MADRID
- Mme Isabelle BALLIGAND
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Marie Christine BERTIN membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès
- M. André SCOTTO membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès

La phase de consultation s'est déroulée du 6 janvier au 10 mars 2023 et 7 dossiers ont été déposés par des opérateurs. A l'issue d'une première phase d'analyse, la commission a désigné le 17 mai 2023, 3 candidats avec lesquels elle a souhaité entamer des négociations. Les auditions se sont déroulées le 25 mai et la commission a rendu son avis le 9 juin 2023.

Elle vous propose de retenir l'offre du groupement représenté par la société Kaufman & Broad Aquitaine. Cette dernière s'est associée aux sociétés DIBONA CAPITALS (exploitant sous la marque TENDOORS) qui assurera la gestion des logements séniors et TOM & JOSETTE pour la micro-crèche. L'agence d'architecture Atelier CAMBIUM et l'Atelier RENAN ROUSSELOT seront chargés de la partie architecturale et paysagère.

Le projet prévoit, pour chaque étage, la création d'un coliving à destination des séniors représentant un total de 31 chambres. Dans chaque coliving, les résidents disposeront d'espaces communs à savoir cuisine, salle à manger, salon, buanderie, coin bibliothèque pour une surface d'environ 75 m² et d'une chambre d'une surface moyenne de 32 m² comprenant également une salle de bain privative, sanitaires et une kitchenette. Des jardins d'hivers sont créés pour augmenter l'espace utilisable par les résidents tout en permettant d'améliorer le confort thermique. La gestion et l'animation de l'appartement sont confiées à une personne présente 5j/7 chargée notamment d'assurer les courses et l'aide à la préparation des repas, d'apporter une aide administrative si besoin, d'organiser les activités intérieures et extérieures.

Le loyer demandé aux futurs résidents correspond à la tranche de revenus définis dans le cahier des charges de la ville.

Au rez-de-chaussée, le projet propose une chambre pour les visiteurs, entièrement indépendante, pour permettre aux résidents de recevoir des proches.

Enfin un jardin commun est aménagé sur la partie ouest du terrain.

Une micro crèche de 12 berceaux sera installée au rez-de-chaussée. Elle disposera également d'un espace extérieur privatif.

Enfin, 7 places de stationnements seront créées.

Sur le plan de la démarche environnemental, le groupe vise le respect de la RE2020 objectif 2025 et une certification NF HQE.

L'offre financière établie par le groupement s'élève à 2 800 000 d'euros net vendeur.
La commission chargée de l'examen des offres vous propose donc de retenir la proposition du groupement représenté par la société Kaufman & Broad Aquitaine.

Je vous propose donc :

- D'approuver la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres concernant l'opération Pressensé,
- De désigner le groupement représenté par la société Kaufman & Broad Aquitaine, lauréat de l'appel à projet concernant la résidence Francis de Pressensé, au vu de l'offre remise par ce dernier,
- D'autoriser la société Kaufman & Broad Aquitaine à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR
7 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
M. MARTILY, Mme DUMONT - Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence Debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 17 - Convention Projet de Rénovation Urbaine de Thouars entre la Ville de Talence, Bordeaux Métropole et Domofrance

M. JESTIN : Alors il m'a semblé que cette délibération n'était pas totalement neutre, d'autant plus quand on met en perspective les quelques derniers jours que nous venons de passer. Je pense que la présentation que je vais faire mérite à la fois un minimum de gravité, de discernement et surtout beaucoup d'humilité. Je vais beaucoup parler d'urbain, je voudrais aussi saluer le travail social qui est fait dans le quartier depuis très longtemps et au premier titre au travers de l'action que mène Salem ERCHOUK qui ne s'est pas beaucoup reposé au cours des dernières heures. J'ai repris une présentation qui a été faite à la Métropole dans les différentes commissions et j'ai ajouté un petit focus parce qu'ayant entendu l'intervention mesurée d'Isabelle, vendredi en Conseil de Métropole, j'ai souhaité faire un focus sur la question des démolitions puisque, je vais peut-être y répondre par anticipation, ça sera un point de divergence que nous pourrons avoir sur cette délibération-là.

Je ne rappellerai pas tout l'historique et tout ce qui a été fait dans le quartier, mais pour en arriver à cette convention tripartite signée entre la Métropole, la Ville et Domofrance, beaucoup d'études ont été réalisées. Vous avez eu un certain nombre de documents avec la délibération assez complets, notamment une étude de Domofrance avec un très joli travail. Un certain nombre de plans guides qui ont été réalisés et des études d'impact santé. Ce sont des démarches assez nouvelles, assez spécifiques qui sont menées et qui ont été réalisées à la fois sur l'aménagement de la place Gauguin et sur les questions d'habitat où l'on va regarder comment les questions de santé peuvent se mêler dans tous ces projets-là. Également des études de sécurité sur le périmètre des 800 logements, je vais y revenir dans quelques instants. On vient d'en parler, une étude sur le vieillissement de la population et l'intergénérationnel, donc un certain nombre d'études.

De la même manière, depuis la livraison de 2016 et de tout le cœur de quartier, nous avons continué à agir puisque nous venons de concrétiser, en tout cas d'autoriser la concrétisation du dernier acte foncier de la place Gauguin. Vous savez que nous avons la volonté de démolir l'ensemble des anciens locaux commerciaux et du pôle de santé qui existaient pour complètement réaménager et ouvrir cette place. Également l'arrivée de nouveaux bâtiments. L'opération Green Park est une opération privée que nous avons facilitée avec des échanges de fonciers et nous avons vendu ce terrain autour d'un groupe de travail qui s'était constitué. Denise GRESLARD m'avait accompagné notamment dans cet épisode-là. Ces bâtiments sont en cours de finition. Ils accueilleront prochainement, je ne sais plus si je l'avais dit publiquement, la CARSAT qui vient s'installer en plein cœur de quartier, donc c'est un élément complètement structurant et essentiel sur les questions de vieillissement, de retraite, de tout ce qui va avec. C'est évidemment une très bonne nouvelle pour le quartier.

Nous avons terminé toute la partie économique, commerciale de l'îlot sud, avec l'arrivée d'un certain nombre de commerces. D'abord le maintien des commerces existants de l'ancien quartier et l'arrivée d'un certain nombre de commerces comme l'Intermarché ou le Gromm, pour ne citer qu'eux puisque ce sont les commerces les plus récents.

Le maintien, même dans des conditions qui ne nous satisfont pas complètement, de la poste sur le quartier, après un épisode un peu compliqué il y a quelques années. Évidemment des études de mobilités puisque l'arrivée à terme du bus express et des études sociales.

Le travail depuis 2016, et la livraison du quartier, tel que nous le connaissons aujourd'hui, a continué au travers d'un certain nombre d'éléments. Le périmètre d'application de cette convention, vous l'avez, dessiné en rouge. Il intègre l'ensemble des équipements par ailleurs que la Ville et la Métropole sont en train de réaliser, j'y reviendrai. Vous avez de manière très synthétique, les différents espaces, avec les travaux autour du stade, les travaux de la Maison des nouvelles solidarités. Évidemment les travaux de la piscine et j'étais avec quelques-uns d'entre vous tout à l'heure pour visiter à nouveau cet équipement qui continue à avancer. En orange vous avez les quatre écoles du quartier. L'école Jules Michelet a déjà fait l'objet d'une mise en état correct de la part de la Métropole avant la rétrocession à la Ville. Nous avons Ravel qui va suivre le même chemin et avoir des travaux qui font finir par arriver. Nous aurons la même chose autour des écoles Saint-Exupéry et Picasso, qui doit se faire dans les semaines et mois à venir. Évidemment le cœur de quartier qui apparaît et notamment la place Gauguin qui fait l'objet de la délibération dont je parlais tout à l'heure, qui va nous permettre, je l'espère, en tout début d'année 2024, de pouvoir lancer les travaux effectifs.

Cette convention prévoit également un volet habitat très important. C'est là que Domofrance rentre de plain-pied dans cette opération avec la réhabilitation et résidentialisation de 756 logements. Je ne rentrerai pas davantage dans le débat, mais vous avez tous les éléments au travers du plan guide, c'est évidemment une notion importante. Je passe, parce que j'ai prévu une diapositive juste après avec la démolition des 42 logements. La création potentielle d'une offre supplémentaire avec quelques logements, et surtout de la diversification et l'arrivée de 3 500 m² supplémentaires de surface à la fois pour de l'activité associative et économique, en réhabilitant les pieds d'immeuble de l'ensemble de ces

bâtiments. C'est un aspect qui est excessivement important pour l'avenir. Le petit focus que je voulais faire, et je le fais suite à l'intervention qu'Isabelle a pu faire vendredi au Conseil de Métropole regrettant la démolition d'un certain nombre de logements. J'aurais pu peut-être vous suivre en disant « on va détruire complètement le Lorenzaccio », qui d'un point de vue urbain n'est quand même pas le plus simple des bâtiments. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Ce n'est pas un choix qui est nouveau non plus, et Denise pourra en attester, puisqu'il y a plus de dix ans, quand nous avons choisi l'opérateur pour réaliser le cœur de quartier et le centre commercial, Domofrance à l'époque était candidat avec un opérateur privé et nous avons choisi Domofrance. Domofrance était arrivé avec une maquette où il y avait déjà cette volonté d'enlever cette petite travée. On a l'impression que Lorenzaccio est un bâtiment mais ce sont 5 bâtiments qui sont accolés les uns aux autres mais qui sont complètement indépendants. C'est pour ça que cette démolition a une capacité à faire et est réalisable parce que ce sont cinq bâtiments qui sont accolés les uns aux autres. Au-delà de la démolition de ces 42 logements, c'est aussi la possibilité de donner une image urbaine complètement différente, d'enseigner le cœur de quartier à cet endroit-là et de donner un aspect visuel qui est complètement différent de ce que l'on connaît.

Après, on vient rajouter autour de la question de cette démolition, je vous dirais que la Ville continue à avoir son chiffre de la loi SRU qui augmente, nous flirtions avec les 25 % il y a encore quelques années, aujourd'hui je crois que le chiffre est de 26,35 % au 1^{er} janvier 2023. Nous continuons à accueillir et à monter des opérations. Un certain nombre d'autres opérations sont en cours de montage et on sait qu'on aura des logements supplémentaires. Ces logements seront reconstitués, avant même que nous en soyons à la démolition. Après il se passe qu'à l'échelle de la Métropole, il y a une charte sur cette question des démolitions qui dit, grosso modo, que pour que l'effort de tout le monde en termes de mixité soit réparti, il faut que ces reconstitutions aient lieu en dehors des quartiers prioritaires et parfois, en dehors des communes qui sont les moins pénalisées sur le sujet, pour les communes qui sont très en dessous des chiffres autorisés par la loi SRU. Nous avons ajouté et je vous l'ai mis ici en filigrane dans la diapositive, nous avons fait rajouter cette phrase qui dit que nous voulions que toute personne qui demanderait à vouloir rester sur le territoire talençais doit pouvoir rester sur le territoire talençais. Dans la mesure des conventions qui sont signées avec le préfet. Je vous rappelle que la question de l'habitat est une question qui relève du préfet et qui est déléguée à la métropole pour pouvoir le gérer. Nous avons ajouté dans le cas présent de Thouars c'est la première fois que cela apparaît dans le projet de renouvellement urbain « Si toutefois un occupant émet le souhait de demeurer sur la commune, une proposition de relogement en ce sens devra lui être faite ». Cela restant dans les indicateurs plus globaux qui sont précisés dans la convention et je ne peux pas nier pour autant. Évidemment la Ville contribuera à cela et nous aurons un accompagnement. De la même manière, nous sommes en train de parler de 42 logements sur une résidence qui en comprend 210, sur un quartier qui comprend 6 000 habitants. Il est évident que l'accompagnement que nous devons faire, et là il y a une charte de relogement, il y a des choses qui sont précises. Je crois que vous aviez tout dans les éléments et sinon je vous les ferai passer, puisque la Métropole a mis en place tout un protocole d'accompagnement qui est signé tripartite avec l'ensemble des bailleurs etc. Et nous resterons excessivement vigilants. Alain rappelait tout à l'heure les

époques où on nous avait suggéré de tout démolir, on n'est plus du tout dans ce registre-là, mais si au travers de ça on est en mesure, peut-être, de donner une image encore un peu différente, d'ouvrir un peu le paysage urbain, de provoquer un peu d'ensoleillement en évitant des recoins, au travers de ce travail-là et la photo que vous avez sur la gauche vous montre aussi la reconstitution des pieds d'immeuble. C'est-à-dire qu'on va continuer à gommer les éléments puisque vous avez aujourd'hui une partie qui est enclouée dans des garages souterrains qu'on va pouvoir démolir pour faire que la sortie du Lorenzaccio, il faut quand même savoir qu'aujourd'hui quand vous sortez du Lorenzaccio, vous êtes obligés de faire tout le tour du bâtiment, de prendre un dénivelé de plus de 2,50 m à descendre à des endroits où ce n'est pas tout le temps organisé. Là, la démolition de tout ça, cette ouverture, va nous permettre de créer de la porosité et de faire que les habitants du Lorenzaccio pourront directement aller en plein cœur du quartier. Ce n'est pas une grande opération de démolition, c'est un ajustement, c'est un choix urbain qui a été fait par cet opérateur, qui je vous le dis, n'est pas nouveau puisqu'il y a dix ans il nous l'avait proposé. Vous avez l'expression de ce à quoi ça peut ressembler.

Enfin, et d'ailleurs Christine BOST, pardon de la citer, nous disait qu'il fallait peut-être qu'on réfléchisse justement à certains moments, dans ce type de quartier, à apporter un peu de mixité de manière différente. Je n'enlève pas un mot à ce qu'elle a pu vous répondre vendredi.

Vous dire que cette convention globale qui comprend aussi la piscine, le stade nautique etc., se porte à hauteur de 95 millions d'euros, la puissance publique, la Ville, la Métropole et Domofrance qui est le gros pourvoyeur, va continuer à investir. J'aurais envie de dire que c'est peut-être la meilleure réponse que nous pouvons apporter aux événements qu'on vient de vivre, c'est que nous allons continuer ce travail-là. Peut-être que nous ferons des erreurs, mais notre volonté de continuer d'accompagner ce quartier est intacte et nous allons continuer à agir ainsi.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je voudrais quand même qu'on mesure cette dernière diapositive, 96 millions d'euros d'engagement HT, ce qui fait 106 millions d'euros TTC, on sait en général que les budgets de départ sont toujours respectés. Je veux saluer la qualité du travail qui a été fait avec le bailleur et avec Bordeaux Métropole. Je voudrais aussi vous préciser que cet argent c'est hors bus express Gradignan-Malartic jusqu'à Bordeaux va être un élément fondamental du désenclavement du quartier avec un passage toutes les cinq minutes en heures pleines et tous les quarts d'heure en heures creuses. On sait que l'un des diagnostics forts des quartiers, c'est leur enclavement. Malheureusement à l'époque le tram n'avait pas été sélectionné, mais je ne vais pas revenir sur des sujets douloureux pour mon prédécesseur. Ce qui est sûr c'est que ça va apporter un vrai lien. Je veux saluer le travail partenarial, on parlait tout à l'heure des centaines d'heures de réunions qui ont été menées avec les habitants. Pour aller dans le sens de ce que disait François, je crois viscéralement que l'objectif principal, indépendamment de la rénovation énergétique, je crois qu'on sera tous d'accord pour dire que ces logements en ont bien besoin, c'est aussi l'arrivée de nouveaux services, c'est aussi l'arrivée d'éléments professionnels. Vous dire aussi que dans quelques semaines nous inaugurerons Green Park, qui est un immeuble de bureau avec des organismes de retraite notamment, on en avait bien besoin. C'est un quartier qui change. On

peut raisonnablement penser qu'on entre dans la toute dernière ligne droite de la requalification de ce quartier, qui nous amènera, grosso modo, jusqu'à la fin de cette décennie. Tout est enclenché et on peut raisonnablement d'abord saluer tout ce qui a été fait depuis les premières réunions avec des cubes et arriver à ce résultat-là, je pense, très satisfaisant. Qui, il y a quelques années, aurait parié que nous serions quand nous sommes au cœur de quartier sur les toits des anciens bâtiments, qui aurait parié quand nous sommes sur la butte Rosa Parks que nous avions auparavant un tunnel avec des vitesses de voitures, je pense vraiment que, indépendamment du fait que je souhaite que ça pousse un peu plus vite, parce que bien arrosé, je pense que vraiment cette mue du quartier, tout le monde la salue. Elle s'accompagnera de questions forcément, mais c'est là une délibération fondamentale et l'actualité en a voulu comme ça, et une vraie réponse à un certain nombre d'enjeux. Mais, comme je le disais tout à l'heure, il faudra de l'urbain et de l'humain parce que l'urbain sans l'humain, ça ne sert à rien. C'est ma devise qui rime pour ce soir. Les questions, Mme RAMI.

Mme RAMI : Vous connaissez mon vote à l'avance. Je ne vais pas faire de surprise, je vais rester cohérente. Je vous remercie de cette présentation qui nous permet d'avoir une vision globale, chose qu'on n'avait pas forcément. Notre vote, qui va être l'abstention, je le rappelle, ne concerne pas du tout le projet qui est mené. Je tenais à vous féliciter sur l'engagement que vous avez eu, le fait de démolir, de créer, il n'y a aucun souci là-dessus. L'abstention porte sur ces 42 logements. Vous l'avez dit, c'est peu 42 logements, mais il aurait été intéressant, au titre de la mixité, que ces 42 logements soient récréés sur la commune talençaise. Elle vient de là, l'abstention. Vous êtes sur un taux SRU, on est d'accord, au-delà de la moyenne.

Vous êtes à 26,4 %, on est quand même dans une typologie de commune dite tangente, entre 25 et 30. Donc je pense que l'effort est à porter aussi sur ces communes tangentes, et on aurait pu avoir dans le cadre de réhabilitations, il y a eu des bâtiments qui ont été vendus. Cela aurait pu être réhabilité, rénové, au titre d'un logement social. Là, c'est 42 logements PLAI. Ça veut dire que ça touche quand même des ménages PLAI.

M. JESTIN : Je ne crois pas.

Mme RAMI : Si, on vérifie, mais je suis sûre que c'est du PLAI. J'ai quand même bossé la délibération à la Métropole.

M. LE MAIRE : Il est adjoint aux finances, faites attention.

Mme RAMI : C'est du PLAI. J'apprécie que le fait, parce que c'était une de mes questions aussi, que ces familles issues de ces 42 logements elles allaient où ? Là, vous leur assurez quand même de rester à proximité, donc je souligne cet effort-là et le fait que ça a été mis. Mais je vais rester sur le vote de l'abstention à cause de la non-relocalisation de ces 42 logements PLAI sur le territoire talençais. Après, j'avais une question, peut-être que François vous allez le savoir. Si ces 42 logements partent sur la ville de Bordeaux, par exemple, est-ce qu'ils vont intégrer le nouveau taux SRU ou pas ?

M. JESTIN : Alors, toute ville qui crée des logements sociaux, qu'ils soient en reconstruction ou non, intègrent le taux de la loi SRU, il n'y a pas de doute. Donc, pour nous, ces 42 logements disparaîtront de notre contingent de loi SRU. Ce que je peux vous dire, et sans dévoiler un certain nombre de programmes, mais il y a un certain nombre d'opérations qui prévoient déjà la construction de logements sociaux. Domofrance vient de livrer sur le terrain de l'ancienne salle de la Médoquine un certain nombre de logements. Alors ça n'est pas ceux-là spécifiquement qui vont servir de reconstitution mais ils sont arrivés, ce sont des logements sociaux. Le site de Lamartine, dont on a eu l'occasion de parler ici, il y a une partie en logements sociaux et il y a un certain nombre d'opérations, voire parfois d'opérations importantes, qui vont arriver et qui vont reconstituer cette offre-là. Ce qui nous bloque aujourd'hui pour directement les flécher sur le territoire, c'est cette convention qui provient du Préfet et de la Métropole qui dit qu'il faut qu'on aille dans les territoires qui sont, pour schématiser, en dessous du chiffre de la loi SRU. C'est un choix politique de répartition à l'échelle du territoire, je ne le commenterai pas ici, j'ai mon opinion là-dessus. Je pense que ce n'est pas tout à fait la même chose de construire des logements sociaux en plein cœur de Bordeaux à proximité de tous les services que d'aller dans certaines communes de la deuxième couronne quand on est loin de tous les déplacements et qu'on est loin de tous les services, qu'on a peu de moyens de déplacement, je ne suis pas sûr qu'on soit en train de faire les mêmes logements sociaux, de la même manière. C'est un discours que je tiens depuis très longtemps au titre de la Ville dans les différentes instances métropolitaines. Aujourd'hui, c'est cette convention, parce que sinon on se serait engagé à ce que les 42 soient relogés sur le territoire. Ces 42 aujourd'hui, au moment où on démolira, ça ne sera pas 42 parce que Domofrance a d'ores et déjà arrêté, à chaque fois qu'une personne s'en va, ils ne relouent pas le logement. Donc, les familles ne seront peut-être plus que 35 ou 30, je ne sais pas. La rotation est assez importante et parfois cela peut aller assez vite. Donc ces choses vont se faire dans le temps, avec tout l'accompagnement, et encore une fois pour nous ceux qui veulent rester dans le secteur ou avoir un parcours résidentiel parce qu'on en a aussi beaucoup, on en a parlé sur la question des séniors. En fait, aujourd'hui, vous avez beaucoup de personnes qui sont dans le logement social et qui ne le quittent pas, quitte à payer un surloyer.

Pourquoi ? Parce que le gap entre le logement social et le privé est beaucoup trop important et qu'ils n'y arrivent pas. Donc, le seul moyen qu'ils ont, c'est, soit ils restent, quitte à prendre un surloyer, soit ils vont aller se loger à 50 km de Bordeaux parce que c'est là qu'ils trouveront les loyers attractifs. Et puis ils vont le faire avec une voiture qui est plutôt ancienne, donc si un jour on se retrouve avec une ZFE et ils ne peuvent plus revenir bosser sur le territoire de Bordeaux. Ce sont toutes ces questions-là qui sont autour. C'est un vrai débat de société, un vrai débat de fond. Il y a cette convention de renouvellement, on n'a pas le choix, on fait avec, c'est la Métropole qui est maître d'œuvre là-dessus. Si on avait pu relocaliser, par contre l'engagement qu'on peut prendre très facilement, c'est que les 42 logements, ils seront créés sur le territoire d'ici là, très largement.

M. CAZABONNE : Juste un mot par rapport à la définition de logement social, vous savez que c'était un débat permanent pour Alain JUPPÉ qui posait une question simple « est-ce que

c'est la qualité de la personne qui vit dans le logement ou le logement qui doit être déterminé en social ? ». Effectivement, il y avait des habitants, quelques milliers, qui vivaient dans le secteur autour de Saint-Michel, qui étaient des personnalités à très bas revenus, qui étaient souvent exploités d'ailleurs par des marchands de sommeil, et ils ne sont pas considérés comme logements sociaux. C'est aussi injuste et ça n'a jamais été tranché parce que le phénomène a été de dire c'est comme ça. Également un autre problème, certaines résidences sociales où les habitants n'avaient pas de compteur individuel, ils ne bénéficiaient pas du bouclier tarifaire. Anomalie parce que l'organisme aurait pu en bénéficier et après ils partageaient en fonction de ce que consommaient les gens, en pourcentage. Mais ils n'y avaient pas droit, injustice aussi. Donc, les règlements nationaux ne sont pas toujours ceux qui seraient les règlements les plus intéressants.

M. LE MAIRE : Et je vois que la réponse sur les PLAI est arrivée.

M. JESTIN : Et pour mon kebab, ça sera avec tomates, oignons et tout puisque sur les 42 logements, 16 sont en PLAI et 26 en PLUS.

M. LE MAIRE : Je vais tenter de faire changer votre vote sur deux choses. D'abord vous donner un chiffre. Aujourd'hui, quelqu'un qui rentre dans un logement social à Domofrance sur Talence y reste en moyenne 13,5 ans. On est confronté aujourd'hui à une forme de sédentarisation et donc, de vieillissement accru et accéléré des personnes qui sont dans notre parc social. Je voulais, dans la droite ligne de ce que tu as dit, Alain, rappeler aussi un certain nombre de contrevérités. Nous menons actuellement avec le CROUS une très belle opération de surélévation d'un certain nombre de logements au sein du domaine universitaire. Opération exemplaire puisque nous passons du R+4 à R+8, c'est-à-dire que nous imperméabilisons zéro espace. Les logements qui sortiront malgré mes appels à Mme et M. le préfet d'intervenir auprès de la DDTM. Qui pourrait penser qu'un logement CROUS n'est pas un logement social ? Pour autant, les logements que nous allons créer à cet endroit-là, constitueront un dénominateur, c'est-à-dire vont nous compter comme logement créé, mais ne compteront pas comme logement social. A un moment ou un autre, quand on parle de taux SRU, je veux aussi qu'on ait aussi un certain nombre de réalités sur l'inadéquation de la loi et surtout le caractère très « médiéval » parfois de la comptabilité d'un certain nombre de logements. Quand on crée un logement CROUS, on crée un logement social. Qu'une chambre ne compte pas la même chose qu'un T5, on peut l'entendre, mais aujourd'hui on ne peut pas nous dire « créez du logement social pour les étudiants, faites une place de stationnement pour 12 véhicules, mais par contre, ne le comptez pas en logement social ». On a une vraie problématique là-dessus.

Pourquoi je voudrais essayer de vous faire, très modestement, changer votre vote ? D'abord parce que je voudrais vous donner une réalité, sous le contrôle de Mme MICOINE. Lorenzaccio fait partie des rares bâtiments sur lesquels les gens demandent très régulièrement de partir. Il y a des gens qui sont dans des immeubles, dans Talence, qui ne partiraient pour rien au monde. En revanche, Lorenzaccio fait partie des bâtiments pour lesquels on vient très souvent voir Hélène pour lui dire « je veux partir de Lorenzaccio », parce que trop de promiscuité, parce que pas de place de parking, parce que, parce que... Ça veut dire qu'il faut impérativement changer ça. On ne changera pas ça en changeant la seule

isolation des bâtiments. On a besoin de changer le caractère urbain de cet immeuble. Et je crois viscéralement que l'ouverture qui va avec ce qui a été créé, parce qu'on a de la suite dans les idées, entre le pôle médical qui héberge le restaurant et le supermarché Intermarché. Le futur va ouvrir le quartier et va, parce qu'on en a suffisamment parlé ces derniers jours, enlever ce caractère de triple triangle qui était peut-être très intéressant à l'époque des années 70 mais qui constitue en fait plus une prison qu'autre chose, d'un point de vue urbanistique, coincé entre trois triangles qui se ressemblent. Donc il faut changer cela, et pourquoi j'essaierai, vous savez que je suis basque, ce que je vais vous dire c'est que c'est déjà compensé. Le logement social n'est pas une trajectoire d'une année. Depuis des années dans toutes les opérations d'envergure, la mairie de Talence demande 30 %, sauf dans les opérations spécifiques sur lesquelles on est parfois sur du 100 %, on demande 30 % de logement social. Ce qui nous permet, et je vous assure que de passer de 25 à 26,35, ce n'est pas grand-chose, mais d'un point de vue de nombre de logements, sachant que chaque année nous en perdons, puisque le logement social, par définition nous en perdons, c'est le signe que nous sommes sur la pente de proposer plus de logements sociaux. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il y ait beaucoup de villes qui soient sur cette pente-là. Ça veut dire, pour répondre à votre question, que les 42 logements qui vont disparaître ont déjà été compensés. Et ils vont continuer à être compensés. J'ai même envie de dire plus que compensés, on aura plus de logement social. François a parlé d'opérations, j'ai envie de vous parler de l'opération ICONIC qui est sur la barrière de Toulouse, en face de Bagatelle. On en pense ce qu'on veut, mais dans ce bâtiment il y aura 30 % de logement social. Ça veut dire que le produit de cet investissement à long terme nous permet aujourd'hui, non pas de respecter la loi en disant « on n'a pas d'amende », mais simplement de dire qu'on est une ville d'équilibre dans laquelle c'est vrai qu'on ne peut pas s'offrir quelques folies, on n'est pas Cenon ou Lormont, il faut être clair. C'est la raison pour laquelle on détruit très peu de logements, c'est très différent d'autres opérations qu'on peut voir chez nos voisins, mais c'est déjà compensé, numériquement. Il y a eu Green Way sur Raba, Chromatik qui est une résidence en cours de finalisation entre les tours A et B, merci Hélène, qui est du 100 % logement social et qu'on va livrer en septembre. Donc, j'espère avoir réussi.

Mme RAMI : Je suis désolée, vous avez échoué, mais vous avez fait une belle sortie, vous avez tout donné, mais je reste sur ma position. Si vous avez montré l'engagement que vous avez à avoir du logement social, cette phrase n'est pas jolie dans le dispositif, « hors du territoire talençais », il aurait fallu la sortir. C'est toute l'ambiguïté entre ce que vous avez là et ce que vous venez de dire.

M. LE MAIRE : Si pour vous convaincre il faut mentir, je m'arrêterai là, je ne mentirai pas. Ce qui est sûr c'est qu'un taux de logements qui augmente à ce point-là sur notre commune, qui je le rappelle n'a pas de territoire, à l'exception du domaine universitaire, doit se réinventer sur elle-même. Je peux vous assurer que de gagner quasiment un point, c'est beaucoup plus de logements sociaux derrière. Il n'en demeure pas moins qu'il y a aujourd'hui 900 demandes à Talence, et 45 000 demandes de logements sociaux.

Beaucoup de Maires qui viennent nous expliquer comment faire, fassent aussi cet équilibre-là, parce que cet équilibre ne sera pas Talence ou de quelques communes, il est bien d'un point de vue métropolitain. C'est un cocktail très difficile, évidemment. Donc, je n'ai pas réussi après de Mme RAMI. Quels sont les autres votes s'il vous plaît ?

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Je me réjouis vraiment que ce quartier aboutisse enfin à couper cette barre. Bien sûr 42 logements ce n'est pas rien, mais ça fait très longtemps que ce projet était en sous-traitement et c'était le seul bâtiment qui tournait le dos à son quartier et je trouve ça aussi extrêmement important que l'ensemble des habitants puissent se retrouver complètement inclus dans leur quartier, donc je voterai pour.

M. BIMBOIRE : En ce qui me concerne et malgré le vote de mes camarades qui, au Conseil communautaire, ont voté contre, moi, je suis talençais, élu talençais et je considère qu'on doit effectivement humaniser cet espace. Je suis content qu'on puisse finaliser et terminer les travaux de Thouars, même si, par contre, je vais m'abstenir sur le fond parce que 42 logements ce n'est pas rien. J'ai entendu une petite entourloupette intéressante « peu importe ces 42 logements puisqu'effectivement Domofrance peut reloger les gens », mais c'est quand même 42 logements qui disparaissent. Mais je valide, pour y avoir travaillé et y avoir des amis, si on peut humaniser cet espace, et Thouars le mérite, je suis pour le projet, donc je m'abstiens pour être à peu près en osmose avec mes camarades de Bordeaux Métropole.

M. LE MAIRE : À peu près. C'est un mal pour un bien, en fait, quelque part. Alors, j'ai eu les votes de tout le monde, donc abstention du groupe EELV quelque part, je ne sais pas, je ne connais pas vos étiquettes respectives. Très bien. Sauf les votes pour de nos deux collègues devant. Mme QUÉLIER vote pour, elle me l'a dit et M. JOLIOT ? Abstention. Et bien je vous remercie, et remercie François pour le travail fait depuis quelques années. Il lui reste au moins trois ans, sinon sept pour terminer le projet.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances et aux Propriétés communales, expose :

« Le projet de renouvellement urbain sur le quartier de Thouars à Talence a démarré par une la signature d'une première convention avec l'Anru en 2008. Aujourd'hui, le projet du quartier de Thouars est désormais une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain et sa mise en œuvre est assurée par Bordeaux Métropole.

L'objet de la présente délibération, qui présente la dernière phase de renouvellement urbain du quartier de Thouars à Talence, porte sur la contractualisation du projet de rénovation urbaine avec l'ensemble des partenaires, tant sur le plan programmatique, que financier et calendaire.

Globalement, le projet présenté va permettre la réhabilitation d'environ 700 logements, la démolition de 42 logements, la construction de 16 logements permettant une diversification de l'offre, la construction et la rénovation/extension d'équipements publics, la restructuration et la requalification des espaces publics, ainsi que la création d'environ 2 400 m² d'activités économiques et de services sur des terrains contigus.

Compte tenu de l'importance des opérations concernées et de l'imbrication des maîtrises d'ouvrages, il apparaît nécessaire de conclure une convention de renouvellement urbain sur le secteur de Talence Thouars, entre la Ville de Talence, Bordeaux Métropole et Domofrance.

Le projet s'articule autour de 4 grands objectifs :

1. Améliorer fortement les lieux d'habitation du cœur de quartier (immeubles et espaces extérieurs, logements appartenant à Domofrance),
2. Offrir un espace à tous en poursuivant l'ouverture de l'espace social par la création d'une place de quartier et la qualification des espaces extérieurs,
3. Apporter une mixité fonctionnelle avec 2 programmes de développement économique,
4. Affirmer la présence d'équipements publics forts et qualitatifs et améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée du bus express raccordant le quartier au CHU Pellegrin.

Les objectifs se concrétisent de la façon suivante :

- Dé-densification de la barre « Lorenzaccio » via la démolition de la trame centrale de ce bâtiment (42 logements démolis) qui permettra d'ouvrir le quartier vers le cœur d'îlot,
- Réhabilitation des logements locatifs sociaux (familiaux et étudiants) (648 logements),
- Nouvelle offre de logements diversifiée : 16 logements en accession sociale neuve,
- Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux hors site hors QPV à l'échelle de la Métropole (42 logements),
- Résidentialisation des trois « îlots » Domofrance en réorganisant les stationnements, espaces verts, sécurisation, gestions des deux roues motorisés et vélos etc., accent mis sur le paysage, le respect de la biodiversité, la convivialité (jardin partagé) et l'intergénérationnalité (attention portée au bien-être des seniors),
- Création de rez-de-chaussée actif sur l'immeuble Lorenzaccio afin d'y développer une offre commerciale côté cœur de quartier et une offre associative côté cœur d'îlot (830 m²),
- Création d'une nouvelle offre tertiaire entrée de quartier destinée à accueillir un hôtel d'entreprise (1200 m²),
- Améliorer l'offre de transports collectifs par l'arrivée du bus express raccordant le quartier au CHU Pellegrin et aux trams A et B,
- Valoriser la trame verte paysagère du quartier, composante forte et reconnue de l'identité du quartier,
- Conforter la qualité des équipements publics : rénovation des groupes scolaires existants, réhabilitation des équipements sportifs de niveau métropolitain, construction d'une maison des nouvelles solidarités en lien avec le Dôme,
- Créer une place publique de quartier : Place Gauguin.

En terme calendaire le projet s'étendra jusqu'en 2029 et marquera l'achèvement du renouvellement urbain du quartier de Thouars.

En terme financier la répartition est la suivante :

| Financeurs | Participation HT | % |
|-------------------------|--------------------------------------|-------|
| Bordeaux Métropole - | 26,9 M€ (hors bus express) | 28,1% |
| Domofrance | 51,7 M€ | 53,9% |

| | | |
|-------------------|----------------|-------|
| Ville de Talence | 12,4 M€ | 12,9% |
| Autres financeurs | 4,9 M€ | 5,1% |
| TOTAL | 95,9 M€ | 100% |

La convention pluriannuelle, le plan guide ainsi que la maquette financière du Projet de renouvellement urbain du quartier de Talence Thouars, sont téléchargeables via le lien suivant

<https://podoc.girondenumerique.fr/av17Hop2jiUKezEL7BDWu0fTnRpuBsRr>

Le Conseil Municipal de Talence,

ENTENDU le rapport de présentation et toutes les annexes (convention, plan guide, maquette financière),

CONSIDERANT les objectifs de l'opération,

CONSIDERANT l'intérêt métropolitain du projet de renouvellement urbain du quartier de Talence Thouars,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention de partenariat pour ce Projet de Renouvellement Urbain, afin de définir les engagements mutuels de Bordeaux Métropole, de Domofrance, de la Ville de Talence, ainsi que des autres maîtres d'ouvrage, et partenaires financiers,

En conséquence, il vous est demandé :

- D'approuver la convention de partenariat du Projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier de Talence Thouars,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses annexes, et tout document en intervenant dans ce cadre ou en découlant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de l'opération et de la présente délibération, notamment des formalités de publicité de la présente délibération, et à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées. »

ADOpte PAR 35 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition /
M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 18 - Subvention exceptionnelle à l'association Festival ODP

M. JESTIN : Nous avons voté le 30 janvier 2023 une subvention à hauteur de 90 000 € pour le festival ODP. ODP nous a fait part à l'issue du festival, d'une diminution des financements de la part de certains partenaires, et ainsi avec pour objectif de soutenir l'association, nous souhaitons compléter l'aide qui a été faite de manière exceptionnelle pour cette année, compte tenu du tableau de financement qu'ils nous ont remis, en diminution. Donc, une subvention exceptionnelle pour 2023 à hauteur de 30 000 € supplémentaires.

M. LE MAIRE : Y a-t-il une demande de parole ?

Mme QUÉLIER : Je remercie tout d'abord le Conseil départemental de Gironde et le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine pour leur démarche éthique s'agissant des subventions accordées au festival. Sur ce sujet du financement du festival ODP, on connaît la rhétorique de votre majorité et de M. LE MAIRE. Un des points de cette rhétorique c'est « ODP, que l'on subventionne » et non pas Vivendi, etc. Mais non, vous subventionnez un festival et ce festival est un outil d'hégémonie d'un multimilliardaire qui possède artistes, labels, festivals, médias et les subventions publiques ne devraient pas aller à un tel festival. Autre élément de la rhétorique connu quand on aborde ce sujet, vous dites souvent « on subventionne une action caritative ». Alors si vous voulez vraiment aider les orphelins des pompiers, pourquoi ne pas leur donner directement ces 120 000 € que vous allez leur consacrer, consacrés au festival ? Là, ce serait vraiment un acte de grande générosité, car la rentabilité de ce festival ODP, en terme caritatif, est franchement maigre. Je me suis adonnée à un petit exercice sur l'année 2022. Du fait des incendies, il y a eu sur la métropole plusieurs actions visant à recueillir de l'argent pour ODP l'année dernière, notamment un concert des artistes de l'opéra de Bordeaux, un loto à Bordeaux Lac, autant d'actions sur un temps court qui n'ont de surcroît détruit aucun environnement naturel. Eh bien, si l'on regarde le nombre de participants à ces deux actions et qu'on le rapporte ce nombre au volume des dons, on arrive à une moyenne de 17 à 30 euros d'argent récolté par participant. Si l'on fait la même chose pour ODP sur 2022, on arrive avec 30 000 festivaliers à une moyenne de 1,6 € par participant. Donc, voilà la rentabilité du festival ODP. Les intentions caritatives sont très louables, mais ici elles ne semblent être qu'un prétexte pour surtout empêcher de discuter de la pertinence de ce festival en plein centre-ville dans un parc moribond, un festival que les médias décrivent d'ailleurs sans identité ayant surtout fonction d'être une locomotive d'autres festivals estivaux. C'est joli ça, festivals estivaux. Enfin, il y a l'argument final que j'entends souvent « le créateur de ce jardin, du parc Peixotto, voulait que ce parc soit un lieu de festivités ». Ainsi, nous répondons à son souhait le plus cher et honorons sa mémoire. Je ne ferai pas comme vous, à faire parler les morts, je rappellerai simplement que cet homme est mort en 1805 et qu'il n'imaginait pas que des semi-remorques de 44 tonnes, des scènes lourdes elles aussi de plusieurs tonnes et des milliers de spectateurs viendraient saccager son parc, pendant plusieurs jours consécutifs, empêchant de surcroît son accès à ses usagers habituels, qui eux, chérissent ce lieu. Voilà, donc je remercie aussi les médias qui se sont enfin emparés de ce sujet, qui permet de rendre possible, je l'espère, un véritable débat démocratique et davantage de transparence sur ce que coûte réellement ce festival à la Ville de Talence. 120 000 € de subventions qui vont être certainement votées ce soir, mais combien aussi en termes de travail gratuit des agents, de mise à disposition gratuite du domaine public ? Ce qui prédomine actuellement et pas seulement à Talence, autour de ces festivals, c'est l'opacité des opérateurs et des collectivités. Mon vote sera, vous vous en doutez, contre.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Personnellement je vais voter pour à ce que vous demandez même si je peux comprendre la décision qui a été faite par la Région et le Département sur le côté politique. Bien évidemment que les médias se sont occupés de savoir ce qu'était ODP. La Ville de Talence a été mise en avant puisqu'il y a également une programmation pertinente. Le seul

problème de fond, c'est un problème politique. J'ai travaillé pendant 15 ans à Vivendi en tant que responsable du dialogue social et de l'instance européenne. Je connais très bien la maison et je peux vous assurer que ce ne sont pas des philanthropes.

À ce titre, ce que je regrette dans ODP, c'est non pas la valeur humaine au niveau des pompiers, et ce que nous faisons au niveau de la Ville et je remercie la mairie et les services, en tout cas je suis pour, même si en plus ça permet d'avoir gratuitement des concerts qui se font pour la population. Le côté environnemental je veux bien l'entendre, mais enfin c'est un terrain qui ravine et on verra demain si on arrive à éviter cela. Ceci dit, ce qui m'interpelle c'est quand même le nombre d'entrées qui est de plus en plus croissant, et on ne peut que s'en féliciter, la programmation est pertinente mais qui est indirectement, cela a été dénoncé par les médias, validée par Vivendi qui a des labels, qui rachète des Ce que je regrette, c'est que le nombre d'entrées que nous faisons et ce que peut reverser Vivendi sur le nombre d'entrées, c'est dérisoire et je me demande même si vous l'avez dit, on ne peut que négocier qu'avec les pompiers, quel moyen avons-nous de pouvoir intervenir auprès de Vivendi pour qu'il puisse donner davantage au niveau des entrées ? Je valide le fait que la programmation permet à des artistes de s'exprimer, de pouvoir se montrer, c'est aussi un plus. Ceci étant, quel pouvoir et comment pouvons-nous intervenir auprès de Vivendi ? Faut-il passer par le responsable des pompiers ? Et c'est Bolloré, il faut quand même le savoir, le président.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres prises de parole ? Mme DE MARCO, on vous entend d'ici, vous n'êtes pas au Luxembourg ici.

M. CAZABONNE : Oui, juste pour l'anecdote, j'ai vu une dame qui doit être une collègue de Mme QUÉLIER, c'était pendant ODP, elle me faisait un peu la même critique. Ce qui peut amener à la réflexion par rapport à la subvention, mais là on était dans l'urgence, la Région s'est engagée, il y avait une décision urgente à prendre. Sur le plan de l'aménagement du parc, elle est venue m'expliquer que les camions allaient tout démolir, que ce parc on ferait mieux de l'aménager, de creuser, d'étendre le bassin pour les cygnes. J'ai dit que c'était séduisant, qu'on pourrait faire venir un tracteur, tout raser et aménager ça de manière à ce que les flamants roses puissent venir, faire un parc comme ça et faire payer les entrées. C'est un lieu en centre-ville, donc ce qu'on donne au Décastar, c'est pareil, on donne au Décastar pour voir des athlètes venir. Vous avez raison sur un point, c'est vrai que le fait de dire « ce n'est pas équilibré, si on donnait directement aux orphelins ça serait plus efficace », mais c'est aussi un spectacle qui vient au centre-ville et qui fait aussi l'animation de la ville. Il y a les deux éléments, il n'y a pas que l'aspect animation et les camions qui abiment le parc.

M. LE MAIRE : M. JESTIN, pour conclure.

M. JESTIN : Oui je répondrai de manière assez simple. Je crois que sur la délibération précédente j'aurais pu continuer à échanger pendant très longtemps pour tenter de vous convaincre, autant sur celle-là, je crois que la marche est trop haute. La description que vous faites de cet évènement et de cette manifestation est ... Je suis assez proche de ce que dit David sur un certain nombre de points, c'est aussi une animation pour la ville. À un moment, il est nécessaire qu'on puisse proposer un certain nombre de choses. On peut toujours dire que ce n'est pas le bon endroit etc. Mais il faut toujours apporter des solutions. On peut aussi

fermer tous les lieux, il faut trouver le juste équilibre. Nous sommes très attentifs, les services sont très mobilisés, Sophie RONDEAU est très mobilisée sur cette question de la préservation et notamment dans le parc, Frédérique y travaille également pour l'avenir.

Je crois que vous développez un argumentaire totalement caricatural, tel que vous l'avez fait tout à l'heure. Sans oublier quand même derrière la formidable mobilisation des pompiers, je ne parle même pas des orphelins des pompiers, je pense que le Maire en parlera. C'est un évènement rassembleur après les événements qu'on a connus l'année dernière sur les feux de forêts et autres. Quand on voit l'ensemble de ces pompiers qui pour la plupart sont en congés pour venir participer et s'investir pleinement. Je crois qu'au contraire, on peut être fier d'avoir une telle manifestation au centre-ville. Il faut évidemment être attentif à la question environnementale, ça, je ne vous l'enlève pas, mais pour le reste, je crois que c'est peine perdue.

M. LE MAIRE : Pour conclure, parce que vous avez posé une question orale sur laquelle on va reparler d'ODP, mais il y a le Mai Talençais aussi qui ne vous convient pas. Moi, Madame, j'avais envie de vous dire que je vous encouragerai, puisque vous nous dites très souvent à longueur de délibérations « Il faut analyser, il faut regarder ». Vous avez commencé votre propos en disant « je salue le conseil départemental et le conseil régional d'Aquitaine », vous avez juste dû oublier que dans la décision de ces deux instances, ils ont réduit leur subvention, au profit d'ODP pour acheter des places auprès du producteur. C'est-à-dire que vous êtes en train de dire « bravo » à des gens qui, plutôt que d'offrir leur argent au festival ODP, vont, donc, si vous voulez, d'un point de vue philosophique, j'ai toujours du mal à comprendre comment vous pouvez applaudir. Vous dites « Vivendi, c'est un affreux, c'est affreux, etc. », mais par contre c'est très bien qu'on leur achète directement des places. Je n'ai pas voulu et je ne ferai jamais de cette délibération un quelconque échange politique. J'ai échangé sur ce sujet avec Jean-Luc GLEYZE, j'ai échangé sur ce sujet avec Alain ROUSSET. Nous avons convenu, avec le président du festival ODP qu'il pouvait y avoir des rencontres, qui, au-delà de la caricature que vous pourriez faire, permettraient peut-être de trouver les moyens d'un financement supplémentaire. Vous avez dit, Madame, que les médias, alors je vois la source de vos médias, médias réputés pour leur indépendance journalistique, commencent à s'en occuper. Mais, moi, j'ai envie de vous dire, Madame, que la réponse à votre question est double. Vous avez parlé d'un élément démocratique, nous nous étions engagés en 2020, devant les Talençais, à donner plus de rayonnement à ODP. Ces Talençais nous ont fait confiance à 53 % au premier tour, on ne s'en était pas caché. La deuxième chose c'est que nous offrons indépendamment de vos calculs, parce que vous vous lancez parfois dans certains calculs, mais j'ai l'impression que vous oubliez complètement les subventions publiques données à l'opéra de Bordeaux pour fonctionner. Maintenant, on fait toujours des calculs par rapport à l'objectif que l'on suit. J'ai envie de vous dire que la meilleure réponse qui a été apportée, c'est les personnes qui ont participé cette année, avec un peu plus de monde tous les soirs. Les choix musicaux, on peut aimer ou ne pas aimer, j'ai envie de vous dire, Madame, que le festival ODP ce n'est pas qu'un élément mercantile, c'est aussi une soirée offerte avec RTL2 à toutes les personnes qui habitent Talence et bien au-delà. J'ai envie de vous dire, Madame, que le festival ODP Talence que vous dénoncez, et que vous

avez parfaitement le droit de dénoncer, c'est 400 CM2 talençais qui sont formés chaque année aux gestes qui sauvent. C'est une œuvre des Pupilles qui est mise en valeur à travers ce festival. Dans tous vos calculs, vous ne prenez jamais en compte l'exposition médiatique nationale qui est faite par rapport à cette œuvre. Donc, de la même façon que, je suis d'accord, j'avais espoir de changer le vote, vous êtes contre le festival ODP Talence, c'est votre droit le plus absolu. Je voudrais juste, puisque vous nous dites souvent d'être très analytique, de pondérer votre analyse, de ne pas forcément croire certaines balivernes sur l'affreux grand groupe capitalistique qu'il y a derrière, mais simplement vous rappeler que la ville de Talence offre 100 % de sa subvention à un festival, une association dont le siège est à Talence et n'est rien d'autre qu'une association loi 1901.

Vous avez le droit de vous y opposer, mais pas en disant des contre-vérités. Je vais vous demander les votes et on reparlera, si vous le souhaitez, puisque vous avez posé une question orale. Les votes.

Mme QUÉLIER : Je ne vais pas reprendre tous vos points, simplement M. JESTIN, au contraire, moi j'aimerais qu'on ait un vrai débat, peut être en dehors du conseil municipal mais que l'on puisse vraiment débattre et la marche n'est pas trop haute. J'ai profité de cette délibération et donc, je m'oppose à l'augmentation de la subvention, je ne m'oppose pas frontalement, complètement à ce festival, mais à son implantation ici, et ça, depuis le début. Ensuite, j'aurai deux questions. Je ne suis pas d'accord non plus sur vos arguments, mais j'aurai deux questions. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une transparence totale sur ce que coûte le festival à la ville de Talence ? Autre question, qui s'adresse à Mme RONDEAU : est-ce que vous pourriez avec votre responsabilité, vos compétences professionnelles, nous assurer, nous montrer que ce festival n'a aucun impact dommageable important sur l'environnement de ce parc. Je ne vous demande pas la réponse maintenant, mais est-ce qu'on pourrait avoir aussi ces deux éléments, qui peut-être nous aideraient dans notre débat ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez absolument pas repris les arguments que je vous avais opposés, en l'occurrence celui de...

Mme QUÉLIER : Je vous ai dit que je n'allais pas les reprendre ici parce que vous avez déjà tardé à me redonner la parole.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, je ne me suis pas permis de vous couper la parole, soyez gentille de ne pas couper la mienne. Quand vous dites « je ne m'oppose pas au festival ODP Talence », factuellement si. Si la Ville de Talence ne vient pas, cette année, compenser les pertes de subvention publique d'autres contributeurs publics, le festival ODP Talence met la clef sous la porte. Donc, vous vous opposez factuellement au festival, mais c'est votre droit. Je vous disais juste de ne pas faire appel à des argumentaires éculés parfois, qui ne sont, en plus, fondés sur rien. Si vous souhaitez échanger avec M. JESTIN et Mme RONDEAU, je leur laisse évidemment le soin de prendre contact avec vous.

M. BIMBOIRE : Je voudrais juste rajouter, effectivement ça serait dommage qu'ODP s'arrête. Par contre, vous ne m'avez pas forcément répondu, est-il possible de voir avec le président d'ODP comment nous pourrions en tant qu'élus, si vous le souhaitez, intervenir d'une façon

officielle auprès de Vivendi pour essayer qu'ils puissent donner davantage au niveau des entrées, ou alors est-ce que cela est déjà réglé, in fine on ne peut plus rien faire. Moi, je sais qu'ils peuvent donner davantage et ils devraient donner davantage aux œuvres.

M. LE MAIRE : Alors pour bien connaître, et beaucoup de nos collègues, le président d'ODP Talence, je pense qu'il vous recevra avec plaisir et je pense qu'il vous donnera la réalité des choses et il y a une chose que l'on ne sait pas aujourd'hui, c'est quel va être le chèque qui sera remis à l'œuvre des Pupilles. Moi, je ne le connais pas, je vous le dis très sincèrement, je sais que la météo a été beaucoup plus favorable que l'année dernière, donc je vous rappelle que le produit des buvettes va au profit des œuvres. Attendons avant de faire des jugements péremptifs ou de dire qu'ODP c'est bien, mais pas là, sans jamais dire ailleurs d'ailleurs. Attendons tout cela avant d'avoir cet élément, mais on vous fera passer les coordonnées du président.

Je trouve en tout cas très intéressant, même si Peixotto est mort il y a quelques années, d'avoir ce soir de la musique qui nous berce, preuve que finalement ce n'est pas un parc mort puisqu'on entend à la fois la musique et les enfants qui jouent, et ça, je trouve ça vraiment très beau. Les votes. Mme QUÉLIER, résolument contre, abstention de Mme DE MARCO, M. MARTILY et donc pour, à l'unanimité, du groupe majoritaire. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal du 30 janvier 2023 a approuvé l'attribution des subventions aux diverses associations qui animent le territoire de Talence.

Afin de compléter cette attribution, je vous propose aujourd'hui d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire à l'association Festival ODP, conformément au tableau ci-après :

| | |
|--|----------|
| * Festival ODP (subvention venant compléter la subvention de 90 000 € prévue par délibération du 30.01.23) (Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331) | 30 000 € |
|--|----------|

L'association Festival ODP a dû faire face à une diminution des financements de la part de ses autres partenaires. Ainsi, avec pour objectif de soutenir l'association, la Ville souhaite le versement d'une aide supplémentaire.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette demande en autorisant le versement d'une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association Festival ODP. »

ADOpte PAR 35 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

5 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY,

Mme DUMONT – Talence en Transition /M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 19 - Nouveau plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise – Avis de la collectivité

Mme RONDEAU : Bonsoir, chers collègues. Je me suis posé la question sur cette délibération de simplement vous lire quelques phrases et je me suis dit qu'on n'était pas à quelques minutes près et que nous avons une multitude de plans divers et variés, en lien notamment avec l'environnement et que c'était peut-être l'occasion de faire un peu de pédagogie et de vous dire quelques mots. Ces plans faisant, en général, 250 à 500 pages, même si vous avez cliqué sur le petit lien en dessous, je ne suis pas sûre que beaucoup d'entre vous en aient lu. Ce plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise est pour les années 2019 à 2023, nous sommes déjà en 2023, il a pris un peu de retard sur son renouvellement. Pourquoi on le renouvelle ? C'est le troisième. Pas parce que la situation de la qualité de l'air est problématique d'un point de vue réglementaire, mais parce que c'est nécessaire, l'agglomération ayant une population de plus de 250 000 habitants. Quelques chiffres de contexte parce qu'on entend beaucoup de choses tout le temps, qui sont vraies, ou pas, c'est souvent le cas quand on parle d'environnement. À court terme, lors de pics de pollution, mais aussi les principaux impacts, sont attendus à long terme sur la pollution de l'air, en lien avec la pollution de fond. En France, selon les études de Santé Publique France, c'est plus de 40 000 décès anticipés qui sont reliés chaque année à la pollution atmosphérique. Sur Bordeaux Métropole, Santé Publique France attribue sur la période 2013-2015, 600 décès à la pollution de l'air, et notamment aux particules les plus fines. L'impact de la pollution de l'air est aussi important sur l'environnement, il y a ce qu'on voit, les salissures, les dégradations de bâtiments, mais il y a aussi à plus long terme sur la végétation, sur les forêts, sur le rendement des cultures, qui peuvent être fortement impactés.

L'évaluation des deux précédents plans, un plan en 2007 et un en 2012, a montré des avancées importantes. Je vais faire un petit focus puisque nous avons une station sur la commune de Talence. La station de Talence est sur le cours de la Libération, c'est une station de fond sur notamment le trafic routier. Depuis 2013, il n'y a pas eu de pics au-dessus des limites réglementaires, et depuis 2018, il n'y a pas eu de pic au-dessus des seuils objectifs de qualité. Cela veut dire qu'on est dans une bonne dynamique. Néanmoins il y a toujours des améliorations à rechercher. C'est pour cela que nous avons ce PPA qui est très large. Ce plan, c'est 108 communes, donc c'est le territoire du SCoT, plus 14 communes supplémentaires autour du SCoT, donc, c'est très, très large. Ce plan est constitué de 29 actions autour de cinq thématiques.

Sur Talence, on est particulièrement concerné par les actions sur les transports terrestres, avec le développement de l'offre d'autopartage qui est une des actions mises en avant dans ce PPA et le développement de l'offre de transport en commun.

En mettant en application toutes les actions du PPA, c'est ça qui est intéressant, l'objectif à 2030, ce sont des dépassements très limités uniquement pour l'azote et on serait à 99,995 % de population en zone de conformité. Donc, la mise en place de toutes ces actions aura un effet très positif. Le PPA fera l'objet de communication spécifique et d'un suivi annuel et notamment des communications auxquelles nous participerons sur les actions par rapport au chauffage et aux bonnes pratiques du chauffage au bois.

Ce plan a été présenté au CODERST, qui est le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Département de la Gironde, le 4 mai dernier. Le CODERST ayant rendu un avis favorable, donc en application de l'article R 222-21 du Code de l'environnement, il appartient à la commune de Talence, qui se situe dans le périmètre du nouveau PPA, d'émettre un avis sur ce dernier.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue, d'avoir rendu intelligible cette délibération. Nul doute que Mme RAMI va vouloir réagir.

Mme RAMI : Non Sophie, je te rassure, j'avais également cliqué sur le petit lien et mon intervention est à peu près la même que la tienne. Je ne vais pas paraphraser ce que tu viens de dire. Souligner l'impact quand même de la qualité de l'air sur les décès prématurés, tu l'as dit, c'est 600 décès prématurés sur le territoire métropolitain. Donc, les politiques publiques et ces PPA ont une nécessaire obligation de se mettre en place et de préserver autant que se peut, la santé publique des habitants. Tu l'as dit aussi, il y a des aspects environnementaux qui ne sont pas à négliger. Talence est essentiellement impactée au vu des normes qui sont en place par les PM, les plus petites particules. Il y a un enjeu aussi pour l'ensemble des territoires, à mettre en place ce PPA. Il n'y a pas d'avis défavorable à donner. Il y a une vigilance à mener puisqu'il est jusqu'en 2030 pour 108 communes, tu l'as dit, un suivi à mettre en place et pour pouvoir s'adapter. On est sur 2030, les choses vont tellement vite, il y a 29 fiches action, on effleure gentiment la ZFE. Je ne vais pas rentrer dans le débat, mais il y a des choses qui vont se mettre en place réglementairement. Il faut qu'on puisse les suivre et qu'on puisse d'adapter. Il ne faut pas qu'on soit trop figé avec ce PPA, c'est ce que je ressens. Il faut pouvoir s'adapter, être libre de s'adapter. Il faut aussi que ce PPA puisse nous servir à avoir des leviers sur des politiques publiques sanitaires, que ce soit au niveau national, mais également au niveau local. Il faut que ce soit un levier. Le positif c'est qu'on arrive à mettre en place et qu'on régule une meilleure santé pour les citoyens métropolitains et beaucoup plus larges des 108 communes. Donc, l'avis est favorable de notre côté, bien évidemment.

M. LE MAIRE : Parfait, merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Je vais vous demander des avis favorables ou défavorables. Est-ce qu'il y a des avis défavorables ? Donc c'est avis favorable, à l'unanimité, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, expose :

« Un processus de révision du PPA (plan de protection de l'atmosphère) de l'agglomération bordelaise a été engagé par l'Etat sur un périmètre élargi, au travers d'un travail de co-construction avec le public, mais aussi avec les collectivités, les représentants des entreprises et du milieu associatif (concertation en ligne, ateliers...)

Ce travail a ainsi permis de faire émerger les nouvelles actions retenues dans le nouveau projet de PPA qui s'appliquera jusqu'en 2030.

Les actions concernées portent sur les différents secteurs d'activités émetteurs de polluants atmosphériques (les transports, le résidentiel, l'agriculture et les espaces verts, l'industrie et le tertiaire) dans le but d'atteindre les objectifs de réduction des émissions, et ce selon les travaux menés par l'association de surveillance de la qualité de l'air agréée sur notre territoire (Atmo Nouvelle Aquitaine).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (Art R.222-21), ce nouveau PPA a été présenté aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du département de la Gironde le 4 mai.

Un avis favorable a été rendu.

A présent, en application du même article, il appartient à la Commune de Talence qui se situe dans le périmètre du nouveau PPA d'émettre un avis sur ce dernier.

Le document est consultable en accédant au lien suivant :

https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/projet_de_ppa_agglomeration_bordelaise_2023-03-30.pdf »

Après avoir pris connaissance du nouveau plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise et en avoir débattu, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 20 - Mise à disposition à titre gracieux d'un local avenue de la Marne pour l'installation de la Bricothèque

Mme RONDEAU : J'ai hésité à vous le lire et je me suis dit « je vais faire une petite pub pour la Bricothèque ». Simplement, rappeler que la Bricothèque c'est un projet lauréat du budget participatif en 2017. La Bricothèque existe depuis 2018 et c'est l'association Club Talensel, par convention de partenariat, qui en a la gestion depuis 2018. La Bricothèque, qu'est-ce que c'est ? C'est un lieu où il y a un certain nombre d'outils qu'on peut venir emprunter à titre gratuit quand on est talençais. Il y a vraiment toute sorte d'outils, autant pour la maison que pour le jardin. Parfois on a besoin d'un truc une fois par an, ou une fois et on n'en a plus jamais besoin, donc c'est l'endroit où l'on peut trouver un broyeur à végétaux, un motoculteur électrique, etc. Si vous avez des outils en très bon état qui dorment dans vos garages, n'hésitez pas à les apporter. Je l'ai déjà fait. Dans un contexte où il est bon de limiter notre consommation et la surconsommation tout au moins, cette Bricothèque est très utile. Donc, cette Bricothèque était, jusqu'ici, installée au 17 avenue Espeleta et du fait de la nécessité de récupérer les locaux dans le cadre d'une réorganisation, il a été proposé à l'association Club Talensel de déplacer la Bricothèque dans un local d'une superficie équivalente qui est située au 18 avenue de la marne, et qui est mis à disposition à titre gratuit par le bailleur social Gironde Habitat. De fait, il y a un renouvellement de la convention qui est nécessaire. Le déménagement, pour information, devrait intervenir au cours de l'été. Les horaires d'ouverture, c'est les lundis, jeudis et samedis, toute la journée. Je dois vous préciser que depuis l'envoi de la délibération, il y a eu une modification d'un article. Initialement, Gironde Habitat souhaitait insérer une clause de renonciation à recours pour l'ensemble des sinistres dont l'origine serait imputable au bailleur. L'assurance de la mairie refusant d'assurer le bien dans ces conditions, la mairie a proposé le retrait de cette clause et après négociation une nouvelle proposition a été faite par Gironde Habitat, limitant cette clause pour le propriétaire uniquement. Ainsi, en cas de dommage dont l'origine serait imputable à Gironde Habitat, la mairie pourra se retourner contre l'assureur du bailleur pour obtenir réparation des préjudices subis. Donc, l'article assurance responsabilité dans sa nouvelle version, voit un paragraphe

s'insérer après le premier paragraphe qui dit : « l'occupant renonce à tout recours à l'encontre du propriétaire pour tout dommage et/ou préjudice indirect ou immatériel qui pourrait résulter notamment d'un incendie, dégât des eaux, vol et plus généralement pour tout dommage au sujet de la chose mise à disposition de ces éléments mobiliers des recours des voisins. » Vous savez tout et donc, je vous propose de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention.

M. LE MAIRE : Merci je vous rappelle que c'est du prêt, mais également des cours de bricolage et des échanges de bons procédés. On peut avoir des outils et ne pas savoir s'en servir, je parle à titre personnel.

M. MARTILY : M. le Maire, chers collègues. J'ai trois points à éclaircir concernant cette délibération. Le premier concerne la convention. Vous avez dit que c'était gratuit pour les talençais, mais néanmoins elle oblige à l'adhésion à l'association.

Mme RONDEAU : Pas pour les talençais.

M. MARTILY : On n'est pas obligé d'adhérer ?

Mme RONDEAU : Non.

M. MARTILY : D'accord, ça, c'est une bonne chose. Le deuxième point concerne les frais de fonctionnement engendrés, par rapport au règlement du budget participatif. De fait, c'est la mairie qui a en charge les frais d'assurance, l'entretien de la salle, etc. donc ce sont des frais de fonctionnement. Comme il y a eu beaucoup de projets du budget participatif qui ont été retoqués, précisément par rapport aux frais de fonctionnement engendrés, je voulais savoir ce qu'il en était par rapport à ça. Troisième point, il y a une convention renouvelée avec l'association, j'aurais aimé avoir un bilan des actions portées et une mise à jour au niveau des conventions. On s'aperçoit qu'il y a des conventions, avec d'autres associations, qui sont discutées pour voir s'il pouvait y avoir une uniformisation de la politique de la Ville avec toutes les associations par rapport aux conventions menées. Qu'il n'y ait pas des associations qui aient certaines conventions et d'autres, différentes, vous voyez ce que je veux dire ?

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes ?

Mme RAMI : Oui, pardon, j'allais un petit peu trop vite. Je regrette, pour avoir une vision globale, qu'on n'ait pas eu joint également la convention qui va lier la Ville à l'association. Depuis qu'il y a eu la convention avec les jardins partagés, j'avoue que je suis un peu précise sur les conventions qui lient la Ville aux associations. J'avais très envie de vous envoyer une pique sur l'utilisation du plastique au niveau de la Bricothèque. Je ne le ferai pas, mais j'aurais voulu savoir si l'ensemble des associations étaient traitées de la même façon. Est-ce que vous allez remettre aussi le désordre avec des manifestations politiques ? Vous avez jeté un précédent avec cette convention, donc je ne vous lâcherai pas. Je vous demande d'avoir à disposition la convention qui lie la Ville à Club Talensel.

M. LE MAIRE : Elle n'est pas encore signée, puisque c'est pour l'instant avec Gironde Habitat. La convention viendra après, donc on ne peut pas vous la communiquer. Il y a des projets, mais ils ne sont pas encore signés.

Mme QUÉLIER : Oui je salue aussi l'intérêt et le rôle de la Bricothèque pour notamment les habitants de Talence. Je ne sais pas, est-ce que c'est définitif cette implantation avenue de la Marne ou est-ce qu'on peut espérer que la Bricothèque ait aussi un temps de permanence au centre-ville ? C'était quand même très précieux pour les habitants.

M. LE MAIRE : C'est le cas, il y aura, en français dans le texte, un *click and collect* organisé à la Maison du développement durable pour ne pas séparer les activités de la Bricothèque avec le centre-ville. Donc, il y aura des permanences dans la Maison du développement durable, dans le cadre de la convention dont on a parlé avec Mme RAMI et qui sera prochainement signée. En tout cas, le déménagement on en avait besoin pour nos services municipaux, même communautaires puisqu'il y a une partie de Bordeaux Métropole, donc on ne va pas disparaître du centre-ville. Je rappelle que le premier projet prévoyait que c'était une Bricothèque qui devait s'établir au Dôme. Nous l'avons mis au centre social et qui est devenu depuis la Maison des nouvelles solidarités, donc c'est un peu une Bricothèque itinérante. Est-ce qu'un jour on aura la possibilité de leur offrir d'autres locaux ? Je regarde ma voisine de droite, il n'est pas fait interdiction par exemple dans les futurs locaux, demain, du château des Arts, d'imaginer des permanences, ce n'est pas exclu. Sophie RONDEAU, pour la question de M. MARTILY.

Mme RONDEAU : Alors oui sur l'implantation, rappeler que l'implantation dans les locaux d'Espeleta n'était pas non plus top, parce que quand il faut descendre le broyeur à végétaux, c'est un peu compliqué. Ce n'est pas parfait, on peut tout réinterroger. M. MARTILY, oui, pas d'adhésion à Talensel pour les talençais, par contre il y a des outils qui sont à Talensel et des outils qui sont à Talence, tout est prêté à Talence, tout est prêté aux adhérents de Talensel qui ne seraient pas talençais.

Sur les frais de fonctionnement, ça fait partie effectivement, des raisons pour lesquelles on a fait évoluer le règlement du budget participatif puisque la Bricothèque engendre des frais de fonctionnement qui sont supérieurs à 5 % des frais d'investissement initiaux du projet. Je ne vous dirai pas là, mais on pourra regarder et vous transmettre l'information. Effectivement, dans les frais il y a l'entretien des locaux, il y a aussi la réparation du petit matériel qui est assurée par nos services. C'est pour ça qu'aujourd'hui on l'a écrit dans le règlement, chose qui est toujours un petit peu compliquée à évaluer. Sur le bilan des actions portées, on vous le transmettra. Honnêtement, je vous dirais des bêtises si je vous donnais des chiffres. Je sais que c'est en augmentation constante, le nombre d'emprunts à la Bricothèque, que les ateliers, je n'en ai pas parlé, merci M. le Maire, de l'avoir dit, ont une fréquentation importante. Il y a des permanences de la MDD à la Bricothèque également. On vous transmettra tous ces éléments-là.

M. LE MAIRE : Et donc nous débattons au mois de septembre la convention qui serait votée dans le cadre du Conseil municipal du mois de septembre. Il faudra attendre l'été. Les votes. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre ?

Mme RAMI : Moi je m'abstiens, le reste du groupe fait ce qu'il veut. J'aurais voulu même en tant que projet avoir la convention Ville-association. Vous le faites d'habitude, on a des conventions projets, là on ne l'a pas.

M. LE MAIRE : Elle n'est pas prête.

Mme RAMI : Je me suis abstenue parce que la délibération n'était pas complète, je fais pareil.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave. Vous ne pourrez pas changer votre vote en septembre, c'est pour ça que je vous disais qu'on va le faire au mois de septembre. Mme DE MARCO s'abstient également, je suppose. Pas de problème.

M. JOLIOT : Oui je vote pour et je voudrais expliquer pourquoi. D'abord il sera toujours temps de voter contre la convention quand elle sera à disposition si elle est insatisfaisante. Ensuite je constate que la Bricothèque va enfin avoir de l'eau, donc, je ne peux que m'en satisfaire.

M. LE MAIRE : Et qu'elle aura aussi des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'est pas le cas des locaux actuels. Donc, pour, pour tout le monde, à part Mmes RAMI et DE MARCO.

M. BIMBOIRE : Pour être logique avec ce que j'avais déjà voté concernant les jardins partagés, la convention, tant qu'on n'a pas la convention, je m'abstiens.

M. LE MAIRE : Très bien. M. MARTILY, abstention également. Donc, on a quatre abstentions et le reste pour.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée au Développement Durable, expose :

« En 2018, la Ville de Talence créait une « bricothèque », issue d'un projet lauréat du budget participatif de 2017. La gestion de cette structure a été confiée à l'association TalenSel par convention de partenariat en 2018 et renouvelée jusqu'à ce jour.

Pour rappel, la « bricothèque » a pour objet de favoriser le partage et la solidarité entre habitants au travers du prêt d'outillages et d'animation d'ateliers de bricolage.

La mise en place de cette « bricothèque » offre aux Talençais intéressés la possibilité d'embellir et de rénover leur intérieur et espace jardiné sans investissement parfois conséquent en outillage.

Ce projet constitue un support d'animation de la vie locale renforçant la cohésion sociale et permettant la sensibilisation à la consommation responsable.

Aujourd'hui, la « bricothèque » est installée 17 avenue Espeleta. Du fait de la nécessité de récupérer les locaux dans le cadre d'une réorganisation, il a été proposé à l'association Club TalenSel, qui en a accepté le principe, de déplacer la « bricothèque » dans un local de superficie équivalente situé 18 avenue de la Marne, local mis à disposition à titre gratuit par le bailleur social Gironde Habitat.

Le déménagement de la « bricothèque » devrait intervenir au cours de l'été 2023.

Je vous propose donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération avec Gironde Habitat pour permettre la mise à disposition de ce local au profit de la « bricothèque ».

ADOpte PAR 36 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI,
M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 21 - Reconduction du poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet section adulte à la Médiathèque

M. LE MAIRE : Je vous propose comme d'habitude qu'elle nous présente les délibérations 21 à 31, ce qui nous permettra des votes par délibération et d'accélérer le tempo.

Mme THOMAS-PITOT : Merci, M. le Maire, mes chers collègues, je commence par la délibération n° 21 qui concerne la reconduction d'un poste d'adjoint au patrimoine à la Médiathèque. En raison du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation du secteur adulte, nous avons, lors de la séance du 7 juin 2021, autorisé la création d'un poste avec une quotité de travail de 70 %. Ce poste a été pourvu par un contractuel à défaut de candidature fonctionnaire. Je vous propose aujourd'hui de reconduire ce poste pour une durée de deux ans.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« En raison du départ à la retraite d'un agent et de la réorganisation du secteur adulte à la médiathèque, le conseil municipal lors de la séance du 7 juin 2021 avait autorisé la création d'un poste d'Adjoint du patrimoine avec une quotité de travail de 70%.

En l'absence de fonctionnaire, un contractuel avait été recruté et le conseil municipal du 4 juillet 2022 avait autorisé le renouvellement pour un an. Il est proposé de reconduire ce poste pour une durée de 2 ans conformément à l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rappel des Missions principales :

- Accueillir le public dans les Médiathèques (accueil général et téléphonique, accueil dans les secteurs) :
 - . Opérations de prêts et retours des documents
 - . Aide à l'orientation des usagers dans l'espace à la recherche de documents
 - . Reclassement des documents
- Equiper, vérifier, entretenir et réparer les documents.
- Intégrer des documents sur le progiciel, bulletinage des revues, exemplarisation).
- Assurer la surveillance et la sécurité des espaces publics.
Faire respecter le règlement des Médiathèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations dans le cadre du programme annuel et des temps forts des Médiathèques.
- Installer et aménager des salles (mobilier, tables, chaises, matériels multi médias).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 70% pour deux ans.

Rémunération :

La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint du patrimoine, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Sur le traitement indiciaire en référence au 1^{er} échelon (IM 361) du grade d'adjoint du patrimoine
- Sur l'IFSE mensuelle de 283.97€ groupe de fonction C2

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi, je vous demande donc :

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler le poste d'Adjoint du patrimoine à temps non complet selon les modalités ci-dessus à compter du 1^{er} août 2023 pour deux ans,
- De prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 22 - Prolongation sur emploi fonctionnel d'un Directeur général adjoint contractuel en charge des ressources et des moyens

Mme THOMAS-PITOT : Sur la délibération 22, nous sommes également sur une prolongation d'emploi fonctionnel du Directeur général adjoint en charge des ressources et des moyens.

Dans le cadre du nouveau mandat municipal, il y avait eu un redéploiement des moyens et missions qui avait été opéré lors du Conseil municipal de juillet 2020 et vous aviez autorisé le recrutement d'un Directeur général adjoint en charge du pôle ressource, composé de différents services, finances, ressources humaines, achats, marchés, informatique, citoyenneté, accueil et proximité. Il s'agit aujourd'hui de vous proposer de prolonger cet emploi fonctionnel.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Dans le cadre du nouveau mandat municipal, un redéploiement des moyens et des missions avait été opéré. Dans ce cadre, lors du conseil municipal du 06/07/2020, vous aviez autorisé le recrutement d'un directeur général adjoint en charge du pôle ressources composé des services suivants : Finances, Ressources humaines, Achat marchés, Informatique, Citoyenneté, Accueil et proximité.

Par la présente, il vous est proposé de prolonger sur un emploi fonctionnel de direction, un agent contractuel conformément à l'article L 343-1 du Code général de la fonction publique.

Rappel des Missions principales :

- Assister le Directeur Général des Services,
- Conduire, animer et gérer les services rattachés au pôle (citoyenneté, accueil et proximité, ressources humaines, achats-marchés, finances, informatique)
- Etablir les orientations et les objectifs à court terme et moyen terme aux directions placées sous son autorité,
- Participer aux différentes instances municipales,
- Suivre les procédures budgétaires,
- Coordonner et définir des instruments de pilotage et de contrôle,
- Conduire l'évaluation des résultats et l'efficacité des moyens mis en œuvre,

- Mettre en œuvre une stratégie économique et financière,
- Impulser et coordonner des projets stratégiques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 6^{ème} échelon de la grille indiciaire strate démographique de Directeur général Adjoint 40 000 à 150 000 habitants, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 734 (IB 901)
- IFSE mensuelle de 1 205.57€, groupe de fonction A4
- Une majoration de 35 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

En conséquence, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Prolonger pour une durée de 3 ans, un directeur général adjoint contractuel à compter du 1/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,

M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 5/07/2023

N° 23 - Recrutement d'un agent polyvalent au stade nautique Henri Deschamps

Mme THOMAS-PITOT : Ensuite nous sommes sur le recrutement d'un agent polyvalent suite à la réouverture, très prochaine du stade nautique Henri Deschamps. Il s'agit d'un emploi d'un agent polyvalent afin de répondre au service des usagers. Il est proposé ce poste à un fonctionnaire ou un contractuel de catégorie C.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à un nouveau besoin lié à la réouverture du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter un agent polyvalent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques et pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- 1- **Assurer l'accueil des différents publics de l'établissement**
(clubs, scolaires, adhérents activités, associations, groupes et usagers)

- Accueil et information du public en général
- Accueil spécifique des scolaires / groupes dans la zone groupe/collectif
- Informer et assister le public sur le fonctionnement des casiers et de l'ensemble des outils du système de contrôle d'accès
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que les protocoles d'évacuation et de confinement
- Appliquer les consignes en matière de sécurité d'établissement recevant du public

2- Assurer la médiation auprès des différents publics

- Médiation avec le public et gestion des conflits - anticiper sur d'éventuelles perturbations à venir
- Faire appliquer le règlement intérieur de l'établissement ainsi que la procédure indiquée en cas d'incident/incivilité (voir Règlement intérieur) Surveillance générale du stade nautique et faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Informer systématiquement la hiérarchie avant de prendre une sanction
- Établir un dialogue avec les adolescents et autres publics et jouer un rôle d'animation
- Circuler dans tout l'établissement pour éviter les conflits et prévenir les vols et incidents de tout ordre (1 agent sur les bassins et un agent à la zone accueil avec une rotation toutes les heures)
- Positionnement à l'accueil de l'établissement lors de la fermeture.

3- Participer à l'entretien des locaux

- Participer à l'entretien et le nettoyage de la zone accueil (vestiaires individuels et collectifs, sanitaires, casiers, zones de déchaussage, différents locaux d'accueil et pédiluves) ainsi que du mobilier conformément au Protocole d'entretien et aux règles de sécurité et de prévention
- Participer à l'entretien et au nettoyage des parties communes et privatives de l'établissement (notamment zone d'annexes de service, de bureaux, espaces privatifs réservés au personnel, salle de repos, vestiaires du personnel, sanitaires...)
- Participer à l'entretien et au nettoyage de la zone bassins

4- Assurer la réception des différentes livraisons de l'établissement

- Ouaterie, bois de la chaufferie et différents produits

MISSIONS ANNEXES :

Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)

SPECIFICITÉS :

- Établissement Recevant du public de 2^e catégorie à risque (incident technique et chimique / risque noyade - secours à la personne) situé dans le Quartier Prioritaire de Thouars (accueil du public difficile)
- Lien direct avec du public spécifique – enfant (public scolaire) et public difficile
- Établissement recevant du public avec une grande amplitude horaire d'ouverture : réquisition possible de l'agent en dehors des horaires de travail pour l'organisation de manifestations, d'activités diverses ; adaptabilité attendue pour le remplacement d'agents absents afin d'assurer la continuité du service public

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 01/08/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent polyvalent de catégorie C au sein du stade nautique Henri Deschamps ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 01/08/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 24 - Recrutement d'un adjoint en médiathèque au sein du service Médiathèques

Mme THOMAS-PITOT : Ensuite je vous propose le recrutement d'un adjoint Médiathèque. Il s'agit ici de remplacer un départ à la retraite d'un agent titulaire du poste. Il est proposé d'ouvrir ce poste soit à un fonctionnaire soit à un contractuel en fonction des candidatures que nous recevrons.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'adjoint en médiathèque au sein du service médiathèques, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1. Accueil, renseignement et orientation des usagers

- Accueillir le public en secteur adultes (le temps d'accueil des publics varie entre 17h et 24h par semaine)
 - Opérations de prêts et retours des documents
 - Accueil des usagers dans le secteur
 - Aide à l'orientation dans l'espace et à la recherche de documents.
- Participer à l'accueil général dans le hall et inscrire les adhérents.
- Faire respecter et appliquer les règles et consignes de sécurité.

2. Gestion, entretien et classement des collections

- Intégrer des documents sur le progiciel (bulletinage des revues, exemplarisation).
- Équiper, vérifier, entretenir et réparer des documents.
- Classer et reclasser les documents.
- Mettre en place et veiller à la bonne présentation du secteur (journaux, présentation de documents, affiches...).
- Effectuer les transactions liées aux boîtes de retour de documents. Assurer la navette entre les structures (utilisation de la voiture de service).

3. Médiation et valorisation des collections et des services

- Mettre en valeur les fonds par des présentations régulières.
- Participer aux actions culturelles du réseau des bibliothèques.
- Participer à la mise en œuvre des animations (installer et aménager des salles (mobilier - tables, chaises, matériels multimédias, etc...)).

Missions annexes :

- Gérer les fournitures.
- Participer aux acquisitions, traitement, valorisation et désherbage des documents en lien avec les gestionnaires de collections.
- Contribuer ponctuellement aux activités des autres secteurs et de la Médiathèque de Thouars.
- Participer aux actions culturelles et animations (jeunesse, numériques, hors les murs...).
- Produire des contenus pour le portail des Médiathèques.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'adjoint en médiathèque de catégorie C au sein du service médiathèques, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 25 - Recrutement d'un agent administratif au pôle administratif et sportif de la direction jeunesse, sports et vie étudiante

Mme THOMAS-PITOT : Nous sommes ici sur le pôle administratif et sportif de la Direction jeunesse, sports et vie étudiante. Il s'agit du recrutement d'un poste d'agent administratif suite à la construction du pôle administratif et sportif. On est sur une catégorie C.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la construction du pôle administratif et sportif, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Gérer l'accueil physique et téléphonique : réception des appels, prise de messages, orientation du public et des appels vers les différents services, primo renseignements.
- Gérer le contrôle d'accès + réservation des zones du PAS.

- Gérer un point accueil spécifique : transmettre les informations relatives à l'actualité sportive de la ville, relatives aux associations, au sport sur ordonnance.

- Gérer un espace « détente » : coin lectures sportives, « café des sports », distributeurs et supports de communication.
- Réceptionner, traiter et diffuser de l'information : enregistrement et suivi du courrier, transmission aux services, envoi du courrier, diffusion de l'information en général.
- Maitriser des travaux de bureautique : saisie et mise en forme de documents informatiques (courriers, tableaux, comptes-rendus, rapports...) tri, classement, archivage, numérisation, suivi des plannings et agendas.
- Suivre et mettre en forme des dossiers administratifs.
- Exécuter et suivre des procédures et des décisions administratives, délibérations, conventions, arrêtés municipaux...
- Elaborer et suivre des dossiers de subventions aux associations.
- Gérer le suivi des stocks de matériels et fournitures courantes, réapprovisionnement, contact avec les fournisseurs...
- Gérer des coupes et récompenses (demande des besoins, suivi et gestion des stocks).
- Aider à la planification des créneaux et plannings des installations sportives via le logiciel PLANITECH.
- Gérer des bons de commande et suivi budgétaire via le logiciel XNET.

Missions annexes :

- Participation à l'organisation des événements sportifs (Décastar, Marathon de Bx, Meeting International Handisport, 5/10km de Talence...).
- Organisation des soirées et réunions diverses d'associations (remise des récompenses aux sportifs, soirée des présidents, dîner des présidents...).
- Suivi des dossiers ressources humaines (stagiaires, indemnités et heures supplémentaires agents...).

Spécificités :

Adaptabilité lors des amplitudes de travail non régulières (pics d'activité notamment).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à la grille indiciaire des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent administratif de catégorie C au sein du pôle administratif et sportif de la direction jeunesse, sports et vie étudiante ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/09/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 26 - Recrutement d'un gestionnaire du temps de travail au sein du service des Ressources Humaines

Mme THOMAS-PITOT : On bascule au sein du service des Ressources Humaines. C'est pour faire suite à une mobilité interne d'un agent occupant un poste de gestionnaire du temps

de travail au sein du service des Ressources Humaines. Je vous propose de recruter un agent administratif en fonction des candidatures que nous recevrons, contractuel ou fonctionnaire.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent occupant le poste de gestionnaire du temps de travail au sein du service des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B ou C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Gestionnaire-référent du temps de travail :

- Administrateur de l'outil Horoquartz – lien avec Bordeaux-Métropole
 - Suivi et gestion de l'Observatoire du Nouveau Temps de Travail
 - Mise à jour et refonte du Livret de Gestion du Temps
 - Agent ressource et formateur pour les agents, les valideurs et les chefs de service
- => travaillant en binôme avec un autre agent

Missions annexes :

- Participation et co-animation de différents groupes de travail
- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service
- Suivi du Télétravail
- Co-constructeur de différents outils croisés : Rapport Social Unique (RSU), bilan social, bilan égalité Femme-Homme...

Spécificités :

- Travail en transversalité avec l'équipe Ressources Humaines
- Lien avec la Directrice des Ressources Humaines, ses adjoints et le Directeur Général Adjoint Ressources et Moyens
- Relation avec M. le Maire, le Cabinet, les élus et Bordeaux Métropole

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 15/07/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire du temps de travail de catégorie B ou C au sein du service des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent ouvert aux grades du cadre d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs à compter du 15/07/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 27 - Recrutement d'un Directeur des affaires culturelles au sein de la Direction ville dynamique et attractive

Mme THOMAS-PITOT : Délibération 27, nous sommes sur le service culturel avec le recrutement d'un Directeur des affaires culturelles. Il s'agit de faire suite à une mutation d'un agent titulaire du poste de Directeur des affaires culturelles jusqu'à présent au sein de la Direction ville dynamique et attractive. Ce poste est proposé en catégorie A, fonctionnaire ou contractuel en fonction des candidatures.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent titulaire occupant le poste de Directeur des affaires culturelles au sein de la direction ville dynamique et attractive, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A, afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou Attachés de conservation du patrimoine ou Bibliothécaires territorial ou Directeurs d'établissement d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales

Contribution à l'élaboration de la politique culturelle :

- Participer à la définition du projet culturel de la collectivité et mettre en œuvre des orientations stratégiques
- Recenser et évaluer les besoins des publics et des acteurs
- Être force de proposition et accompagner les élus dans leurs prises de décisions
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions
- Réaliser une veille
- Piloter les projets d'investissement lié au secteur culturel

Management

- Encadrer les agents rattachés aux différents services culturels
- Impulser, accompagner et dynamiser l'équipe
- Réaliser les entretiens d'évaluation annuelle des agents du service
- Identifier des besoins en formation collective et individuelle
- Participer au processus de recrutement des agents qui lui sont rattachés
- Planifier le temps de travail des agents

Gestion administrative et matérielle :

- Préparation et suivi du budget du service
- Gestion de l'approvisionnement en matériel et fournitures
- Participation à la conception des supports de communication et d'information
- Elaboration et suivi des demandes de subventions
- Superviser la gestion administrative et financière des activités et notamment le suivi des relations financières et partenariales avec les organismes institutionnels

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/09/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou Attachés de conservation du patrimoine ou Bibliothécaires territorial ou Directeurs d'établissement

d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur des affaires culturelles de catégorie A au sein de la Direction ville dynamique et attractive, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux ou Attachés de conservation du patrimoine ou Bibliothécaires territorial ou Directeurs d'établissement d'enseignement artistique à compter du 01/09/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 28 - Recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique

Mme THOMAS-PITOT : Nous sommes sur le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique, polyvalent, au sein du service voie publique. Il s'agit là du remplacement d'un agent titulaire occupant ce poste. La collectivité doit recruter un agent afin de permettre la poursuite de l'activité et répondre aux besoins des usagers. Ce poste est proposé en catégorie C.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite à la vacance d'un poste d'agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

➤ OUVERTURE DES PARCS ET JARDINS

➤ SECURISATION DU PASSAGE DES ECOLES :

- Assurer la sécurité des enfants et des parents lors de la traversée de chaussée et la surveillance des stationnements aux abords proches de l'école

➤ SURVEILLANCE DU STATIONNEMENT REGLEMENTE :

- Contrôler l'application de la réglementation du stationnement réglementé (payant – zone bleue)
- Etablir des procès-verbaux par PV électronique et des forfaits post-stationnement électroniques
- Renseigner les usagers et les informer préventivement du fonctionnement et de la réglementation en vigueur sur les voies publiques

- Signaler tout dysfonctionnement des horodateurs en lien avec la régie du stationnement payant

➤ BRIGADE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public suivant une liste éditée chaque jour
- Contrôler les chantiers constatés lors des patrouilles quotidiennes
- Régulariser les occupations du domaine public sans autorisation
- Contrôler la bonne application des arrêtés de voirie
- Expliquer et orienter les entreprises/administrés sur les démarches à entreprendre avant tous travaux
- Rendre compte à la hiérarchie en fin de mission
- Collaborer avec les services techniques

➤ BRIGADE ANTI-INCIVILITES :

- Contrôler l'application du code de l'environnement et du règlement sanitaire
- Constater et verbaliser les dépôts sauvages
- Ramasser les petits dépôts sauvages constatés
- Constater et signaler les tags à consonnance politique et anti-police
- Constater et établir un procès-verbal de demande d'élagage pour les plantations empiétant sur le domaine public
- Informer et sensibiliser les publics (habitants, bailleurs sociaux, commerçants, etc...) sur la réglementation en vigueur
- Participer à des actions de sensibilisation à la gestion des déchets et du respect de l'environnement
- Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées

➤ RECEVEUR – PLACIER (MARCHES DU CENTRE VILLE ET SAINT GENES) :

- Accueillir et placer les commerçants et forains (abonnés et volants) et encaisser les droits de place
- Gérer les litiges entre ou avec les commerçants
- Contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention

Missions annexes :

- Constater et rendre compte des dégradations des espaces paysagers et publics
- Surveiller les manifestations organisées par la Ville en collaboration avec la police municipale
- Assister les personnes en difficulté (accident, etc ...)
- Surveiller la distribution alimentaire de l'association Espoir pour tous

Spécificités :

- Port d'un uniforme obligatoire
- Travail par tous temps en extérieur
- Travail en binôme, horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des missions
- Travail le samedi

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/07/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer l'emploi d'un agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique, en lieu et place des emplois précédents, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs à compter du 01/07/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 29 - Recrutement de quatre maîtres-nageurs sauveteurs en contrat de 2 ou 3 mois au Stade Nautique Henri Deschamps

Mme THOMAS-PITOT : Délibération 29, recrutement de quatre maîtres-nageurs sauveteurs en contrat de deux ou trois mois pour les besoins estivaux du stade nautique Henri Deschamps. Je vous propose de recruter quatre éducateurs sportifs des activités de natation. Ils seront proposés en catégorie B.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite aux besoins estivaux du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique.

Rappel des Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant du Public
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aqua forme type aquagym, aqua bike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...)
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...)

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) **et la gestion des différents équipements** (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...)

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement)
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés)
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...)
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...)
- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet du 01/08/2023 au 31/10/2023.

Rémunération :

Compte tenu des difficultés de recrutement, la rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- o Sur le traitement indiciaire en référence au 5ème échelon (IM 369) du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs
- o Sur l'IFSE de base soit 91.97€ brut

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois non permanents d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps du 01/08/2023 au 31/10/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 30 - Recrutement de deux saisonniers Éducateurs sportifs des activités de la natation - maîtres-nageurs sauveteurs au Stade Nautique Henri Deschamps

Mme THOMAS-PITOT : Il y a aussi 2 saisonniers, éducateurs sportifs, là aussi, maîtres-nageurs sauveteurs pour faire suite aux besoins saisonniers. Je vous propose deux maîtres-nageurs sauveteurs de catégorie B.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite aux besoins saisonniers du stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter deux Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ces postes seront pourvus par des agents contractuels saisonniers dans les conditions prévues par l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique.

Rappel des Missions principales :

Sous la responsabilité de la Directrice de l'établissement et des Chefs de bassins,

- 1- Assurer la sécurité et la surveillance des usagers :
 - Surveiller les bassins, les plages et abords (conformément au planning établi en application du plan d'organisation de la surveillance et des secours) ainsi que les équipements du stade nautique (jeux d'eau...);
 - Faire respecter le Règlement Intérieur de l'établissement ;
 - Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ;
 - Appliquer les consignes en matière de sécurité établissement recevant du public) ;
 - Gérer les conflits éventuels avec les usagers.

2 – Possibilité de participer aux enseignements de l'école de natation de la Ville de Talence pour les personnes titulaires de la qualification de Maître-Nageur Sauveteur (pas pour les BNSSA *brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique*)

3 – Polyvalence : participer avec l'équipe technique et d'accueil à l'entretien de la zone bassin et accueil de l'établissement, aider à l'accueil des usagers et contrôler la qualité de l'eau

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet du 10/07/2023 au 27/08/2023.

Rémunération :

Compte tenu des difficultés de recrutement, la rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs, est calculée de la façon suivante au prorata du temps de travail :

- Sur le traitement indiciaire en référence au 5ème échelon (IM 369) du grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportifs

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer deux emplois saisonniers de Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps du 10/07/2023 au 27/08/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 31 - Renouvellement du poste de chef de projet marketing

Mme THOMAS-PITOT : Enfin, et ce sera la dernière délibération, le renouvellement du poste de chef de projet marketing. Par délibération le 6 juillet 2020, le Conseil municipal avait validé le recrutement d'un chef de projet marketing en lien avec la Direction générale des services, la Direction des services économiques et la Direction de la communication.

L'objectif était de développer une stratégie visant à dynamiser le tissu économique local. Nous avons, le 5 juillet 2021, validé le renouvellement de ce poste pour deux ans. Dans cette même dynamique, je vous propose aujourd'hui de renouveler ce poste pour une durée de trois ans. Merci pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Laetitia. Alors y a-t-il des commentaires ?

Mme RAMI : Nous n'allons pas prendre part au vote pour la délibération 22 et 31. On aurait aimé aussi avoir un bilan sur le travail marketing qui est réalisé sur le territoire talençais. Une petite question, recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique, polyvalent, est-ce que vous pensez à un moment donné mettre ces agents à vélo ? C'est juste une ouverture, une proposition.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous savez que ces agents, conscients de leur empreinte carbone, prennent très souvent les transports en commun.

Mme RAMI : C'est très bien, mais je leur propose aussi le vélo.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'on est péjoré par la Métropole, mais très concrètement, les agents qui vont surveiller les zones du nord prennent le tramway à la station Talence Centre-Forum et vont par exemple au nord avec le tramway. Ils ne bénéficient malheureusement pas de la politique active en matière de mobilité douce de la ville, nous aurons un point là-dessus. Par rapport aux attendus du poste, on vous fera passer les éléments des premières trois années, que j'ai à ma disposition. Il n'est pas de tradition de détailler tous les postes, sinon on le ferait pour tous les postes, mais on vous fera passer spécifiquement cela. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. JOLIOT : Abstentions sur les 22 et 31.

M. LE MAIRE : Donc c'est une abstention massive et coordonnée, cette fois-ci, je vous en remercie, pour l'ensemble des délibérations sauf la 22 et la 31. Donc, le reste est adopté à l'unanimité. Pas d'autres questions ? Pardon, c'est abstention ou non-participation au vote ? Excusez-moi, c'est moi qui ai fait l'erreur. Donc NPPV, sauf la majorité.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin de développer une stratégie visant à dynamiser le tissu économique local, le Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020 avait validé le recrutement d'un chef de projet marketing en lien avec la direction générale des services, la direction du service économique et la direction de la communication. Le conseil municipal du 05/07/2021 avait validé le renouvellement de ce poste pour 2 ans.

Dans cette dynamique, il est demandé le renouvellement de ce poste sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour une durée de 3 ans.

Missions principales :

- Développer et entretenir une connaissance fine des ressources locales, des activités et des acteurs du territoire et plus particulièrement dans le secteur de l'enseignement supérieur.

- Elaborer et faire évoluer une stratégie de mise en marché du territoire et de son offre pour créer une image renouvelée forte de la ville.
- Mettre en œuvre la stratégie adoptée et le plan d'actions défini.
- Porter et positionner la stratégie marketing de la ville auprès des partenaires et acteurs du territoire métropolitain.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au grade d'Attaché territorial principal :

- Traitement indiciaire en référence au 4^{ème} échelon (IB 732 - IM 605)
- IFSE 881,55 groupe de fonction A2
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

Conformément à l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Renouveler le poste de chef de projet marketing à compter du 1^{er} septembre 2023 pour 3 ans.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence Debout !)
 8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
 M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
 Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
 Talence)

Reçu en Préfecture le 5/07/2023

N° 32 - Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire au stade nautique Henri Deschamps

M. FARGUES : M. le Maire, chers collègues. Il s'agit là d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'inspectrice académique, relative à l'enseignement de la natation pour les scolaires, les écoles primaires notamment, au stade nautique Henri Deschamps.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. J'espère que la visite vous a plu, de ce futur équipement. Vous n'avez pas pu y aller, alors vous irez à l'ouverture avec le maillot de bain. Le jour de l'inauguration, on offrira les bonnets de bain.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Alors puisque nous parlons natation, je voulais juste, si cela vous a échappé, vous rappeler ou vous annoncer qu'une talençaise de 24 ans, qui habite derrière le lycée Victor Louis, a traversé la Manche, cette semaine, et a porté haut les couleurs de sa ville.

M. LE MAIRE : De la même façon qu'un certain nombre de nos athlètes d'athlétisme ont porté aussi haut les valeurs, nous avons eu un certain nombre de bons résultats. J'ai vu cet article de notre excellent quotidien.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Puisqu'elle a appris à nager dans un cadre scolaire, à Talence.

M. LE MAIRE : En tout cas, il ne sera pas fait interdiction, comme on le fait chaque année, de la mettre à l'honneur par exemple sur les vœux aux forces vives. J'aurai grand plaisir à échanger avec elle sur son exploit.

Mme GRESLARD NÉDÉLEC : Il s'agit de Réjane BASTIEN-AMARÉ.

M. LE MAIRE : Très bien. Sud-Ouest avait eu son nom. Y a-t-il d'autres questions ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« La note de service du 28/02/2022, publiée au bulletin officiel de l'Éducation nationale, a abrogé et remplacé la circulaire n°2017-127 du 22 août 2017 définissant les conditions de l'enseignement de la natation dans le premier et le second degré sur laquelle était basée la convention fixant les conditions d'enseignement au stade nautique Henri Deschamps.

Cette note de service définit les conditions de l'acquisition par les élèves d'une aisance aquatique suffisante pour évoluer en sécurité dans le milieu aquatique ainsi que les modalités de l'enseignement de la natation dans le cadre scolaire. Elle vise à faire toute sa place aux premiers apprentissages permettant d'évoluer en toute sécurité tout en conservant la construction des compétences.

Par ailleurs, le stade nautique Henri Deschamps a été réhabilité et a fait l'objet d'une transformation. Des modifications ont été apportées et doivent être prises compte.

A ce double titre, une nouvelle convention définissant les nouvelles modalités d'accueil des différents niveaux de classe, les conditions générales d'organisation, le rôle respectif des enseignants et des intervenants extérieurs ainsi que les procédures d'agrément et de sécurité des élèves au stade nautique Henri Deschamps a été rédigée.

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver les termes de la convention conclue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde qui annule et remplace la précédente convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents définissant les objectifs pédagogiques et les modalités pratiques d'utilisation des créneaux pendant le temps scolaire pour l'apprentissage de la natation, y compris les demandes d'agrément pour les intervenants. »

ADOPTÉ PAR 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

N° 33 - Subvention Bourse T'@S2L'ID

M. LAROSE : J'avais eu l'occasion, M. le Maire, chers collègues, de vous présenter en 2020 le nouveau dispositif T'@S2L'ID qui vise à soutenir techniquement et financièrement les

projets de jeunes talençais. Il y a eu une session en juin, une nouvelle session qui a permis à deux projets d'émerger. Un projet de concert de rentrée pour une bourse de 500 € et un projet d'une toute jeune personne qui s'appelle Anaïs LOPEZ qui, à 17 ans et demi, souhaite promouvoir les sciences auprès des publics féminins et de ses collègues, avec un projet qui s'appelle Scientifilles et pour lequel nous avons décidé d'attribuer une bourse de 1 000 €. Un très beau projet, une très belle personne. Je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € pour ces deux projets.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des remarques ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et relations avec les associations sportives, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fond d'aide aux projets jeunes T'@S2 L'ID (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 20 juin 2023, il a été décidé de retenir les projets suivants :

1. « Concert de rentrée » de l'association Espace 120.
2. « Scientifilles » porté par Anaïs Lopez

Les montants suivants ont été attribués :

Projet 1. - 500€

Projet 2. - 1 000€ représentant 800€ montant maximum du dispositif + 100€ coup de BOOST Sciences + 100€ coup de BOOST Citoyenneté

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 500€ pour ces deux projets. »

Adopté par 41 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 4/07/2023

QUESTION ORALE

Mme QUÉLIER : Merci. M. le Maire, vous avez été alerté à plusieurs reprises sur les nuisances subies par les riverains lors de certains événements culturels ou festifs organisés dans le parc Peixotto, en particulier le festival ODP et l'opération Mai Talençais. Elles sont de deux ordres, le bruit excessif et les difficultés d'accès et de circulation dans les rues avoisinantes. La mairie semble traiter par le mépris les habitants, en ne répondant pas, ou en annonçant des mesures qui ne sont pas suivies d'effet. Je pose donc la question, quelles mesures seront réellement mises en œuvre pour les prochains événements à forte affluence, afin de garantir la qualité de vie des riverains ?

M. LE MAIRE : Nous avons compris que le festival ODP Talence ne vous plaisait pas, on en a parlé tout à l'heure, mais j'ai découvert que le Mai Talençais, maintenant, avait le droit également à vos questions puisque vous nous avez parlé de l'opération Mai Talençais. Écoutez, je vais juste vous rappeler quelques points. D'abord en termes de sécurité publique, nous avons un dispositif d'ordre calibré, adapté, qui a permis aux 8 000 personnes, chaque soir, d'arriver et de repartir sans heurt. Je veux le souligner, on a tort de l'oublier. L'organisation de la sécurité sur le festival ODP et la gestion des flux est absolument irréprochable. Je voudrais vous rappeler, Mme QUÉLIER que la sécurisation du périmètre relève de la Direction sécurité de la Ville et de la police municipale et que nous avons mobilisé chaque soir une dizaine de policiers, et la surveillance de la manifestation qui est en tant que telle assurée par l'organisateur qui déploie à peu près 30 agents de sécurité, d'une société privée. Je voudrais aussi vous rappeler que la police nationale surveille cette manifestation, comme toute manifestation qui rassemble du monde.

Vous avez été alertée à plusieurs reprises, je voudrais vous dire factuellement qu'à ce jour, de façon écrite, j'ai reçu, nous avons reçu une seule réclamation, mais de sûrement la même personne dont vous parlez dans votre mail, pour le bruit et le stationnement pour lesquels les services ont apporté des éléments de réponse. Je finirai, ma chère collègue, en disant qu'il est toujours possible de s'améliorer. Je voudrais vous dire que l'aspect parking, par exemple, cette année, faisait l'objet d'une convention de gestion avec Metpark, qui est une régie métropolitaine publique, qui permettait de stationner à très faible coût dans le parking du 7^e Art. Je voudrais aussi vous rappeler tout ce qui a été déployé en collaboration avec l'université de Bordeaux pour offrir un stationnement sécurisé à quelques encablures du festival, puisqu'on pouvait se stationner juste à côté du festival. À chaque édition, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous réinterrogeons l'organisation et si jamais il est possible de trouver des solutions grâce à nos agents et à nos partenaires, nous les trouverons.

Mme QUÉLIER : Merci. Alors je tiens à rectifier quelque chose. En tant qu'élue, je suis interpellée par des habitants et ici je ne fais que relayer les demandes, les doléances, les plaintes de ces habitants.

Certes, peut-être que vous n'avez reçu qu'une demande écrite officielle, je crois qu'il y a eu d'autres élus, ou vous-même, qui ont eu également des échanges oraux avec d'autres habitants. Vous me répondez sur la gestion des flux comme si justement les habitants des rues avoisinantes, ce qu'ils vivent, ce n'est pas très important. Là, on se concentre sur ce qu'ils vivent. Je ne discute pas de la pertinence des festivals, ça n'a rien à voir. C'est une question de gestion, non pas des flux, mais des stationnements. Il se trouve que les rues les plus proches des entrées du festival ne sont pas empêchées de stationnement. Évidemment les personnes cherchent à se rapprocher le plus possible des entrées. En fait, il y a certainement des solutions à trouver pour protéger ces rues qui sont très attractives et permettre aux habitants de continuer, puisque c'est quoi le problème ? Ce sont des gens qui ne peuvent plus accéder à leurs habitations, ne peuvent plus manœuvrer pour rentrer dans leur garage. Vous ne pouvez pas traiter par le déni ou le mépris, ces personnes, elles vous alertent. Vous avez commencé le Conseil Municipal en disant que Talence était une ville où on pouvait toujours trouver des interlocuteurs pour les écouter. Eh bien, qu'en est-il ? Là, j'ai

les preuves matérielles puisque l'année dernière au moins un habitant vous avait interpellé, suivi de zéro réponse. Moi-même j'ai relayé sa demande, zéro réponse également. Donc, je suis désolée, là il y a quand même un petit problème sur le fait de suivre les demandes des habitants. En tant que Maire, vous avez la responsabilité de répondre à ces plaintes et de prendre en compte ce que vivent les habitants, même si c'est une minorité par rapport aux flux des usagers de ce festival, et de résoudre cette question. Personnellement, j'attends vraiment une prise en compte sérieuse à ces doléances et la recherche, effectivement, de mesures qui ne remettent pas du tout en cause le festival, qui relèvent juste d'une gestion des stationnements pour permettre aux personnes de garder la jouissance de leur habitat.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous avez terminé votre seconde intervention ? Très bien, parce que vous savez que le règlement n'autorise plus, après, de prise de parole. Sur le riverain, je ne sais pas si ce riverain habite rue du Professeur Roux, mais la seule question qui nous avait été posée l'année dernière a fait l'objet d'une réponse écrite. Si jamais, vous donnez, notamment auprès de François JESTIN qui est en charge du stationnement, les coordonnées de ces personnes avec la saisine, je serai ravi de voir si nous avons ou pas répondu à cette personne. Madame, nous faisons, avec l'ensemble des élus ici, des centaines de réunions de proximité chaque année. Je reçois les talençais une fois par mois sans rendez-vous le samedi. Je vais une fois par semaine dans tous les quartiers. Que vous soyez une opposante, je vous en laisse le plein droit, mais que vous puissiez dire qu'on n'écoute pas, qu'on traite avec le mépris, je trouve juste regrettable vos propos. Aujourd'hui, il y a un événement, comme tous les événements qui sont organisés qui amènent une quantité importante de gens à un même endroit. En collaboration avec les services de Bordeaux Métropole et suite au succès des années précédentes, nous avons mis en place un certain nombre de mesures pour d'abord permettre aux gens de venir au festival ODP Talence en transport en commun plutôt qu'en voiture, et ça fonctionne. Nous avons mis en place pour la première fois des parkings à vélos sécurisés. Quand je dis « on », c'est l'organisation du festival qui l'a organisé. Donc, dire qu'on ne prend pas en compte la saisine des habitants, c'est faux. Une nouvelle fois, ce que vous dites, c'est faux. Ne pas écouter, c'est aussi manquer de respect.

Je vous ai indiqué ce qui avait été fait cette année par rapport au stationnement des personnes. Il est vrai qu'il y a des personnes qui se retrouvent, Madame, vous avez raison, bloquées dans leurs mouvements, c'est vrai. Mais si vous pensez qu'en tant que Maire, il n'y qu'une fois par an sur laquelle on est appelé pour une voiture qui stationne mal, devant un garage, vous qui habitez les quartiers nord, je peux vous assurer que c'est faire fi de tout ce que l'on vit au quotidien. Au quotidien, nous sommes très régulièrement saisis de gens qui sont mal stationnés, des gens qui sont garés sur les trottoirs. Donc, oui, quand ce type d'évènement arrive, on a ces difficultés, vous avez raison, mais nous avons toujours, toujours, systématiquement répondu aux personnes et nous avons toujours essayé de trouver des solutions. Si on doit en trouver d'autres, on le fera. Je voudrais juste vous rappeler, Madame, que le stationnement sur le trottoir, si le trottoir fait moins de 1,40 m, nous n'avons pas légalement le droit de pouvoir positionner des dispositifs anti-stationnement sur le trottoir, c'est illégal. Donc, quand le trottoir fait moins de 1,40 m, que dois-je faire ? Est-ce qu'on coupe la circulation de ces rues ? Dans ces rues circulent aussi les bus, donc, on ne va pas

interrompre ce circuit-là. Par ailleurs, je vous l'ai dit, on est très mobilisé. On essaie d'avoir la meilleure prise en compte. Si les personnes que vous citez, que je pense connaître, puisque vous dites « des habitants », j'en connais au moins une, voire un, veulent venir échanger avec mes collègues élus sur ce qu'ils vivent, je n'ai aucun problème avec ça, mais de grâce, ne dites pas qu'on traite les gens avec mépris. Nous ne traitons jamais personne avec mépris. Cela ne veut pas dire qu'on trouve une solution à tout le monde, ça ne veut pas dire qu'on est toujours parfait, mais je n'ai jamais vu quelqu'un qui, ayant sollicité Talence, notamment à travers Allo Talence qui est un immense succès depuis trois ans, n'a pas eu de réponse à sa question. En tout cas, nous avons peut-être une vision très différente de ce que les gens pensent de la Ville, Madame, et j'ai vu pour ce que concerne le Mai Talençais, le festival ODP Talence, des gens excessivement contents d'avoir une ville qui rayonne avec des événements gratuits, c'était le cas de Mai Talençais, avec effectivement des nuisances. Si vous connaissez une ville en France, qui organise des événements avec plusieurs milliers de personnes, qui a trouvé la solution à la gestion des flux ou au stationnement, en tout ou partie, eh bien écoutez, je serais ravi d'avoir cet exemple-là, nous pourrions nous en inspirer. En tout cas, on ne traite personne avec le mépris, c'est ce que je voulais vous dire.

Je voudrais, avant de vous souhaiter un très bel été, vous donner la date de notre prochain Conseil municipal. Je voudrais remercier l'ensemble des services qui ont proposé et préparé ce Conseil municipal, merci beaucoup. Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 18 septembre à 18 heures. Je vous remercie, la séance est levée.

La séance est levée à 21h05.